

**PAGES
MANQUANTES**

POURQUOI

Ne pas acheter plus de pois de Meilleure Qualité ?

La compagnie DOMINION CANNERS, Limited, désire faire augmenter la demande pour ses Pois de la plus Fine Qualité, et offre un premier prix de \$25.00 en argent, un second prix de \$15.00 et un troisième prix de \$10.00, aux personnes indiquant le meilleur moyen d'augmenter les ventes des Pois de la plus fine qualité.

Les Pois de la DOMINION CANNERS, Limited, sont emballés en quatre sortes et qualités désignées ainsi :
"Standard No. 4," "Early June No. 3," "Sweet Wrinkles No. 2" et "Extra Fine Sifted No. 1."

Avez-vous jamais songé qu'il vaut la peine de faire un effort spécial pour pousser vos clients à acheter des Pois des plus fines qualités, pour la raison que votre marge de profit est meilleure.

 Adressez votre lettre à

THE DOMINION CANNERS, LIMITED,
HAMILTON,

avant le 1er juillet 1910.

PRIX COURANTS.

Dans la liste qui suit, sont comprises uniquement les marques spéciales de marchandises dont les maisons, indiquées en caractère noirs, ont l'agence ou la représentation directe au Canada, ou que ces maisons manufacturent elles-mêmes. Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents, représentants ou manufacturiers eux-mêmes.

WALTER BAKER & CO., LTD.,	
	La lb.
Chocolat, Prime No 1, bte 12 lbs., pains de 1-4 lb. et 1-2 lb.	0 35
Chocolat à la Vanille, bte de 6 lbs.	0 44
German Sweet, boîte de 6 lbs.	0 26
Breakfast Cocoa, bte de 1-5, 1-4, 1-2, 1 et 5 lbs.	0 41
Cracked Cocoa, bte de 1-2 lb., bte de 12 lbs., Ex. sac de 6 lbs.	0 32
Chocolat sucré, Caracas, bte de 6 lbs.	0 32
Soluble Cocoa (Soda chaud ou froid), boîtes de 1 lb.	0 38
Caracas Tablets, 100 paquets	la bte
5 noués ensemble	3 00
Chocolat sucré, Auto, bte de 6 lbs.	0 32

Ces prix sont F.O.B. Montréal.

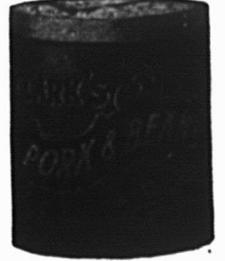
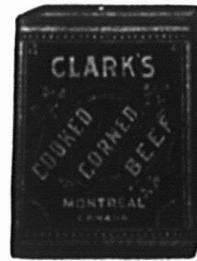
BRODIE & HARVIE,
Montréal.

Farines préparées de Brodie		la doz.
Red XXX	pqts de 6 lbs.	3 20
Red XXX	pqts de 3 lbs.	1 65
Crescent	pqts de 6 lbs.	3 00
Crescent	pqts de 3 lbs.	1 55
Superb	pqts de 6 lbs.	2 80
Superb	pqts de 3 lbs.	1 45
Buckwheat, pqts de 3 lbs.		1 65
Buckwheat, pqts de 6 lbs.		3 20
Griddle-Cake, pqts de 3 lbs.		1 65
Griddle-Cake, pqts de 6 lbs.		3 20

L. CHAPUT, FILS & CIE, Montréal		La lb.
Thé Noir Ceylan "Owl"		
No 5. 1 lb. 30 lbs. par cse		20c
No 5. ½ lb. 30 lbs. par cse		21c
No 10. 1 lb. 30 lbs. par cse		26c
No 10. ½ lb. 30 lbs. par cse		27c
No 15. 1 lb. 30 lbs. par cse		32c
No 15. ½ lb. 30 lbs. par cse		33c
No 30. 1 lb. et ½ lb. 30 lbs. par cse		40c
Thé Vert Ceylan "Owl"		
No 5. 1 lb. 30 lbs. par cse		20c
No 5. ½ lb. 30 lbs. par cse		21c

WILLIAM CLARK, Montréal.		La doz.
Conserves		
Vielles assorties		0 00
Compressed Corned Beef	1s	1 80
Compressed Corned Beef	2s	3 15
Compressed Corned Beef	6s	11 00
Compressed Corned Beef	14s	23 10
Lunch Ham	1s	2 05
Lunch Ham	2s	3 50
Ready Lunch Beef	1s \$1.65	2s 2 70
Geneva Sausage	1s 2 20	2s 4 00
English Brawn	1s 1 90	2s 3 00
Boneless Pigs Feet	1s 1 90	2s 3 00
Sliced Smoked Beef	½s 1 60	1s 2 60
Roast Beef	1s 1 80	2s 3 15
Ready Lunch Loaves, Veau, Jambon, Boeuf, assortis	½s 1 30	
Dlto	1s	2 40

Boeuf Bouilli	1s	1 65
"	2s	2 90
"	6s	10 40



Pork and Beans, sauce tomates	1s	0 60
Pork and Beans, sauce tomates	2s	0 90
Pork and Beans, sauce tomates boîtes plates	3s	1 00
Pork and Beans, sauce tomates	3s	1 25
Pork and Beans, sauce tomates	6s	4 00



Pork and Beans, sauce tomates	12s	6 50
Pork and Beans, Plain	1s	0 60
Pork and Beans, Plain	2s	0 90
Pork and Beans, Plain, boîtes plates	3s	1 00

PURITY, MEDALLION, THREE STARS,

Trois Marques
de Farine sur lesquelles on
peut compter.

WESTERN CANADA FLOUR MILLS CO., Limited
TORONTO, MONTREAL, ST-JOHN, N. B. WINNIPEG, BRANDON.



Cold Storage

Circulation d'air froid et sec,
ventilation parfaite, Tempéra-
ture appropriée à la nature des
produits à conserver.

Conservation d'après les méthodes
scientifiques les plus approuvées, de

**Beurre, Fromage,
Oeufs, Fruits.**

Coin des rues des Sœurs Grises et William, MONTREAL.

O. M. GOULD, Gérant.

Vendez le Saindoux de Qualité, qui donne satisfaction.

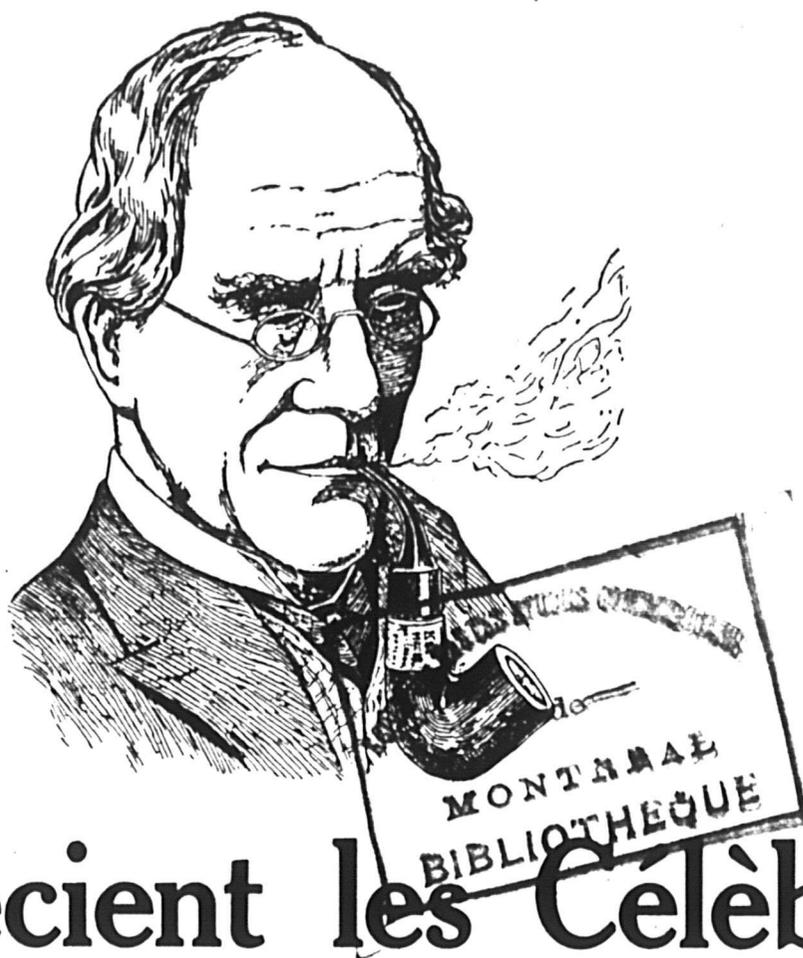
Saindoux Composé de Lainé

Il n'y en a pas de plus fin. Garanti exempt d'eau.

THE LAING PACKING & PROVISION CO., Limited, RUE MILL, MONTREAL.

EN ECRIVANT AUX ANNONCEURS, CITEZ "LE PRIX COURANT"

Les Connaisseurs



Apprécient les Célèbres Pipes "PETERSON."

Tous les marchands de tabac soucieux de leur réputation devraient avoir cette marque en magasin.

Seule et unique maison au Canada réparant et fabriquant les pipes et articles de fumeurs en tous genres

Propriétaires des CÉLÈBRES MARQUES



Seuls dépositaires des Tabacs et Cigarettes de la Régie Française.

GENIN, TRUDEAU & CIE
22, RUE NOTRE-DAME OUEST,
MONTREAL.

Pork and Beans, Plain	3s	1.25
Pork and Beans, Plain	6s	4.05
Pork and Beans, Plain	12s	6.50
Pork and Beans, sauce	Chili 1s	0.60
Pork and Beans, sauce	Chili 2s	0.90
Pork and Beans, sauce	Chili 3s	1.00
Ox Tongue (whole)	1½s	7.50
Ox Tongue (whole)	2s	8.50
Ox Tongue (whole)	2½s	9.50
Jellied Veal	1s 1.65 2s	2.75
Tripes cuites	1s	1.05
"	2s	2.75
Ragoût de Queue de Boeuf	1s	1.60
Ragoût de Rognons	1s	1.50
"	2s	2.65
Mincéd Collops	1s	1.40
"	2s	2.50
Gelées de Bouillon	2s	3.50
"	6s	10.00
Potted Meats		La doz.
Ham, Tongue, Beef and Veal,	½s 0.50 ½s	1.00
Tongue, Ham and Veal	½s	1.20
Veal and Ham, pâtés	½s	1.10
Soupes		La doz.
Chicken	pts.	1.50
Chicken	qts.	3.00
Mulligatawny, Oxtail Kidney,		
Tomato, Vegetable, Mock Tur-		
tple, Consommé, Pea	pts.	1.00
Dito	qts.	2.00
Mince Meat		
(Tins fermées hermétiquement)	La doz.	
1s	\$1.00	2s 1.95 3s 2.90 4s 3.90 5s 4.90
Plum Pudding,		
Anglais	1s	1.50
Plum Pudding,		
Anglais	2s	2.00
Boeuf fumé en		
tranches "Inglass"	½s	1.50



Boeuf fumé en tranches "In-		
glass	½s	2.10
Boeuf fumé en tranches "In-		
glass	1s	3.35
COMPAGNIE D'IMPORTATION ANGLO-		
FRANCAISE,		
232 rue Lemolne, Montréal.		
Axolline, poudre à nettoyer les métaux:		
Axolline ordinaire pour les métaux		
communs, les 100 paquets	\$	6.50
Axolline spéciale pour métaux pré-		
cieux, les 100 boîtes		17.50
Eaux minérales.		
Eau de Vichy St-Yorre source Ré-		
gente, la cse de 50 bouteilles		6.00
Eau d'Evian, source Cachat, la cse		
de 60 bouteilles		9.50
Eau d'Evian, source Cachat, la cse		
de 60 demi-bouteilles		7.75
Savonnerie Parfumerie "Maubert"		
Savon aux amandes nu en caissettes		
de 50 morceaux, le cent		3.75
Savons enveloppés en boîtes, cent		
modèles différents, depuis 30 cts		
jusqu'à \$4.25 la douzaine.		
Poudre de riz "Parlissete". La doz.		0.48
Poudre de riz "Gilberta". La doz.		0.60
Poudre de riz "Velouté de Rose		
Lys". La douzaine		0.96
Poudre de riz en boîtes fantaisie.		
30 modèles différents (depuis 50		
cents jusqu'à \$4.50 la douzaine).		
Dentifrices de Botot.		
Eau de Botot, flacons avec bou-		
chons, depuis la douzaine		4.00
Eau de Botot, flacons Stilligoute,		
depuis la douzaine		5.00
Pâte Dentifrice Botot en tubes. La		
douzaine		1.50
Pâte Dentifrice en boîtes porce-		
laine. Petit Modèle. La douzaine		2.45

Pâte Dentifrice en boîtes porce-		
laine. Grand Modèle. La douzaine		5.85
Le "Sublime de Bottot" pour les		
cheveux. La douzaine		8.50
Pétrole Hahn contre la chute des		
cheveux. Petit Modèle. La doz.		6.75
Pétrole Hahn contre la chute des		
cheveux. Grand Modèle. La doz.		12.00
Produits Pharmaceutiques.		La doz.
Comprimés aux sels de Vichy (Fla-		
cons de 100 comprimés)		3.00
Pastilles de Vichy à la Menthe en		
boîtes		1.75
Pastilles de Vichy à la Menthe, en		
demi-boîtes		1.15
Charbon Naphtolé Granulé H. Jouis-		
se		5.50
Glycérophosphate de Chaux granu-		
lé "Thévenot", en flacons		4.50
Levure de Bière granulée "Thé-		
vénot"		4.50
Sedlitz granulé "Thévenot"		3.25
Sirop Pectoral "Thévenot", au Bro-		
moforme composé		6.00
Sirop Iodotannique Phosphaté "Thé-		
venot		6.00

J. M. DOUGLAS & CO.
Montréal.



Bleus à laver.	
La lb.	
"Blueol", boîtes	
10 lbs., 50 ppts	
de 4 carrés. 15c	
"Sapphire",	
btes de 14 lbs,	
ppts de ¼ lb.,	
12c.	
"Unlon", boîtes	
de 14 lbs, ppts	
de ¼ et 1 lb, 10c.	

Soyez entendu sur le Problème du Profit

LES FÈVES AU LARD MARQUE KITCHENER

sont égales comme qualité aux meilleures marques du marché et se vendent à 25 pour cent de moins.

Pourquoi, M. l'Épicier, ne pas faire ce profit ?

Nos fèves sont toutes cueillies à la main et empaquetées dans les nouvelles boîtes sanitaires contenant 1, 2 et 3 livres avec ou sans sauce tomates. Nous avons aussi une ligne complète de fruits et de légumes. Si votre marchand de gros ne peut pas vous en fournir, écrivez-nous directement pour les prix.

THE OSHAWA CANNING CO., Limited
OSHAWA, - - ONT.

AU COMMERCE

Nous offrons aujourd'hui un lait pur, exempt de microbes, livré en bouteilles hermétiquement closes et de conservation indéfinie :

LE LAIT LAURENTIA

Traité par un procédé exclusivement mécanique, répond à toutes les exigences de la Profession Médicale et à tous les besoins de la famille. **La Crème Laurentia** est traitée par le même procédé.

LE LAIT MATERNISÉ est la nourriture idéale pour le bébé—se rapproche le plus du lait maternel.

DEMANDEZ NOS PRIX.

La Cie Canadienne de Produits Agricoles Limitée
21, RUE ST-PIERRE, MONTREAL. TEL. BELL MAIN 4619.

AVIS concernant LA SAUCE DE PATERSON!

Dorénavant, on pourra se procurer la Sauce Worcestershire de Paterson, le fameux Condiment Anglais, uniquement de MM. Rowat & Co., Glasgow, Écosse, manufacturiers et seuls propriétaires. La recette, les marques de commerce et les droits complets ont été achetés. Toutes les commandes recevront une prompt attention. Pour plus amples renseignements, adressez-vous à

SNOWDON & EBBITT, Agents pour les Provinces de Québec et d'Ontario.
325, Edifice Coristine,
MONTREAL.

LEA & PERRINS SAUCE

(AUTHENTIQUE WORCESTERSHIRE)



Fournisseurs de
Sa Majesté
le Roi.

J. M. DOUGLAS & CO.
Est. 1857
MONTREAL
SOLE CANADIAN AGENTS

"Pour les jours de fête—et tous les jours."

5

Agents canadiens : J. M. Douglas & Co., Montréal. Établis en 1857.

The W. A. - FREEMAN CO., Limited

MANUFACTURIERS, MARCHANDS

Téléphones

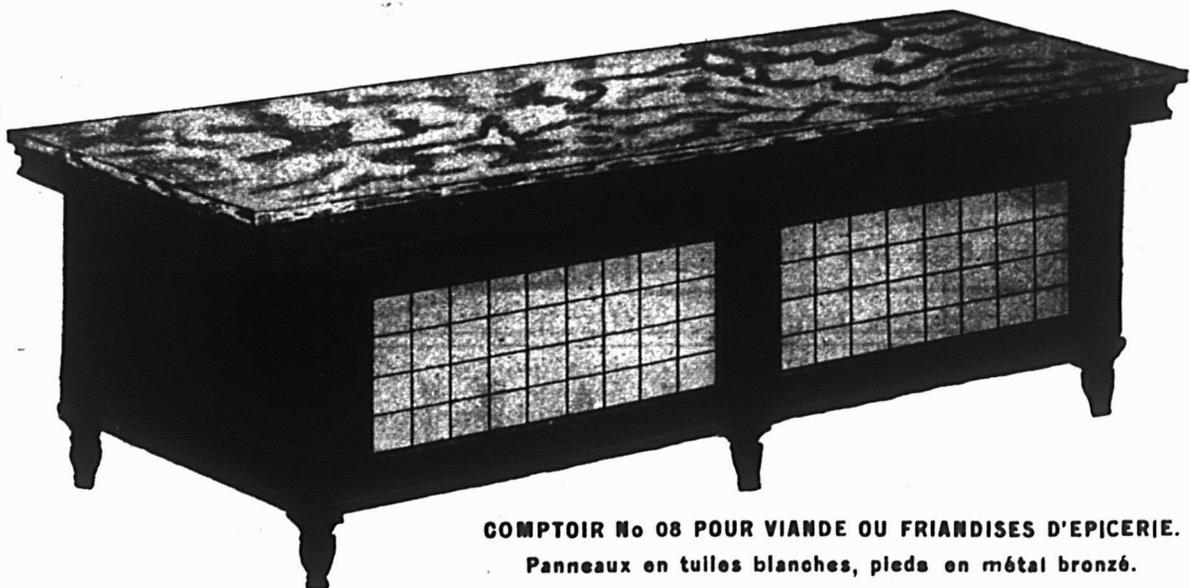
1475

1476

1477

537

597



Adresse

pour

Câblogram-
me.

"FREEMAN"

COMPTOIR No 08 POUR VIANDE OU FRIANDISES D'ÉPICERIE.

Panneaux en tulles blanches, pieds en métal bronzé.

Comptoirs, Vitrines pour la Vente, Meubles
Transportables de Bureau, Cabinets à Huitres, Etc.

Veillez Ecrire et Demander le Catalogue

HAMILTON

- - -

CANADA

The EDWARDSBURG STARCH CO., Ltd

Montréal

Empois de buanderie		La lb
No 1 Blanc ou Bleu, cartons 4 lb.		0.07
No 1 Blanc ou Bleu, cartons 3 lbs.		0.07
No 1 Blanc, barils et petits barils		0.06½
Canada Laundry (cse de 40 lbs.)		0.06
Silver Gloss, btes à coulisses, 6 lbs.		0.08
Silver Gloss, canistres de 6 lbs.		0.08
Kegs Silver Gloss gros cristaux		0.07
Edwardsburg's Silver Gloss, paquets chromos de 1 lb.		0.07½
Benson's Satine, cartons de 1 lb.		0.07½
Canada White Gloss, pqts de 1 lb.		0.06½
Benson's Enamel, par boîte de 20 et 40 paquets		1.50 et 3.00
Empois de cuisine		
Benson's Celebrated prepared Corn, Boîtes de 20 et 40 lbs.		0.07½
Canada Pure Corn Starch, boîtes de 20 et 40 lbs.		0.06
Empois de riz "Edwardsburg"		
No 1 blanc, étiquette chromo, cartons de 1 lb.		0.10

N. K. FAIRBANK COMPANY,

Montréal



Prix du Saïndoux
Composé, Marque
BOAR'S HEAD.
Tierces . . . lb. 0.12½
Demi-qrts. . lb. 0.13½
Tinnettes, 60
lbs. . . . lb. 0.13½

Seaux en bois, 20 lbs.		2.68
Chaudières, 20 lbs.		2.58
Caisnes, 3 lbs.		0.13½
Caisnes, 5 lbs.		0.13½
Caisnes, 10 lbs.		0.13½

E. W. GILLETT CO., LTD.

Toronto, Ont.



Levain en Tablettes

"Royal."

Boîtes 36 paquets à

5c. . . . la boîte \$1.15



Lessive en Poudre de
Gillett.

La cse

4 doz. à la caisse	\$3.50
3 caisses	3.40
5 caisses ou plus	3.35

Poudre à Pâte "Magic"

Ne contient pas d'alun.

La doz.

6 doz. de 5c.	\$0.50
4 doz. de 4 oz.	0.75
4 doz. de 6 oz.	1.00
4 doz. de 8 oz.	1.30
4 doz. de 12 oz.	1.80
2 doz. de 12 oz.	1.85
4 doz. de 16 oz.	2.25
2 doz. de 16 oz.	2.30
1 doz. de 2½ lbs.	5.00
1 doz. de 5 lbs.	9.50
2 doz. de 6 oz.	à
1 doz. de 12 oz.	
1 doz. de 16 oz.	La Cse
	\$6.00



Soda "Magic"

La cse

No 1 caisse 60 pqts de 1 lb.	2.60
5 caisses	2.50
No 2 caisse 120 pqts de ½ lb.	2.60
5 caisses	2.50



No 3 caisse

30 pqts. de 1 lb. } \$2.60
et 60 pqts. de ½ lb.

5 caisses . . . \$2.50

No 5 caisse

100 pqts. de 10 oz. 2.65

5 caisses . . . 2.55

Crème de Tartre de
"Gillett"

La doz.

½ lb. pqts. (4 doz. dans
la caisse) . . . \$.90

½ lb. pqts. (4 doz. dans
la caisse) . . . 1.80

La cse

4 doz pqts., ½ lb.	{ ASSOR- tis. }	\$7.20
2 doz. pqts., ½ lb.		

La doz.

½ lb. canistres rondes, avec couver-
cles fermant à vis (4 doz. dans la
caisse) . . . \$2.00

1 lb. canistres rondes, avec couver-
cles fermant à vis (3 doz. dans la
caisse) . . . \$3.75

La lb.

5 lb. canistres carrées (½ doz. dans
la caisse) . . . 0.30

10 lb. boîtes en bois . . . 0.27½

25 lb. seaux en bois . . . 0.27½

100 lb. barils . . . 0.25½

360 lb. barils . . . 0.25

Ciment Granit "VOL-PEEK."



est une découverte merveilleuse. Il sert à raccommoder tout ustensile percé par l'usage. Il n'est besoin d'aucun outil pour s'en servir. Il coûte très peu et est très économique. Toute personne qui s'en sera servie une fois, sera obligée d'admettre que ce Ciment est indispensable dans chaque famille.

Tous les marchands devraient s'en procurer, ils y trouveraient leur profit. Pour toute information, adressez-vous à

N. A. Bedard & Cie., 45, rue William,
MONTREAL.

Seuls Agents dans la Proviace de Quebec pour
H. NAGLE & CIE., Manufacturlers.

BONBONS. VIAU BISCUITS.

Y a-t-il dans le commerce des friandises plus délicieuses que celles de cette maison? ¶ Les détaillants ont-ils plus de satisfaction d'acheter d'autres marques? ¶ Tout le monde sait que **Qualité** est la devise de la maison.

VIAU & FRERE, - - - **Viauville, Montréal.**

Lait Evaporé

Marque

JERSEY CREAM



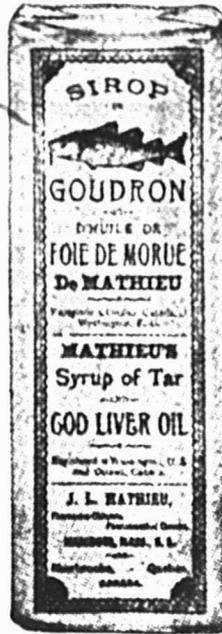
LE PLUS RICHE

D'après l'Essai du Gouvernement.

THE TRURO CONDENSED MILK CO., LIMITED, TRURO, N. E.

Le Sirop Mathieu

(DE GOUDRON ET D'HUILE DE FOIE DE MORUE)



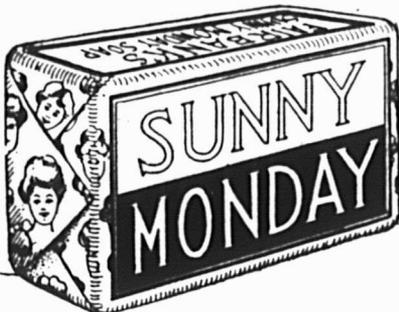
Voici la saison où l'on vend de grandes quantités de "SIROP MATHIEU (de Goudron et d'Huile de Foie de Morue)." C'est le temps où tout le monde que vous rencontrez a le rhume et touse. Les neuf-dixièmes de ces gens demandent du "SIROP MATHIEU" (de Goudron et d'Huile de Foie de Morue) car l'efficacité de ce remède est reconnue. **Morale:** Ayez un bon approvisionnement de SIROP MATHIEU—it se vend vite et vous donne un profit raisonnable.

Les "POUDRES NERVINES" MATHIEU combinées avec le "SIROP MATHIEU" sont le meilleur remède que l'on puisse trouver contre la Grippe, les Frissons fiévreux, etc.

Envoyez nous votre commande aujourd'hui même.

LA CIE J. L. MATHIEU, Propriétaire
SHERBROOKE, P. Q.

L. CHAPUT FILS & Cie., Dépositaires en Gros
MONTREAL.



Savon de Buanderie

SUNNY MONDAY

" Ne Contient pas de Résine "

Vous ne courez aucun risque quand vous recommandez le SAVON SUNNY MONDAY.

Le SAVON SUNNY MONDAY est aussi absolument pur qu'un savon peut l'être; seuls les ingrédients de la plus haute classe entrent dans sa manufacture, et ce qu'il y a de mieux, il ne contient pas de résine.

Le SAVON SUNNY MONDAY donne un bon profit à l'épicier et satisfait la clientèle.

THE N. K. FAIRBANK COMPANY

MONTREAL, CAN.

GUNN, LANGLOIS & Co., Limited,



Prix du saindoux
composé,
marque Easifirst.

Montréal.

Tierces	0.13
Demi-quarts	0.13½
Tinettes, 60 lbs.	0.13½
Seaux en bois, 20 lbs.	2.70
Chaudières, 20 lbs.	2.60
Caissea, 3 lbs. lb.	0.13½
Caissea, 5 lbs. lb.	0.13½
Caissea, 10 lbs. lb.	0.13½
Palms moulés d'une livre	0.14½

IMPERIAL TOBACCO COMPANY OF
CANADA, Limited

Cigarettes.

Le 1000

Richmond Straight Cut	12.00
Sweet Caporal	8.50
Athlete	8.50
Old Judge	8.50
New Light (tout tabac)	8.50
Sub-Rosa Cigarros (tout tabac)	8.50
Derby	6.55
Old Gold	6.30
Prince	5.75
Sweet Sixteen	5.75
Dardanelles ordinaires	12.25
Dardanelles, bouts en liège ou en argent	12.50
Murad (turques) bouts en papier	12.00

Moguls, bouts en papier ou en liège	12.00
Yildiz (turques)	15.00
Yildiz Magnums, bouts en papier, en liège ou en or	20.00

Tabacs à cigarettes. La lb.

Puritan et B. C. No 1	1/12s 1.00
Sweet Caporal	1/13s 1.15

Tabacs coupés. La lb.

Old Chum	10s 0.79
Lord Stanley, Tins 1-2 lb.	1.05
Meerschaum	10s 0.79
Athlete Mixture, Tins 1-2 et 1-4 lb.	1.35
Old Gold	12s 0.95
Seal of North Carolina	12s 0.95
Duke's Mixture (Cut Plug)	0.82
Old Virginia, pqts 1-2 et 1 lb.	0.72
Duke's Mixture (Granulated), 1-10s. Bags 5 lb. carton	0.85
Bull Durham	
1-10 bags, 5 lb. carton	1.25
1-16 bags, 5 lb. carton	1.25

IMPERIAL TOBACCO CO. OF CANADA,
Limited, Montreal.
(Empire Branch).

Tabacs à chiquer. La lb.

War Horse	6s 0.42
Snowshoe bars, 6½ cuts to the lb., Butts. 22 lbs., ½ butts., 11 lbs.	0.43
Black Watch	12s 0.45
Black Watch	6s 0.44
Bobs	6s et 12s 0.46
Currency	12s 0.46
Old Fox	12s 0.44
Pay Roll	7½s 0.56

Tabacs à fumer. La lb.

Empire	6s et 12s 0.44
Rosebud	6s 0.45

Ivy	7s 0.50
Shamrock	6s 0.45

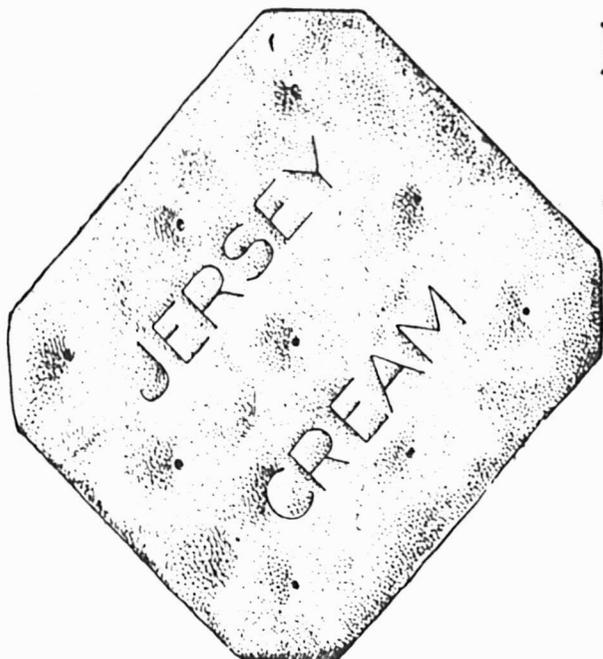
Tabac haché.	La lb.
Great West (Sac)	8s 0.59

HENRI JONAS & CIE,

Montréal.

Extraits Culinaires. La doz.

1 oz. Plates. Triple concentré	0.80
2 oz. Plates. Triple concentré	1.50
2 oz. Carrées. Triple concentré	1.75
4 oz. Carrées. Triple concentré	3.00
8 oz. Carrées. Triple concentré	6.00
16 oz. Carrées. Triple concentré	12.00
2 oz. Rondes. Quintessence	1.75
2½ oz. Rondes. Quintessence	2.00
5 oz. Rondes. Quintessence	3.50
8 oz. Rondes. Quintessence	6.00
4 oz. Carrées. Quintessence. Bou- chons émérl	3.50
8 oz. Carrées. Quintessence. Bou- chons émérl	7.00
2 oz. Anchor	1.00
4 oz. Anchor	1.75
8 oz. Anchor	3.00
16 oz. Anchor	6.00
2 oz. Golden Star "Double Force"	0.75
4 oz. Golden Star "Double Force"	1.25
8 oz. Golden Star "Double Force"	2.25
16 oz. Golden Star "Double Force"	4.25
2 oz. Plates. Soluble	0.75
4 oz. Plates. Soluble	1.25
8 oz. Plates. Soluble	2.25
16 oz. Plates. Soluble	4.25
1 oz. London	0.50
2 oz. London	0.75
Extraits à la livre de	\$1.00 à 3.00
Extraits au gallon de	\$6.00 à 24.00
Mêmes prix pour Extraits de tous fruits.	



La Nouvelle Sorte de Biscuits au Soda.

CHACQUE épicier sait qu'ils se vendent comme des petits pains chauds—biscuits au soda d'un modèle réellement délicat. Les voici—les Biscuits à la CRÈME JERSEY FANCY de McCormick. Beaucoup plus minces, plus petits et plus soignés que les biscuits ordinaires. Merveilleusement croustillants, floconneux et savoureux.

La demande est déjà forte. Dans une couple de mois elle sera énorme. Les ordres par lettres seront exécutés promptement.

Uniquement en
paquets avec
Etiquette Bleue,
à 5 cts., et 10 cts.



MCCORMICK'S FANCY JERSEY CREAM SODA Biscuits

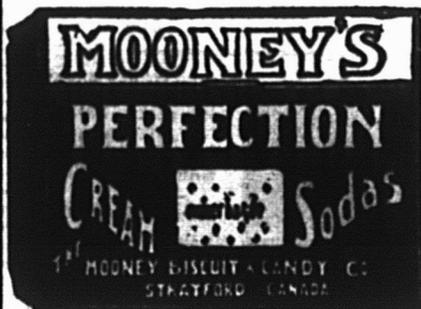
Manufacture à London. Entrepôts à Montréal, Ottawa, Hamilton, Kingston, Winnipeg et Calgary.

EN ECRIVANT AUX ANNONCEURS, CITEZ "LE PRIX COURANT"

La Qualité d'un Biscuit

ne dépend pas moins de la pureté des ingrédients, de l'habileté et du soin employés à leur mélange et de sa cuisson au four, que de la manière dont il est empaqueté.

Votre garantie absolue contre un biscuit à l'état moite consiste à vendre exclusivement—



C'est le biscuit qui vous parvient toujours aussi frais et aussi croustillant que lorsqu'il sort de nos fours.

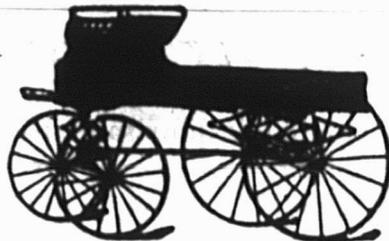
Vos ventes de biscuits seront florissantes, cet été, si vous vendez les biscuits de

MOONEY

Donnez un ordre aujourd'hui même.

The Mooney Biscuit & Candy Co., Limited

Stratford, Can.



Je puis remplir toutes commandes de Voitures de Livraison pour Epiciers, Boulangers, Bouchers. Etc.

Garage pour voitures et automobiles. Réparations de toutes sortes, le tout au plus bas prix de Montréal.

JAS. HALPIN, 653 A 659 RUE VISITATION TEL. EST 231

Lacaille, Gendreau & Cie

Successeurs de Chs. Lacaille & Cie

EPICIERS EN GROS

Importateurs de Mielasses, Sirops, Fruits Secs, Théa, Vina, Liqueurs, Sucres, Etc., Etc.

Spécialité de Vina de Meuse de Stolte et de Tarragone.

329 Rue St-Paul et 14 Rue St-Dizier MONTREAL

" LA FAVORITE "

La Mine par excellence pour les poëles. Elle donne un lustre permanent, Ne tache pas les mains.

CIIRAGE COON

La meilleure combinaison de cirage à chaussures, conserve le cuir et lui donne un lustre parfait.

PROTECTORINE

La meilleure graisse pour harnais, assouplit et conserve le cuir en le mettant à l'épreuve de l'eau.

Vernis "UNCLE SAM" Donne à la chaussure un brillant étincelant et durable.

Ces produits sont en vente chez tous les Epiciers en gros. S'adresser au besoin à

Uncle Sam Dressing Co. Lanorale, P.Q.

Représentants à Québec: BOIVIN & GRENIER 63 RUE DALHOUSIE



La destruction de la mouche malpropre, propagatrice de maladies, est un devoir public, et les Epiciers peuvent aider à l'accomplissement de ce devoir et faire en outre de gros profits en poussant la vente des

FLY PADS DE WILSON

LES PRINCIPAUX EXPÉDITEURS D'ŒUFS, DE BEURRE, DE FROMAGE ET DE VOLAILLES TROUVENT QUE LA MAISON

GUNN, LANGLOIS & CIE., Limitée

EST L'INTERMEDIAIRE LE PLUS PROFITABLE ET LE PLUS SATISFAISANT POUR METTRE LEURS MARCHANDISES SUR LE MARCHÉ.

Si nous ne pouvons rien vous acheter, peut être pouvons-nous vous vendre quelque chose. Faisons connaissance d'une manière ou d'une autre. Nous tenons toutes les lignes se rattachant à la Ferme et à la Crèmerie, et tous les Produits des Maisons de Salaison.

LAKE OF THE WOODS MILLING CO., LIMITED

Fabricants de Farine "FIVE ROSES"

MEUNERIE A KEEWATIN

Capacité 9000 barils par jour

MEUNERIE A PORTAGE LAPRAIRIE

Capacité 1500 barils par jour

Capacité Totale 10500 barils par jour.

Bureaux: MONTREAL, TORONTO, WINNIPEG, KEEWATIN, PORTAGE-LAPRAIRIE.

CHOCOLAT "Elite"

Non Sucré

DES EPICIERS

POUR TOUS LES

Besoins de la Cuisine

Tablettes de 1/4 lb

FABRIQUE PAR

JOHN P. MOTT & CO.,

HALIFAX, N. S.

J. A. TAYLOR, Agent, MONTREAL.

IL EST EVIDENT

qu'un chocolat qui est sur le marché depuis 25 ans sans interruption doit être un article de premier ordre. C'est pour-quoi nous sommes si sûrs que notre fameux

Chocolat "BORDO"

(ENREGISTRÉ)

vous rapportera des profits si vous le mettez en stock et si vous en faites l'article leader de votre département de la confiserie.

Qualité solide et fort profit pour l'Épicier, voilà les deux raisons principales du succès continu de notre Chocolat "BORDO."

NOUS NE POUVONS PAS

faire pour notre produit une revendication si forte que les marchandises ne puissent soutenir.

VOUS NE POUVEZ PAS

savoir la vraie signification du mot **qualité** tant que vous ne les avez pas essayées.

PARTAGEZ NOTRE SUCCÈS.

The Montreal Biscuit Company,

"LES CRÉATEURS"

MONTREAL

Pancartes à Publicité Envoyées sur Demande.

Demandez l'Encre Noire

MARCEL

PARIS, FRANCE.

En vente chez les principaux Épiciers et Libraires en Gros.

Agent Général pour le Canada:

M. J. LACHAPLLE

229, rue St-Hubert, Montreal.

PAPIER POUR MIMÉOGRAPH

☞ Demandez à votre LIBRAIRE la marque "Northern Mills" qualité supérieure pour PAPIER À COPIE. Manufacturée par

La Compagnie
des Moulins du Nord,
278, rue St-Paul,
Montréal.

Pendant la saison d'été, la consommation du Bœuf salé de Clark, de la langue de Clark et de ses autres produits augmente tout naturellement. Mais n'oubliez pas les Fèves au Lard "CLARK"

On en demandera de plus en plus à cause de leur haute qualité.

Ayez-en un approvisionnement complet pour ne pas risquer d'en manquer la vente.

LA FARINE PRÉPARÉE

(Self-Raising Flour)

DE BRODIE & HARVIE

est aujourd'hui la farine préférée des ménagères. Elle donne une excellente pâtisserie, légère, agréable et recherchée par les amateurs. Pour réussir la pâtisserie avec la farine préparée de Brodie & Harvie, il suffit de suivre les directions imprimées sur chaque paquet.

14 et 16 Rue Hurvy, MONTREAL

CONFITURES PURES

DE UPTON

CONFITURES PURES,
NOUVELLE SAISON,
- - DE UPTON, - -
MAINTENANT PRÊTE.

Absolument pures et de saveur délicieuse, conservées dans des seaux de 5 lbs. et des jarres en verre de 16 oz., doublés or, scellés hermétiquement.

Pure Marmelade
d'Oranges
de UPTON



Bien et favorablement connue de l'épicier et de ses clients dans tout le Canada, où elle est faite et vendue depuis plus de quinze ans.

52 DES PLUS HAUTES RECOMPENSES

En Europe et en Amérique

Les CACAOS et CHOCOLATS

Purs, de Haut Grade

- DE -

Walter Baker & Co.

LTD.



Leur Cacao pour le Déjeuner, est absolument pur, délicieux, nutritif et coûte moins de 1 cent par tasse.

Leur Chocolat Premium No. 1, Enveloppes Bleues, Etiquettes Jaunes, est le meilleur chocolat nature sur le marché, pour l'usage de la famille.

Marque de Commerce.

Leur Chocolat Caramé au sucre est le plus fin chocolat à manger qui soit au monde.

Un livre de recettes de choix, en Français, sera envoyé à toute personne qui en fera la demande.

Walter Baker & Co., Ltd.

Etablis en 1780

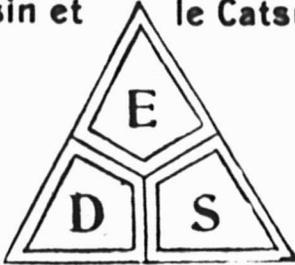
DORCHESTER, MASS.

Succursale, 86 rue St-Pierre,
MONTREAL.

Purs à 100 pour cent.

Voilà une recommandation qui a une influence énorme sur la plus grande partie du public acheteur—sur les personnes qui demandent des aliments purs. Vous ne devez pas vous fier à cette simple déclaration faite par nous que

Les Confitures, les Gelées, le Jus de Raisin et le Catsup



Marque "E. D. S."

sont aussi purs que les produits que l'on peut obtenir par le soin, l'habileté et des méthodes modernes et sanitaires. Veillez à vos propres intérêts en demandant le Bulletin No. 194 au Département du Revenu de l'Intérieur. Vous ne pouvez pas avoir d'appui plus fort pour recommander la Marque "E. D. S." Procurez-vous aujourd'hui même un exemplaire de ce Bulletin, qui vous dessinera les yeux et vous convaincra que vous devez donner amplement de la place sur vos rayons aux marchandises "E. D. S." si vous désirez servir la clientèle difficile.



Faits par **E. D. SMITH**, dans ses Fermes à Fruits.
WINONA, ONT.

Agents: N. A. HILL, 25 Front E. Toronto;
W. H. DUNN, Montréal;
MASON & HICKEY, Winnipeg;
R. B. COLWELL, Halifax, N. E.;
J. GIBBS, Hamilton.



Quand elle demande du sel, elle veut dire, bien entendu, du

SEL WINDSOR.

Elle ne pense jamais à employer une autre sorte, pour la très bonne raison qu'elle sait qu'aucune autre sorte n'est aussi bonne que le "Sel Windsor" pour la table et la crèmerie.

The Canadian Salt Co., Limited
WINDSOR, Ont.

Moutarde Française.	La Grosse
2 doz. à la caisse.	
Pony	7.50
Medium	10.00
Large	12.00
Small	7.20
Tumblers	10.80
Egg Cups	12.00
No. 67 Jars	12.00
2 doz. à la caisse.	
Mugs	12.00
Nugget Tumblers	12.00
Athenian Tumblers	12.00
Goblets	12.00
1 doz. à la caisse.	
No. 64 Jars	15.00
No. 65 Jars	18.00
No. 66 Jars	21.00
No. 68 Jars	15.00
No. 69 Jars	21.00
Vernis à chaussures.	La doz.
1 doz. à la caisse.	
Marque Froment	0.75
Marque Jonas	0.75
Vernis Militaire à l'épreuve de l'eau	2.00

THE LAING PACKING & PROV. CO.,
Montréal, Canada

Lard en Baril Marque "Anchor"

Lard pesant, Canada Short Cut, Mess, brl.	30.50
Lard pesant, Canada Short Cut, Mess, 1-2 brl.	15.50
Lard de famille, dos, Canada Short Cut, Mess, brl.	30.00
Lard de famille, dos, Canada Short Cut, Mess, 1-2 brl.	15.25
Lard léger, clair, brl.	29.50

Lard pesant, Brown Brand, désossé, tout gras, brl. (manque)	
Lard clair, tout gras du dos, très pesant, brl.	33.00
Lard de flanc pesant, brl.	30.50
Pickled Rolls, brl.	30.50
Bean Pork, petits morceaux gras, baril	27.00
Salndoux Composé Raffiné choix Marque "Anchor"	
Tierces, 375 lbs. lb.	0.12½
Boîtes, 50 lbs. net (doubleure parchemin) lb	0.12½
Tinnettes, 50 lbs. net (Tinette imitée)	0.12½
Seau de bois, 20 lbs. net . \$2.60	0.13
Seau de fer-blanc, 20 lbs. brut	2.45 0.12½
Caisnes 10 lbs. tins, 60 lbs. en caisse. Bleu	0.12½
Caisnes 5 lbs., tins, 60 lbs. en caisse. Bleu	0.12½
Caisnes 3 lbs., tins, 60 lbs., en caisse	0.13
Briques, 60 lbs. en cse, pqt 1 lb.	0.14

Salndoux Marque "Anchor"
(Garanti absolument pur).

Tierces, 375 lbs.	0.16½
Boîtes, 50 lbs. net, (doubleure parchemin)	0.16½
Tinnettes, 50 lbs. net (tinette imitée)	0.16½
Seau de bois, 20 lbs. Net (doubleure parchemin) \$3.40	0.17
Seau en fer-blanc, 20 lbs. brut	3.25 0.16½
Caisnes, 10 lbs. tins, 60 lbs. en caisse. Rouge	0.16½
Caisnes, 5 lbs. tins, 60 lbs. en caisse. Rouge	0.16½

Caisnes, 3 lbs. tins, 60 lbs. en caisse. Rouge	0.17
Salndoux en carré d'une livre, 60 lbs. en caisse	0.17½
Viandes fumées	
Jambons: Notre meilleure qualité.	
Extra gros, 25 lbs. et plus (trés gros)	0.16
Gros, 18 à 25 lbs.	0.17½
Moyens, 13 à 18 lbs.	0.18½
Petits, 10 à 13 lbs.	0.19½
Jambons désossés, roulés, gros, 16 à 25 lbs.	0.18½
Jambons désossés, roulés, petits, 9 à 12 lbs.	0.20
Bacon, à déjeuner, marque anglaise, sans os, choisi	0.19½
Bacon de Brown, à déjeuner, marque anglaise, sans os, épais	0.19
Bacon de Laing Windsor, dos pelé	0.21
Petit Bacon, épicé, désossé	0.17
Jambons de Laing, choisis "Pique-Nique"	0.16
Bacon choisi, Wiltshire, côté 50 lbs	0.18
Cottage Rolls	0.20
Saucisses fumées	
Bologna (Bondon de Boeuf)	0.08½
Bologna (Enveloppe cirée)	0.08½
Brunswick (Beef Middles)	0.08
Frankfurts	0.09
Pollish	0.09
Garlic	0.09
Empress (Poulet, jambon et langue) doz.	1.10
Saucisses fraîches	
Saucisses de porc (tripes de porc)	0.09
Saucisses de porc (tripes de mouton)	0.10
Saucisses Cambridge (paquets de 1 lb)	0.10
Saucisses de fermier	0.12

Chair à saucisses (seaux de 20 lbs.)	0.09
Boudin blanc	0.07
Boudin noir	0.08

AGENCES

LAPORTE MARTIN & CIE, LTEE,
Montréal.

Eaux de Vichy.

La Capitale, c/s 50 btl. Qts.	c/s	5.00
La Neptune, c/s 50 btl. Qts.		6.00
La St-Nicholas, c/s 50 btl. Qts.		7.00
La Sanitas (Gazeuse), 50 Bout.		8.00
La Sanitas (Gazeuse), 100 Bout.		9.00

Eau "Vichy Limonade"

	50 Qts.	50 Pts.
La Savoureuse	7.50	5.00
La St Nicholas	8.00	5.50

Eaux de table

	50 Qts.	100 Pts.	100 Splitts
Sun-Ray Water			
"Gazeuse"	6.50	8.50	7.50
Sun-Ray Water			
"Naturelle"	6.50		

Ginger Ale importé

Belfast Mineral Water Co.		
"Trayders" Brand	Doz.	1.20
"Extra Dry"	Doz.	1.30

Huile d'Olive

Minerva.		
c/s 12 btl. 1 litre		6.50
c/s 12 btl. Qts.		5.75
c/s 24 btl. Pts.		6.25
c/s 24 btl. 1/2 Pts.		4.25

Légumes "Le Soleil"

Petits pois.
Sur-Extra Fins, Extra Fins, Très Fins, Fins, Mi-Fins, Moyens No 1, Moyens No 3.
Haricots.
Verts, Nains Extra Fins, Verts Fins, Verts Moyens, Verts Coupés.
Asperges.

Branches géantes, grosses, extra fines, coupées sur-extra, 1er choix, 2e choix, pointes, têtes, Macédoines, Epinards, Flageolets.—Prix sur demande.

JOHN P. MOTT & CO.

J. M. Douglas & Co., Agents, Montréal.
Chocolats et Cacaos Mott.



Elite	per doz.	0.90
	La lb.	
Prepared Cocoa		0.28
Breakfast Cocoa		0.38
No 1 Chocolate		0.32

Diamond Chocolate		0.24
Navy Chocolate		0.29
Cocoa Nibbs		0.35
Cocoa Shells		0.05
Confectionery Chocolate	0.18 à	0.30
Plain Chocolate Liquors	0.18 à	0.35
Vanilla Stick	la gr.	1.00



ST. CHARLES CONDENSING CO'Y.,

Ingersoll, Ont., Can.

Laits et Crèmes Condensés.

St. Charles "Family"		3.50
St. Charles "Baby", 4 doz., la cse		2.00
St. Charles "Hotel"		3.70

Lait "Silver Cow"	4.55
"Purity"	4.25
"Good Luck"	4.00

SAVON

The GENUINE, empaqueté 100 morceaux par caisse.



Prix pour Ontario et Québec:	
Moins de 5 caisses	\$ 5.00
Cinq caisses ou plus	4.95

SALADA TEA CO.



THÉS DE CEYLAN "SALADA."

	Gros.	Détail
Etiquette Brune, 1's et 1/2's	\$0.25	\$0.30
Etiquette Verte, 1's et 1/2's	0.27	0.35
Etiquette Bleue, 1's, 1/2's, 1/4's et 1/8's	0.30	0.40
Etiquette Rouge, 1's et 1/2's	0.36	0.50
Etiquette Dorée, 1/2's	0.44	0.60

SNAP CO., LTD.,

Montréal.

Snap Hand Cleaner.



Cse de 3 doz.	3.60
Cse de 6 doz.	7.20
	30 jours.

Saumon Marque Quaker

Le mérite seul a établi la demande pour cette marque. La haute et solide qualité est ce que l'épicier entreprenant doit avoir. L'article le MEILLEUR n'est pas trop bon pour vos clients.

MATHEWSON'S SONS, --- EPICIERS EN GROS, 202, RUE MCGILL, MONTREAL.

L'EAU DE VICHY ST-YORRE

"SOURCE REGENTE," NON DECANTEE,

est NATURELLE, pure, richement minéralisée. Légèrement gazeuse, son goût est agréable, son effet assuré. Son prix très avantageux en fait pour le marchand un ARTICLE RÉCLAMÉ très précieux.

COMPAGNIE D'IMPORTATION ANGLO-FRANÇAISE

Importateurs directs, seuls agents pour le Canada.

232 RUE LEMOINE

MONTREAL



Comme nous avons entrepris la manufacture de gomme à mâcher à la pepsine de haute qualité, sous notre marque Y & S, qui, depuis 40 ans, est la principale marque de Réglisse en Bâtons, vendue aux Etats-Unis et au Canada, nous avons l'honneur d'attirer l'attention du commerce sur la gomme à la pepsine Y & S, article strictement de haute classe, ne contenant que les ingrédients les plus fins. Y & S est le timbre de qualité. Nous préparons les arômes suivants:

Réglisse, Peppermint, Wintergreen, Menthe Verte.

Commandez à votre fournisseur une boîte-échantillon (assortie si désiré). On ne produit pas de meilleure gomme. Chaque morceau est enveloppé séparément. 5 morceaux par paquet. 20 paquets par boîte.

Manufacturée par

NATIONAL LICORICE COMPANY, MONTREAL

AGENTS

ONTARIO — R. S. McIndoe, 54, rue Wellington, Est, Toronto.
 PROVINCE DE QUÉBEC ET PROVINCES MARITIMES — W. H. Dunn,
 394, rue St-Paul, Montréal.
 MANITOBA ET SASKATCHEWAN — O. F. Lightcap, 214, rue Princess,
 Winnipeg.
 PROVINCE D'ALBERTA — Tees & Persse, Calgary et Edmonton.



Il y a une raison pour laquelle

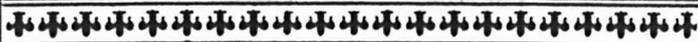
La Crème Evaporée Canada First

se vend si bien tout le long de l'année. Les clients savent que le procédé de manufacture est aussi parfait que possible, grâce au soin, à l'habileté et à la propreté

qui y sont exercés, et que les boîtes en fer blanc hermétiquement fermées, sans acide ni soudure, sont d'une sécurité uniforme. Mettez en stock et recommandez cette splendide ligne de vente.

Donnez un ordre à votre fournisseur.

The Aylmer Condensed Milk Co., Limited
AYLMER, - ONT.



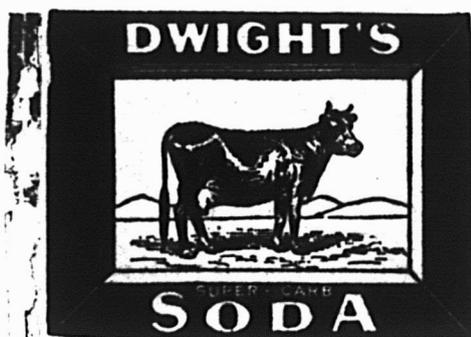
Fort

Votre

Pur

Garantie de profit est dans le

Soda à Pâte
"COW BRAND"



à cause de sa popularité auprès de la ménagère.

Donnez un ordre à votre fournisseur.

CHURCH & DWIGHT

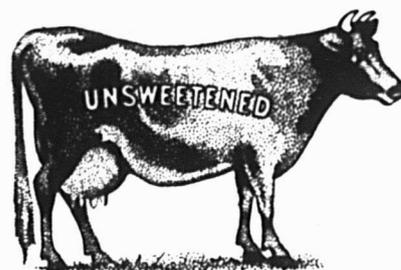
Manufacturiers

MONTREAL.

Uniforme

Digne de
 Confiance

CHAQUE
 BOÎTE



ST. CHARLES CREAM

G
 A
 R
 A
 N
 T
 I
 E

Crème Evaporée

St. Charles

**MEILLEURS PROFITS,
 PLUS DE VENTES,
 CLIENTS SATISFAITS**

Avec un Bon
 Stock de
 Marchandises
 St. Charles.



St. Charles Condensing Co'y.
 INGERSOLL.

SODA

Cow Brand



Caisse, 60 paquets de 1 lb., \$3.00.
Caisse, 120 paquets de 1-2 lb., \$3.00.
Caisse, 30 pqt. 1 lb. et 60 pqt. 1-2 lb., \$3.00.

Caisse de paquets de 5c., contenant 96 paquets, \$3.00.

ARTHUR P. TIPPET & Co., Montréal.

Lime Juice "Stowers" La cse
Lime Juice Cordial, 2 doz. pts. 4.00
Lime Juice Cordial, 1 doz. pts. 3.50
Double Refl. Lime Juice 3.50
Lemon syrup 4.00

THE UNCLE SAM DRESSING CO.,
Lanoraie, P.Q.

Vernis "Uncle Sam" Doz.
Bout. 6 oz., No 1 1.80
Bout. 4 oz., No 1 1.25
Bout. 4 oz., No 2 0.90
Bout. 4 oz. (bout. nue) 0.75
No 1, Extra, Brl de 40 gals., gal. 1.60
No 1, Extra, Can. de 1 à 5 gals. 1.75

T. UPTON & CO.,
Hamilton

Confitures garanties pures
Framboises, Fraises, Cassis, verres de 1 lb., 2 doz. par cse . doz. 1.90
Pêches, Gadelles Rouges, Groselles, verres de 1 lb., 2 doz., par caisse . doz. 1.70
Prunes, verres de 1 lb., 2 doz. par caisse . doz. 1.60
Assorties
Verres de 1 lb., 2 doz. à la cse, doz. 1.75

Marmelade de Pamplemousse (Grape Fruit), verres de 1 lb., 2 doz. à la caisse doz. 1.60

Pure Marmelade d'oranges
Garantie pure.

Verres, 12 oz., 2 doz. à la cse, doz. 1.00
Verres, 16 oz., 2 doz. à la cse, doz. 1.45
Pint Sealers, 1 doz. à la cse, doz. 2.25
Quart Sealers, 1 doz. à la cse, doz. 3.25
Tins, 2 lbs., 2 doz. à la cse . lb. 0.08
Tins, 4 lbs., 2 doz. à la cse . lb. 0.08
Tins, 5 lbs., 8 au crate lb. 0.07½
Tins, 7 lbs., 12 à la caisse . . lb. 0.07½
Seaux en bois, 7 lbs., 6 seaux par crate lb. 0.07½
Seaux en bois, 30 lbs. lb. 0.07½

Miel Pur Clarifié

Verres, 12 oz., 2 doz. à la cse, doz. 1.40
White Clover
Verres, 12 oz., 2 doz. par cse (manque)

Confitures composées

Framboises rouges, Fraises, Pêches, Prunes, Gadelles rouges, Cassis, Groselles, Bluets, Abricots, verres, 12 oz., 2 doz. par caisse, doz. 1.00
Tins, 2 lbs., 2 doz. par cse . lb. 0.07½
Seaux en fer-blanc, 5 lbs., 8 seaux par crate lb. 0.07½
Seaux en fer-blanc, 7 lbs., 6 seaux par crate lb. 0.07
Seaux en bois, 7 lbs., 6 seaux par crate lb. 0.07
Seaux en bois, 30 lbs. lb. 0.06½
Empaquetées en caisses assorties ou crates si désiré.

Gelées composées

Framboises, Fraises, Cassis, Gadelles rouges, Ananas, verres, 12 oz., 2 doz. à la cse doz. 1.00
Seaux en fer-blanc, 2 lbs., 2 doz. à la cse lb. 0.07½

Seaux en fer-blanc, 5 lbs., 8 seaux par crate lb. 0.07½
Seaux en bois, 7 lbs., six seaux par crate lb. 0.07
Seaux en bois, 30 lbs. lb. 0.06½
Empaquetées en caisses assorties ou crates si désiré.

Apple butter

Seaux en fer-blanc, 5 lbs., 8 seaux par caisse le seau 0.37½
Fret payé d'avance sur 5 caisses ou davantage expédiées directement de la manufacture à

Windsor, North Bay, Montréal, et à tous les points intermédiaires en Ontario. Pour tous les autres endroits, une allocation de fret de 25 cents par cwt. sera faite.

Termes: net, sans escompte

ARCHDALE WILSON,
Hamilton



Wilson's Fly Pads, en boîtes de 50 paquets à 10c. La Bte
1 boîte 3.00
3 boîtes 2.80

W. F. YOUNG

Absorbine per doz. 18.00
Absorbine, Jr. per doz. 9.00

Quand vous voulez savoir quelque chose concernant le

SEL

envoyez-nous simplement une carte postale. Nous vous renseignerons avec plaisir.

VERRET, STEWART & CO.

Limited
MONTREAL

Sucre Granulé et Sucre Jaune d'Or ST-LAWRENCE

FAITS UNIQUEMENT DE PUR
SUCRE DE CANNE.

Les clients apprécieront l'avantage de nos sacs cousus à la machine, s'ils suivent les instructions suivantes en les ouvrant :

Couper la chaîne la plus courte près du côté du sac et tirer le fil simple. :: ::

C'est une opération rapide, qui laisse le sac en état parfait.

THE ST-LAWRENCE SUGAR REFINING
COMPANY, Limited,
MONTREAL.

**VOUS NOUS TROUVEREZ SUR
LE DROIT CHEMIN**

car vous êtes dans le droit chemin quand vous mettez SNAP en stock !



Nous prétendons que pour enlever des mains la crasse, le goudron ou la peinture, SNAP est sans égal; un public généreux demandant encore du "SNAP" soutient amplement notre assertion,

Vous n'allez certainement pas rester dans l'embarras.

Donnez un ordre aujourd'hui même.

SNAP CO., Limited,
MONTREAL

Feutre et Papier

N'IMPORTE QUELLE QUANTITÉ
Toitures Goudronnées (Roofing) prêtes à poser, 2 et 3 plis.
Papiers de Construction. Feutre à Doubler et à Tapisser.
Produits de Goudron. Papier à Tapisser et à Imprimer.
Papier d'Emballage Brun et Manille.

**Fabricants du Feutre Goudronné
"BLACK DIAMOND"**
ALEX. McARTHUR & CO., Limited
82, rue McGill, MONTREAL
Manufacture de Feutre pour Toitures: Rues du Havre et Logan.
Moulin à Papier, Joliette, Qué.

LES CHEVAUX

en mauvais état sont simplement ramenés à leur pleine capacité de travail, quand on les nourrit de

MOLASSINE MEAL

Cet aliment améliore la digestion, prévient et guérit les douleurs intestinales, diarrhées et toux et améliore remarquablement les Robes.

POUR MATIÈRE A LIRE ET PRIX,
S'ADRESSER A

ANDREW WATSON
SEUL IMPORTATEUR
91 Place d'Youville, MONTREAL

**Oranges, Citrons, Bananes,
Fraises, Légumes verts et
Noix de toutes sortes.**

PATATES "GREEN MOUNTAINS"

Les ordres par lettre ou téléphone recevront une attention toute spéciale.

The A. P. de Sambor Import Co.,
Fruits et Légumes en Gros
8, CRAIG OUEST, -- MONTREAL, QUE.
Téléphone à longue distance Main 5129
PRIX LES PLUS BAS

A. HANDFIELD

11, RUE BONSECOURS, - MONTREAL.

SUCRE et SIROP d'ERABLE

Qualité Supérieure. Prix Modéré.

Manufacturé au moyen d'un très nouveau procédé.

Nous invitons cordialement MM. les Epiciers à nous donner un ordre à titre d'essai.

**The City Ice Co.
LIMITED**

295 RUE CRAIG OUEST
Près du Carré Victoria

Téléphones, - Main 3957-3958
Succursale de l'Est, - Est 979
Succursale du Nord, St-Louis 843

**GLACE PURE
PROMPTE LIVRAISON**
Capacité 95,000 tonnes

Choix de Fermes Mélangées pour culture de grains, laiterie, élevage du bétail.

Des renseignements complets seront envoyés gratuitement sur demande adressée à

W. D. SCOTT,
SURINTENDANT
de l'Immigration.
OTTAWA, - Canada.



L'Ouest du Canada offre Une Terre Libre, le Sol le Meilleur, le Climat

le plus Beau et des Chances de Succès Sans Égales. " " " " " "

Sommaire des Règlements concernant les Terres du Nord-Ouest Canadien.

TOUTE personne, qui est le seul chef d'une famille, ou toute personne mâle âgée de plus de 18 ans, peut acquérir comme homestead un quart de section de terre disponible du Dominion, dans le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta. Le postulant doit se présenter en personne à l'Agence ou Sous-Agence des Terres du Dominion pour le district. Une entrée par procuration peut être faite dans toute agence, sous certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur de celui qui se propose d'acquérir un homestead.

Devoirs.—Six mois de résidence sur la terre et de culture chaque année pendant trois ans. Un homme ayant un homestead peut habiter à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres qu'il possède en propre et occupée par lui, ou par son père, sa mère, son fils, sa fille, son frère ou sa sœur.

Dans certains districts, un homme occupant un homestead et dans de bonnes conditions, a la prérogative d'acheter avant d'autres un quart de section le long de son homestead. Prix, \$3.00 l'acre.

Devoirs.—Il doit résider pendant six mois, chaque année, et au cours de six ans, à partir de la date d'entrée de son homestead (y compris le temps requis pour obtenir la patente de homestead), et cultiver 50 acres en plus.

Un homme ayant un homestead, dont les droits au homestead soit expirés, et qui ne peut pas obtenir une préemption, peut prendre un homestead acheté, dans certains districts. Prix, \$3.00 l'acre.

Devoirs.—Il doit résider six mois, chaque année pendant trois ans, cultiver cinquante acres et ériger une maison d'une valeur de \$300.00

Superficie cultivée en blé dans le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta.

Années.	Acres.
1902	2,665,864
1903	3,284,086
1904	3,378,301
1905	3,881,199
1906	5,013,544
1907	4,898,288
1908	5,624,000
1909	6,878,000

On s'attend à ce que l'année 1910 offre une autre forte augmentation de superficie en culture.



Cette affiche tentante (9' 3" x 7') en couleurs naturelles, est affichée dans tout le Canada par la

CANADIAN POSTER COMPANY.

Edifice Power, - - Montréal.

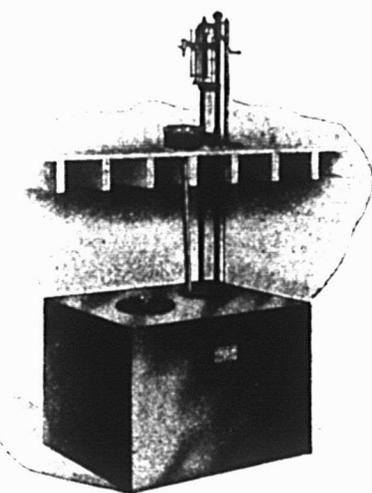
Consultez-nous au sujet de vos annonces.

Une Affaire Honnête pour vous-même

Ne tenez pas d'huile pour la commodité de vos clients. Votre capital, votre esprit et votre temps valent mieux qu'un simple "Merci".

Sans doute vous avez souvent pensé, en remplissant les bidons de vos clients, que, tout bien considéré, les mains huileuses, l'odeur, la contamination d'autres marchandises, les planchers imbibés d'huile, le risque d'incendie, l'évaporation, le coulage des fûts, les robinets qui dégouttent, les bidons qui débordent, les mesures et entonnoirs, — tous ces inconvénients et toutes ces petites pertes combinés, absorbent inévitablement vos quelques cents de profit, et vous vous êtes fait le raisonnement que vous ne pouviez faire autrement que de tenir de l'huile comme commodité.

UN RESERVOIR A HUILE BOWSER A POMPE ET A MESURE AUTOMATIQUE



changerait tout cela, rendrait payantes, propres et agréables vos ventes d'huile. Avec un Bowser vous vendez chaque gallon d'huile tout aussi vite, aussi commodément, avec des mains aussi propres et en faisant des profits aussi sûrs que lorsque vous vendez un paquet de thé.

Procurez vous notre brochure gratuite, montrant comment gagner de l'argent sur votre huile, assurant une affaire honnête pour vous même et pour vos clients. Demandez simplement la brochure No 84.

S. F. BOWSER & Co., Limited

66 et 68 Ave Frazer
Toronto, Ont.

Un Seul But dans la Vie.

Les Empaqueurs du Poisson de la Marque "THISTLE" n'ont pour but que de produire ce qu'il y a de MEILLEUR en Poisson de Conserve.

Empaqueté sur les Lieux de Pêche.

Les Conserves de Haddies, Harengs pered et Harengs à la Sauce Tomates, Marque "THISTLE" sont préparées là où les poissons sont pêchés, au bord de l'eau. Comment pourrait-on mieux préserver la richesse naturelle et la saveur délicate du poisson ? IMPOSSIBLE.

Mais ce n'est pas tout, car Capitaine Austin a l'habileté sans égale acquise par l'expérience de toute une vie. Il n'y a ni saleté, ni vase, ni malpropreté dans les conserves de la Marque "THISTLE." La réputation du principal préparateur de poisson dans le pays est en jeu sous l'étiquette de la Marque "THISTLE."

Achetez ces conserves, vous achetez les meilleures.

Poisson Marque "Thistle"

*Arthur P. Tippet & Co., Agents,
Montréal.*

REDPATH

EST LE

Modèle-Type au Canada

DU

Sucre Raffiné,

Manufacturé par

**THE CANADA SUGAR REFINING
COMPANY, Limited**

MONTREAL, P. Q.

LE QUEBRACHO

Le journal La Halle aux Cuirs, de Paris, publie l'extrait suivant du journal la Revue:

Le quebracho est, comme l'acajou, un bois dur de l'Amérique du Sud. Son nom même le caractérise: quebra-hacha veut dire "brise-cognée". Il l'emporte en résistance sur le chêne du Nord et durcit en vieillissant.

On trouve dans les forêts des troncs de quebracho abattus depuis 25 ans et n'ayant éprouvé aucune atteinte du temps et des Intempéries. Les Argentins s'en servent dans la construction des chemins de fer pour les traverses sur lesquelles reposent les rails et en expédient d'importantes quantités en Europe pour les mêmes usages. On trouve le quebracho au Brésil, au Paraguay et dans la République Argentine. Il y en a trois espèces dont l'une est sans importance botanique ou commerciale. Les deux autres sont le "quebracho colorado" (rouge) et le "quebracho blanco" (blanc). Elles ne se rencontrent que dans les "Chacos", ces régions mystérieuses où pendant des années peu d'explorateurs avaient pénétré, beaucoup y ayant succombé, d'autres en ayant rapporté de merveilleux récits d'aventures. Il n'y a que deux Chacos, l'un appartenant au Paraguay, l'autre à l'Argentine. Le Chaco dans le passé, ne produisait rien sauf ses essences fo-

restières. Les voies ferrées ont commencé à l'ouvrir aux entreprises de l'industrie; puis les steamers, les navires à voiles suivant les cours d'eau ont introduit les marchandises et les produits échangés par le commerce contre les chargements de quebracho. Aujourd'hui, le Chaco, envahi par la civilisation, offre aux regards le spectacle d'un travail incessant: les campements d'abatage et les scieries y sont sans relâche en activité autant qu'au Canada.

Le quebracho comme l'acajou vient en groupe de 4 ou 5 par acre. Il a de 24 pouces à 39 pouces et porte une couronne ovale de branches et feuilles. A dix ans, il est assez fort pour s'employer comme pilotis. On veille strictement à la réglementation des coupes pour empêcher la destruction de l'essence, car la fabrication des traverses est devenue une industrie qui fait une grande consommation de ces arbres. Il y a des scieries qui fournissent jusqu'à 30,000 traverses par semaine. Le quebracho après l'enlèvement de l'écorce prend le nom de rollizo et se débite en poteaux, poutres, timons, etc.

L'écorce épaisse du quebracho colorado donne un tanin qui s'emploie dans la

tannerie. C'est ce qui constitue le meilleur bénéfice. Les Compagnies propriétaires de quebrachos utilisent en même temps le bois et l'écorce pour faire de l'extrait dont les demandes sont de plus en plus considérables.

L'extrait de quebracho se fabrique du reste sans grands frais, quand l'outillage est convenablement installé.

Le travail consiste à réduire à l'aide de machines spéciales l'écorce et aussi le bois en copeaux minces ou en petits fragments. On les jette dans d'immenses chaudières où on les soumet à une opération chimique qui extrait tout le tanin. Le liquide ainsi obtenu est ensuite condensé par l'évaporation en une masse gélatineuse épaisse que l'on enferme dans des sacs où on la laisse sécher, après quoi on la livre au commerce.

Au Paraguay les coupes se font au cœur de la forêt vierge et les arbres abattus se transportent par fardiers tirés par des boeufs jusqu'à la plus proche clairière. Comme ces travaux s'exécutent généralement à une assez grande distance des centres d'habitation, on ne peut les confier qu'à des indigènes accoutumés au climat, bien au courant des inconvénients du Chaco et capables de résister au fléau causé par les insectes qui pullulent. Chaque exploitation de quebracho à un petit chemin de fer à voie étroite pour les transports. L'exportation de l'extrait de quebracho atteint actuellement des proportions énormes. En 1895 on ne l'évaluait qu'à 400 tonnes. Elle a dépassé en 1908 un total de 30,000 tonnes. Les Etats-Unis consomment 65 p.c. de ce tanin et la plupart des tanneurs préfèrent cet extrait à tout autre.

DAIN POUR OISEAUX Est le "Cottam Seed," fabriqué d'après six brevets. Marchandise de confiance; rien ne peut l'approcher comme valeur et comme popularité. Chez tous les fournisseurs de gros.

Les Confitures de Fraises et les Fraises en Sirop, de Wagstaffe, Nouvelle Saison, sont maintenant prêtes. Bouillies dans des Chaudrons en Argent. Prière de donner un ordre promptement.

M. l'Epicier, nous protégeons la santé de vos clients.



Economie.

L'économie signifie réellement la fourniture à vos clients de la marchandise absolument la meilleure, parce que cela est profitable à la longue. La Poudre à Pâte contenant de l'Alun peut et devrait vous coûter quelques cents de moins par douzaine que la poudre à pâte "MAGIC," parce qu'elle coûte moins à manufacturer. On met de l'alun dans la poudre à pâte, parce que l'alun coûte peu.

Ne tenez pas de marchandises médiocres sous le prétexte qu'elles sont à bon marché. Le bon marché et la qualité vont rarement ensemble.

**PAS
D'ALUN**

La Poudre a Pate "Magic"

NE CONTIENT PAS D'ALUN

"Magic" est une poudre à pâte d'un prix modéré; c'est la seule bien connue, de fabrication canadienne, qui ne contienne pas d'Alun.

E. W. GILLETT CO., LTD.

WINNIPEG

TORONTO, ONT.

MONTREAL



Il n'est pas bon de tenir un stock inactif.

Vos profits sont une chose capitale pour vous, et vous avez besoin de tenir une ligne de conserves de poissons qui a subi l'épreuve du temps.

Les Aliments Provenant de la Mer, Marque Brunswick

occupent le premier rang depuis quatorze ans. Pourquoi? Parce que nous ne mettons en conserves que les petits poissons de première qualité pris en eau profonde dans la Baie de Fundy, que nous les préparons dans une manufacture moderne et sanitaire et que nous n'employons que l'huile à salade la plus fine. Vous ne pouvez pas tenir d'articles donnant plus de satisfaction que les Aliments provenant de la mer, portant la Marque Brunswick.

CONNORS BROS., LIMITED

BLACK'S HARBOUR, N.B.

Agents:

LEONARD BROS., Montréal.
C. H. B. HILLCOAT, Sydney.
A. W. HUBAND, Ottawa.
JAS. HAYWOOD, Toronto.
CHAS. DUNCAN, Winnipeg.
GRANT OXLEY & CO., Halifax.
C. DE CARTERET, Kingston.
BUCHANAN & AHERN, Québec.
J. L. LOVITT, Yarmouth.

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Etc.

EDITEURS:

La Compagnie de Publications des Marchands Détaillants
du Canada, Limitée,

80 rue St-Denis, - - - MONTREAL.

Téléphone Bell Est 1185-1186.

Montréal et Banlieue, \$2.50

ABONNEMENT Canada et Etats-Unis, 2.00 PAR AN.

Union Postale, - Frs. 20.00

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins d'une année.

A moins d'avis contraire par écrit adressé directement
à nos bureaux, 15 jours au moins avant la date d'expiration,
l'abonnement est continué de plein droit.

Toute année commencée est due en entier.

L'abonnement ne cesse pas tant que les arrérages ne sont
pas payés.

Tout chèque pour paiement d'abonnement doit être fait
payable "au pair à Montréal".

Chèques, mandats, bons de poste doivent être faits pay-
ables à l'ordre de "Le Prix Courant".

Prière d'adresser les lettres, etc., simplement comme suit:
"LE PRIX COURANT" Montréal.

CONVENTION DE L'ASSOCIATION DES MARCHANDS DÉTAILLEURS DE LA PROVINCE DE QUEBEC

20 et 21 juillet 1910

L'Association des Marchands-Détaill-
eurs, fidèle à ses traditions, convoque
ses membres à sa Convention Annuelle
qui, cette année, aura lieu à Montréal, 80
rue St-Denis, c'est-à-dire à son siège so-
cial, le mercredi 20 et le jeudi 21 juillet
prochains.

Le but de l'Association, en tenant ses
conventions annuelles, est, tout d'abord,
de resserrer plus étroitement les liens
qui doivent unir tous les marchands de
détail pour la protection et la défense de
leurs intérêts et de leurs droits.

C'est ainsi que, dans ces assises, les
marchands sont invités à faire connaître
à l'Association tout ce qui, à leur con-
naissance, peut entraver le libre exercice
du commerce de détail ou les gêner dans
son essor.

Les marchands-détaillés ne faisant
pas partie de l'Association sont cordiale-
ment invités à suivre les travaux de la
convention.

Il y a là pour eux une occasion qu'ils
ne devraient pas laisser échapper de se
rendre compte des travaux qui se font à
l'Association, travaux qui sont résumés à
la convention et dont tout marchand de
détail profite, qu'il soit ou non membre
de l'Association.

Chacun est invité à apporter sa pierre
à l'édifice, à prendre part aux travaux;
soit en présentant des sujets de discus-
sion dans l'intérêt du commerce en gé-
néral ou du commerce de détail en par-
ticulier; soit en prenant part aux débats

que soulèvent les questions à l'étude; soit
simplement en donnant son vote ou plus
simplement encore en faisant acte de pré-
sence seulement.

Il ne faut pas s'illusionner et croire
que quelques membres de plus dans une
Association ne comptent guère. Si l'u-
nion fait la force, le nombre donne plus
de force encore aux Associations de la
nature de celle des Marchands-Détaill-
eurs.

Marchands qui, par négligence, indiffé-
rence ou insouciance êtes restés en de-
hors du mouvement qui a réuni vos con-
frères dans un esprit de solidarité, rap-
prochez-vous d'eux!

Profitez de la prochaine convention
pour réparer l'erreur qui vous a tenus
jusqu'ici à l'écart de l'Association.

Assistez donc à la convention et péné-
trez dans les rangs de l'Association qui
veille sur vos intérêts mieux et plus que
vous ne pouvez le faire si vous n'êtes
pas puissamment organisés.

ASSOCIATION DES MARCHANDS DÉTAILLEURS DU CANADA

La Convention d'Ontario à Kingston

La Onzième Convention de l'Associa-
tion des Marchands Détaillants du Cana-
da, province d'Ontario, a eu lieu, à King-
ston, les 21 et 22 juin courant.

Parmi les délégués présents nous avons
remarqué: C. W. Leadley, Verona; J. M.
Smith, Long Lake, R. C. Chown; Rev. A.
L. Geen., Belleville; S. C. Denison, Na-
panee; D. S. Austin, Wcoler; A. D. West-
man, Chatham; N. B. Cobblestick, Toron-
to; Henry Watters, H. C. Ellis, Ottawa;
C. W. Kelly, Guelph; J. C. Van Camp, To-

ronto; F. W. Young, Seeley's Bay; H.
Gray, Caldwell's Mills; P. Slavin, Dese-
ronto; R. W. Dockeray, Toronto; H. Oc-
comore, Guelph; E. M. Trowern, Toronto;
W. P. Zick, Stratford; A. Sweet, Winches-
ter; A. Wemp, Bath; R. N. Thurtell, In-
gersoll; J. A. Beaudry, Montréal; G. E.
Gibbard, Toronto; B. W. Ziemann, Pres-
ton; M. Moyer, Toronto; A. B. Carscallen,
Tamworth; James Quinn, Tweed; Albert
Boyce, Sydenham; N. Steadman, Camden
East; J. S. Neilson, Stella; G. W. Brady,
Hoard's Station, 78 délégués de Kingston
étaient présents également.

La Convention s'est tenue dans la
Chambre du Conseil de l'Hôtel de Ville,
sous la présidence de l'Echevin Ziemann,
de Preston, président de l'Association du
Dominion.

Les Comités permanents ont été nom-
més à la séance du matin.

Comme suit:

Comité de Législation Provinciale:—
H. Ocomore, W. P. Zick, Mayor Couper,
H. C. Ellis, A. Roney, F. W. Young, H.
Gray, A. B. Cascallen.

Comité de Législation Fédérale:— H.
Watters, D. G. Laidlaw, M. Moyer, H. Dy-
de, S. C. Denison, L. Locket, E. Wemp, J.
Quinn.

Comité des Questions Générales:— E.
T. Steacy, N. B. Cobblestick, A. D. West-
man, C. W. Leadley, P. Slavin, H. W.
Newman, A. Boyce, J. S. Neilson, F. Hoag.

Comité des Travaux de Section:— J. A.
Van Comp, R. W. Dockeray, R. N. Hur-
tell, R. E. Crown, J. M. Smith, J. Gilbert,
A. Sweed, N. Steadman.

Comité des Lois:— Rev. A. J. Geen,
J. A. Beaudry, C. W. Kelly, R. W. Zie-
mann, E. M. Trowern, A. Aberneth, G. E.
Gibbard.



Tanglefoot,

le Papier à Mouches Originel.
Depuis 25 ans le Modèle-Type de
Qualité. Tous les autres papiers
à mouches sont des imitations.

EN ECRIVANT AUX ANNONCEURS, CITEZ "LE PRIX COURANT"

A l'ouverture de la séance de l'après-midi, les délégués furent reçus officiellement par le maire Couper, MM. W. F. Nickle, C. R., M.P.P.; C. A. MacPherson, président du Board of Trade; George Mills, trésorier, et E. T. Steacy, président de l'Association locale de Kingston.

En souhaitant la bienvenue aux délégués, le maire Couper déclara que l'Association des Marchands de Détail avait beaucoup fait pour les détailliers et exprima l'espoir que les détailliers s'uniraient plus intimement encore et qu'ils cesseraient de travailler l'un contre l'autre.

M. MacPherson fit remarquer que le but poursuivi par l'Association des Marchands de Détail était similaire à celui que poursuivait le Board of Trade.

M. Mills rappela aux délégués qu'ils étaient dans une ville historique et cita les paroles de feu le Dr Talmage qui dit que dans tous ses voyages il n'a pas vu de cité plus pittoresque que celle de Kingston.

M. Steacy dit que tous les détailliers devraient être membres de l'Association et que tous devraient être des membres actifs. Les desseins et le but de l'Association sont méritoires et demandent l'appui de tous.

M. Nickle dit qu'on ne pourrait établir une nation avec le commerce seul, mais que l'idéal et le commerce devaient marcher la main dans la main. Kingston est fière de son Université et elle est fière aussi de son Collège Militaire Royal.

Le Président, M. Ziemann, remercia ceux qui venaient de souhaiter la bienvenue aux délégués à la Convention et suggéra l'idée que la ville de Kingston devrait faire une plus grande publicité pour faire connaître et tous ses attraits et tous ses avantages.

Nous regrettons de ne pouvoir nous étendre sur les questions qui ont été traitées et discutées dans les deux journées de la Convention; mais en donnant le texte des résolutions adoptées, nos lecteurs verront qu'il s'est fait, à Kingston, d'excellente besogne.

Voici les résolutions adoptées:

I.—L'opinion des membres de cette Convention est que le Gouvernement d'Ontario devrait, par l'établissement d'un bureau chargé de recueillir des renseignements, pourvoir à ce qu'il soit porté plus de soin et d'attention à la Législation Commerciale qui lui est constamment soumise.

II.—L'opinion des Membres de la Section Provinciale de la Retail Merchants Association of Canada est que l'espace accordé dans les Expositions Nationales Canadiennes, devrait être, autant que faire se peut, réparti entre un aussi grand nombre de concurrents que possible, de manière à donner une plus grande variété d'exhibits et à ce que le nom d'une

firme ne porte pas ombrage à d'autres qui sont également méritantes.

III.—L'opinion de cette Convention est que l'Acte d'Ontario relatif aux Boutiques et autres lieux que des Fabriques devraient être amendé de manière à spécifier le nombre d'heures par semaine, pendant lesquelles le personnel féminin peut être employé dans les boutiques, et de ne pas fixer l'heure comme actuellement, ce qui fait qu'il est illégal pour un marchand d'employer une femme après six heures tous les jours de semaine sauf ceux qui précèdent une fête publique ou le samedi soir. Elle croit également qu'il n'est pas au mieux des intérêts de la communauté ou de ceux des Marchands que cet Acte soit sous la surveillance du Département du Travail, mais qu'il devrait être sous la direction du Département du Commerce et elle demande en outre fermement que l'Exécutif ait instruction de faire tous ses efforts pour obtenir un amendement à cet Acte pendant la prochaine Session de la Législature d'Ontario.

IV.—Cette Convention est d'opinion que les Officiers de l'Exécutif devraient faire tous leurs efforts pour obtenir des amendements à l'Acte des Colporteurs et Marchands Ambulants qui souviendrait les intérêts des marchands et empêcheraient les Colporteurs et autres de s'emparer du commerce des cités et villes qui appartient en propre aux marchands qui paient une large part des taxes et qui sont utiles au public acheteur. Elle croit que cette question est d'une importance telle que tous les efforts doivent être faits pour obtenir des résultats immédiats.

Cette résolution a été adoptée avec un amendement référant la question à un comité spécial qui devra recueillir toutes les informations nécessaires et faire rapport aux Officiers de l'Exécutif.

V.—Cette Convention est d'opinion qu'il serait au mieux des intérêts du Commerce d'Ontario si le Gouvernement d'Ontario adoptait la politique d'émettre des certificats qualifiant ceux qui ont quelque entreprise commerciale, dont la partie technique est professionnelle, telle que les Embaumeurs, les Opticiens et autres du même genre.

VI.—Cette Convention recommande au Bureau de l'Association du Dominion d'amender la constitution de telle sorte qu'elle soit applicable et puisse opérer en vertu de la Charte du Dominion obtenue à la dernière Session du Parlement Fédéral.

VII.—Cette Convention se déclare de nouveau fortement opposée au Bill des Sociétés Coopératives qui a été présenté à la dernière Session du Parlement du Dominion et désire exprimer ses chaleureux remerciements aux Officiers du Bureau du Dominion pour leur activité et leurs efforts à faire rejeter le bill.

VIII.—Cette Commission s'inscrit com-

me étant fortement en faveur de l'Acte des Commissions Secrètes adopté par le Gouvernement du Dominion et prie le Bureau du Dominion de remettre une copie des clauses de cet Acte à tous les membres auxquels elle demande d'appeler sur cette loi l'attention de leurs commis et employés.

Des mesures seront prises en conséquence.

IX.—Cette Convention approuve la Législation proposée par la Section des Entrepreneurs de Pompes Funèbres de cette Association pour l'embaumement convenable des corps.

X.—Cette Commission approuve la Législation proposée par la Section des Opticiens de cette Association qui demande au Gouvernement d'émettre des certificats à tous les Opticiens compétents, de manière à protéger le public contre les personnes qui pratiquent l'optométrie sans les connaissances voulues.

XI.—Cette Convention reconnaît de tout cœur les efforts efficaces des Officiers du Bureau du Dominion qui ont obtenu à notre Association une Charte du Dominion.

XII.—Cette Convention assemblée désire émettre un vote de très chaleureux remerciements à M. Honoré Gervais, M. P., pour la part active avec laquelle il s'est fait l'avocat des justes réclamations des Marchands de Détail du Dominion et s'est appliqué à obtenir une Législation qui soit bienfaisante au commerce et au public consommateur du Canada et elle prie le Secrétaire de lui envoyer copie de cette résolution.

XIII.—Cette Convention s'inscrit de nouveau comme étant fortement opposée à tout système, tel que cadeaux pour achat de marchandises, primes dans les paquets, ou tout autre plan qui agisse en qualité d'appât pour faire acheter des marchandises par les clients, et demande que copie de cette résolution soit envoyée par le Bureau du Dominion, le priant d'adresser une copie de cette résolution à tous les Manufacturiers ou Commerçants ayant adopté cette pratique.

XIV.—Cette Convention désire déclarer qu'elle est fortement opposée à tout système ou plan qui tendrait à détruire l'effort individuel dans l'industrie et le Commerce, et comme les Sociétés Coopératives s'efforcent d'éliminer les commerçants privés au moyen d'un faux système économique, nous désirons appeler l'attention du public sur ce fait et faire remarquer qu'elles sont les ennemies de la communauté en autant que leurs principes sont de détruire l'individualité et d'obtenir pour elles un monopole public qui serait dommageable aux meilleurs intérêts de la Société organisée.

XV.—Cette Convention désire rappeler qu'elle est en faveur du système de prix par contrat pour la vente des lignes cou-

rantes de marchandises et elle appuie pour que tous les Marchands de Détail fassent un effort particulier pour aider les Manufacturiers qui adoptent ce plan.

Guelph a été choisi comme lieu de la Convention pour l'année prochaine.

Les élections ont eu lieu le dernier jour avec les résultats suivants:

Président, Echevin G. W. Kelly, Guelph; 1er vice-président, Maire Pomerson, Brockville; 2e vice-président, E. T. Steacy, Kingston; trésorier, N. Moyer, Toronto; secrétaire, E. N. Trowern, Toronto.

LES VENTES DE FROMAGE A L'ENCAN

Nous avons annoncé très sommairement dans notre précédent numéro l'inauguration de ventes de fromage à l'encan au Board of Trade par la société Coopérative Agricole des Fromagers de Québec.

A la première vente qui a eu lieu vendredi dernier, il a été offert 785 boîtes de fromage blanc et 527 de fromage coloré. Le fromage blanc s'est vendu de 10 1-2c à 10 11/16 et le fromage coloré de 10 3/16c à 10 11/16c.

Le but de la Société Coopérative Agricole des Fromagers de Québec en inaugurant ces ventes est de faire que chaque boîte de fromage soit vendue pour ce qu'elle vaut suivant sa qualité.

On sait que le fromage de Québec se vend à un plus bas prix que le fromage d'Ontario. Or, s'il est vrai qu'une partie du fromage de Québec est inférieure au fromage de la meilleure qualité de l'Ouest, il est vrai également qu'un grand nombre de fabriques de notre province produisent un fromage de qualité égale, sinon supérieure au fromage d'Ontario. Il n'existe aucune raison pour que tout le fromage de Québec se vende toujours au-dessous du prix de celui d'Ontario. Il n'existe aucune raison non plus pour payer sur le qual un prix moyen pour tous les lots de fromage reçus le même jour.

Le système du prix moyen est imputable aux vendeurs des fromageries. Afin de se maintenir en bonne relations avec leurs clients, ces vendeurs acceptent un prix moyen et uniforme pour le lot entier qu'ils vendent.

Plusieurs propositions ont été faites pour mettre fin à cet état de choses. A la dernière assemblée de l'Industrie Laitière, on a soulevé l'idée d'organiser une société coopérative dont les membres seraient les propriétaires des meilleures fabriques de fromage de la Province. De là, l'origine de la Société ci-dessus.

Ses ventes à l'encan auront pour l'industrie laitière de la Province une grande portée. Elles forceront les fabriques qui ne produisent pas un fromage de qualité supérieure à amender leurs méthodes de

fabrication ou à disparaître. Voici comment: La Société Coopérative publiant le résultat de ses ventes, les fermiers qui fournissent le lait aux fabriques dont nous venons de parler ne se contenteront pas de recevoir moins pour leur lait que les fermiers qui fournissent les fromageries obtenant les plus hauts prix. Ou ils forceront leur fabricant à mieux faire, ou bien, voyant que les grandes fabriques seules peuvent arriver aux meilleurs résultats, ils se tourneront vers les grandes fabriques et délaisseront les petites qui ne produisent pas suffisamment pour payer à un bon fabricant le salaire qu'il mérite.

Il y a longtemps que "Le Prix Courant" a, pour la première fois, exprimé cette opinion qu'il y avait trop de petites fabriques dans notre province et que c'était une des raisons pour lesquelles le fromage de Québec n'avait pas le rang qu'il devrait avoir sur les marchés de consommation. Il n'y a pas assez d'uniformité dans la fabrication; cependant, il serait facile de produire partout un fromage de qualité supérieure.

On le verra d'ailleurs par l'émulation que va nécessairement créer le nouveau système de ventes à Montréal. Les fabriques vont évidemment chacune de leur côté faire de leur mieux pour obtenir les plus hauts prix. Les producteurs de fromage de qualité inférieure recevront des prix plus bas que les producteurs de bon fromage. Il ne sera plus question de prix moyen.

Les fromages sont classés suivant leur qualité en trois classes: la 1ère comprend les fromages remportant 95 points au moins sur 100; la 2ème, ceux remportant de 92 à 95 points et la 3e ceux ayant moins de 92 points.

Tous les fromages surs, spongieux, ayant une mauvaise odeur ou des défauts similaires ou pires seront classés comme rebuts (culls).

Le classement est fait par un officier nommé par le département de l'Agriculture.

Les résultats déjà obtenus ont été des plus satisfaisants, le prix de vente ayant été supérieur à celui payé à Brockville.

Nous avons des pâturages splendides et un climat très favorable à la production laitière; il n'y a aucune raison pour que toutes les fromageries de la province, sans aucune exception, ne produisent pas la meilleure qualité de fromage qu'on trouve dans Ontario.

Avec des constructions appropriées, de bonnes chambres de maturation et de bons chefs de fabrication, on ne peut faire un fromage autre que celui qui rapporte le plus haut prix.

Les recettes du revenu de l'intérieur pendant le mois de mai ont été de \$1,362,796, en gain de \$211,753 sur les recettes de mai 1909.

REAGISSEZ CONTRE L'ETAT LANGUISSANT DES AFFAIRES EN ETE

Soyez résolu à ce que les affaires ne languissent pas dans votre magasin en été. Le marchand à l'esprit plein de ressources ne connaît pas de morte saison. Ses plans sont faits pour que chaque saison lui rapporte des profits, et il place sur ses rayons les marchandises de saison. Beaucoup de marchands se sont emparés du commerce d'un district en jugeant intelligemment les diverses saisons. Des quantités de petits pique-niques vont avoir lieu; des gens vont aller camper. Il leur faudra un poêle, une boîte de fer-blanc, des ustensiles de cuisine, etc. C'est le moment d'étaler ces articles dans vos vitrines, de mettre dans vos vitrines intérieures les marchandises qui, selon vous, doivent être demandées. Il faut quelque effort de l'esprit pour penser à ces choses; mais ce petit effort marque la différence entre le succès et l'insuccès en affaires. Pensez à la variété des idées qui peuvent être suggérées par les annonces de votre journal local. Mettez en étalage des attirails de pêche et des articles de sport de toute sorte. Dénommez votre magasin "Au rendez-vous des chasseurs" ou quelque chose dans ce genre. Employez des cartes bien imprimées pour vos vitrines. Invitez le visiteur à entrer. Prenez plaisir à montrer vos marchandises. Voyez la variété d'accessoires de jeux de base ball, tennis, croquet et lacrosse, dont on parle. Procurez-vous les produits de quelques bons fabricants, et tenez-vous à ces marchandises en faisant de petits dons de coupes et de prix aux clubs de votre localité. S'il est nécessaire, organisez des matches entre les équipes locales. Offrez un souper ou un prix à l'équipe victorieuse. Faites-vous télégraphier les résultats des événements de la grande cité. Cela vous placera au premier rang, à peu de frais. Votre ami, le marchand en gros de la ville vous télégraphierait avec plaisir les résultats d'une course ou d'un match, que vous auriez ainsi longtemps avant l'arrivée des journaux.

Ces suggestions mettront le marchand entreprenant sur la trace de beaucoup d'autres. Nous connaissons à Montréal un joli magasin ayant pour enseigne "Au Paradis du Sportman." Beaucoup de vos voisins le connaissent pour y avoir acheté des fusils et des munitions, des canards simulés des filets de pêche, etc. Ces marchandises devraient se vendre dans votre localité. C'est au marchand à s'en occuper.

Une sorte de brouillard plane sur les phrases longues, embrouillées. Employez les mots comme s'ils étaient de l'argent — suffisamment, mais pas plus. Chaque mot a sa valeur spécifique.

LES VENTES A PRIX FIXE

Nous savons tous ce qu'est le marchandage. Nous savons tous la plaie qu'est pour les magasins des petites villes l'homme qui demande un rabais de quelques cents sur tout ce qu'il achète. Les marchands, jeunes et vieux, devraient profiter de l'expérience d'un jeune homme que nous connaissons, qui a fixé un prix unique pour ses marchandises et qui s'y est tenu. Il fit un apprentissage dans un magasin où régnait une discipline rigide et où un prix unique était la règle. Il s'établit dans une ville où cette règle n'existait pas et pendant quelque temps, fut complètement dépaycé. La règle générale des marchands consistait à demander un prix et à vendre à un autre prix. Le commis qui réussissait était celui qui pouvait établir par ses ventes un prix moyen se rapprochant plus du prix le plus élevé que du prix le plus bas. Il se produisait toujours une lutte de marchandage, et c'était à qui mentirait et dissimulerait le plus, avant qu'on en arrivât à la conclusion d'un marché.

Puis, que pensait le client en général? Il doutait continuellement du prix qui lui était fait. Il croyait rarement que ce prix était le dernier qu'il pût obtenir. Il ne pouvait pas s'imaginer avoir fait une transaction honnête. Pourquoi? Simple-ment parce qu'il savait bien qu'il avait affaire à un marchand qui suivait les anciennes méthodes; comment aurait-il pu savoir si le prix des articles achetés était correct?

Le nouveau marchand dont nous parlons adopta un système de ventes à prix fixe. Il s'en tint à ce système, malgré la situation désavantageuse dans laquelle il se trouvait ainsi placé par rapport aux autres marchands. Il se rendit compte qu'il agissait loyalement et qu'à la longue il sortirait vainqueur de la lutte. Les clients souriaient d'une manière entendue en disant: "Nous avons déjà vu cela; ce système ne tiendra pas longtemps", etc.

Le fermier entêté, qui avait toujours raillé son marchand, resta confondu quand il vit qu'il lui était impossible d'obtenir une réduction d'un seul cent par livre ou par verge. Il s'adressa ailleurs. La bonne ménagère se présenta et se sentit également vexée de ne pouvoir obtenir aucun escompte. Elle aussi alla dans un autre magasin. Le jeune marchand fut patient; il dut souffrir longtemps et discuter beaucoup. Néanmoins il put se maintenir. Il expliqua que ce qui le faisait agir ainsi était un esprit d'honnêteté. Ce ne furent pas ses arguments ni son expérience qui lui assurèrent la victoire. Il triompha simplement parce qu'il avait raison, parce qu'il avait le sens de la dignité commerciale. Le public découvrit qu'il faisait des économies en achetant dans son magasin. Il s'aperçut aussi qu'autrefois on le volait. Chaque acheteur

aime bien savoir qu'il achète dans des conditions aussi bonnes que son voisin ou que toute autre personne. Il fallut environ un an pour que la communauté se rende compte que le système de ventes à prix fixe était correct. Voilà ce que fit ce jeune homme; et beaucoup de vieux marchands pourraient profiter de son exemple. Ce jeune marchand disait: "Je suis content d'avoir lutté. Cela m'a coûté beaucoup, mais la lutte en valait la peine. Une vente est maintenant une vente, et non une série d'arguments et de négations."

POUR LA VENTE DES PEINTURES

Tous les marchands qui vendent des peintures devraient faire plus que de disposer des marchandises. Dites aux vendeurs d'agir avec soin. Faites leur comprendre que les femmes principalement savent rarement la sorte de peinture qu'elles désirent, ni l'usage pour lequel elles la désirent. Il est bon de leur demander quel usage exact elles en veulent faire et si la bâtisse ou l'objet à peindre l'a déjà été et quand. Toutes les peintures préparées sont empaquetées de manière artistique. Elles sont préparées scientifiquement et contiennent exactement les ingrédients qui conviennent à certains usages, indiqués d'habitude sur la boîte. Il est inutile de vendre certaines marques sans les accompagner d'ins- tructions sur la manière de s'en servir. La plupart des fabricants importants de peintures envoient des prospectus bien rédigés décrivant la pureté de leurs produits et indiquant combien une certaine peinture fera un meilleur service qu'une autre. Une peinture convient spécialement à un district humide, et une peinture pour maison n'est pas une peinture à métal, ni une peinture pour grange. En outre, l'épandage d'une quantité de peinture sur une surface peut résulter en un désas- tré à cause du pinceau. Quand la peinture s'est craquelée et s'est ternie, l'acheteur s'en prend au marchand ou au vendeur qui la lui a fournie. Rappelez-vous que la moitié du succès en affaires dépend de la peine que l'on prend pour plaire aux clients. Tous les acheteurs de peintures appré- cient un bon conseil donné au sujet des pinceaux. Le vendeur peut renseigner l'acheteur sur la fluidité de la peinture, sur la petite quantité à employer d'abord et ainsi de suite pour les diverses couches à donner. Remarquez que la peinture doit sécher parfaitement. N'oubliez pas que la surface à peindre doit être parfaitement nettoyée et exempte de graisse. Une seule couche n'est jamais suffisante. Quand on lésine sur le nombre de couches de peinture, on fait un pauvre ouvrage. L'intérêt pris aux connaissances d'une cliente est une bonne publicité et établit des affaires qui donnent satisfac- tion.

RETAIL MERCHANTS ASSOCIATION

Délibération en Comité d'un projet de loi relatif à la Société des Marchands Détaillants du Canada.

(Suite)

M. ROCHE:—Il y a une autre particularité de ce bill sur laquelle je veux attirer l'attention du promoteur. Je sais que l'honorable député (M. Gervais) est très plausible quand il dit que cette association de marchands au détail est une association purement philanthropique, mais j'attire son attention sur un petit paragraphe très innocent de l'article 3, qui dit:

"L'association peut faire des règlements pour: (a) L'administration, la direction et le contrôle de la propriété, des affaires et autres opérations de l'association."

Or, dans la loi pour former en société l'évêché catholique du Témiscamingue, qui a été adoptée cette année, il y avait mot pour mot un paragraphe disant:

"L'administration, la direction et le contrôle de la propriété, des affaires et autres opérations temporelles de la corporation."

La Chambre a pensé, pour sauvegarder les intérêts du peuple et pour empêcher que l'on ne fasse des opérations de banque ou de commerce, à ajouter le paragraphe suivant:

"Qu'après le mot "corporation" le paragraphe suivant soit inséré: Rien dans cet article ne sera interprété comme autorisant la corporation à émettre des billets ou des billets de banque ou des billets à vue destinés à circuler comme argent ou comme les notes ou billets de banque ou affaires du commerce, de banque ou d'assurance."

Si l'honorable député veut accepter un amendement comme celui-là, je consens volontiers à laisser adopter ce bill innocent, ayant en vue la bienveillance comme il prétend l'avoir. Introduisons cet amendement dans le bill, comme on l'a inséré dans un autre bill, destiné à former en société une institution beaucoup moins sujette à nuire au public que cette association des marchands de détail.

M. GERVAIS:—Je ne suis pas d'accord avec l'honorable député (M. Roche) parce que l'amendement introduit dans l'autre bill était inutile, car une société qui fait quelque chose qu'elle n'est pas autorisée à faire par sa charte pourrait être forcée de cesser ses opérations au moyen d'un bref de quo warranto, émis après enquête. Cet amendement était aussi inutile dans l'autre bill qu'il le serait d'introduire dans une loi nommant un fonctionnaire public une disposition déclarant qu'il ne sera jamais empereur d'Allemagne, ou d'insérer dans la loi de la commission des chemins de fer qu'aucun des commissaires de deviendra jamais empereur de Russie.

M. ROCHE:—C'est une critique de la Chambre des communes.

M. GERVAIS:—C'était une disposition absurde et inutile à introduire dans le bill en question. Si mon honorable ami veut regarder l'article 2 du bill, il constatera que l'association des marchands de détail du Canada ne peut se livrer à aucun autre commerce ou industrie et si elle essayait de le faire, elle en serait empêchée par un bref de quo warranto émis par ordre de la couronne après enquête du procureur-général. Mais nous pourrions discuter ces questions quand nous arriverons aux articles dont il s'agit.

M. NESBITT:—Je demanderai à l'honorable député à quoi lui sert l'article 6 ainsi conçu:—

"L'association peut recevoir, acquérir, accepter et posséder des propriétés foncières par don, achat, legs ou donation, louage ou autrement dans l'intérêt de l'association et elle les peut vendre, louer, placer ou autrement disposer de la manière qu'il lui paraîtra convenable, mais la valeur de la propriété possédée par l'association ne doit pas dépasser la somme de cinquante mille dollars."

C'est une grosse somme que \$50,000 de propriétés foncières pour une association ordinaire créée dans un but de bienveillance. La phrase "Les buts de l'association" doit être interprétée d'une façon très large. Je me permettrai de corriger l'honorable député de Humboldt au sujet du bill de la coopération. L'association des marchands de détail n'est pas venue dans la salle du comité. Elle avait un avocat pour la représenter, mais le comité a refusé de l'entendre et de l'avis du comité, un des bills qui se rapportait à cette question a été considéré comme étant d'une rédaction impossible et c'est pourquoi il a été rejeté.

M. GERVAIS:—En réalité l'association des marchands de détail n'est pas intervenue dans le rejet du bill par le comité de la banque et du commerce.

M. NESBITT:—Absolument pas et en aucune manière.

M. GERVAIS:—Et l'honorable député (M. Nesbitt) a assisté à toutes les séances du comité.

M. NESBITT:—Oui, et cette association n'a pas eu plus d'influence que l'empereur de Chine pour faire rejeter ce bill.

M. STRATTON:—Cette société peut obtenir tous les pouvoirs légitimes qu'elle demande en vertu de l'acte des compagnies par actions des différentes provinces. Quelques-uns des pouvoirs qu'elle demande ne lui seraient pas accordés dans les provinces et pourquoi interviendrons-nous dans les droits de ces provinces en formant cette compagnie en société civile. Je suis persuadé que ce projet de loi a d'autre chose en vue dont on ne s'aperçoit pas immédiatement. L'association peut obtenir tous les pouvoirs qui lui sont nécessaires en s'adressant

aux secrétaires provinciaux des différentes provinces.

M. SHARPE (Lisgar):—Si nous laissons adopter ce bill, il donnera à cette association le pouvoir de former la plus vaste coalition qu'on ait jamais vue au Canada. Je suis moi-même un marchand en détail et je suis convaincu que ce bill donnera aux marchands en détail le pouvoir de se former en association pour limiter le nombre des magasins dans chaque petite ville du pays. Ils pourront contrôler les prix et restreindre le commerce dans tout le Canada. L'honorable député qui a présenté ce bill dit que les marchands de gros du Canada sont en réalité une association de bienfaisance. Je dois dire que j'ai acheté pour des milliers de dollars de marchandises aux marchands de gros de Montréal et je ne me suis jamais aperçu de cela.

L'article 1 est rejeté

M. GERVAIS:—Avant que la question ne soit posée, je propose que le comité lève la séance, rende compte de l'état des délibérations et demande l'autorisation de siéger de nouveau.

M. SPROULE:—Le président a déclaré que l'article premier était rejeté.

M. GERVAIS:—Je propose que nous revenions sur l'article premier.

M. L'ORATEUR-SUPPLÉANT:—Je ne peux pas accepter actuellement cette motion. Si l'honorable député désire retirer sa première motion il peut le faire.

(La motion de M. Gervais, que le comité lève sa séance, est retirée.)

M. GERVAIS:—Je propose que nous revenions sur l'article premier.

(La motion est adoptée.)

M. GERVAIS:—Je propose maintenant que le comité lève la séance, rende compte de l'état de la question et demande la permission de siéger de nouveau.

(La motion est adoptée.)

• • •

La chambre se forme en comité pour délibérer le bill (No 210), déposé par M. Gervais, tendant à constituer en corporation l'association des marchands détaillants du Canada. (29 avril 1910).

Sur l'article 1.

M. W. H. SHARPE:—Ceux qui demandent l'adoption de cette mesure forment un groupe important de population; si je ne me trompe, ils représentent la plus forte agglomération de capitaux au Canada. Ils n'ont pas l'intention, paraît-il, de se livrer à l'exploitation du commerce, à titre de collectivité, seulement, si nous adoptons ce projet de loi et que nous accordions à ce groupe la personnalité civile il se formera une coalition de tous les marchands détaillants au Canada, et ils seront en mesure de régler les prix, le nombre des magasins et tout le reste, dans chaque ville du Canada.

Supposons qu'il y ait cinq ou six magasins dans un village et qu'on veuille en établir un septième. Ces gens seront tel-

lement puissants qu'ils pourront dire aux marchands de gros: "Nous ne voulons pas que vous vendiez des marchandises à ce marchand; si vous le faites, les marchands détaillants au pays n'achèteront plus chez vous". C'est ainsi qu'ils arriveront à exercer la maîtrise sur tout le commerce de détail, d'une extrémité à l'autre du pays. La principale raison qu'ils allèguent à l'appui de leur demande en obtention de ce projet de loi, c'est que les marchands détaillants seront en mesure de concurrencer les grands magasins au pays. Ces grands magasins, comme ceux d'Eaton et de Simpson, font beaucoup de tort au commerce de détail; mais à mon avis, ce n'est pas ainsi qu'il convient de légiférer. Les marchands détaillants devraient s'adresser aux diverses législatures provinciales et en obtenir des lois autorisant chaque municipalité à imposer toutes les marchandises sortant de ces grands magasins qu'on importe dans la municipalité. Je m'oppose à l'adoption de ce bill.

M. BICKERDIKE:—Mon collègue n'a pu réussir à me convaincre. Pourquoi la société des épiciers détaillants ne bénéficierait-elle pas des mêmes privilèges que le syndicat des épiciers de gros ou la société des manufacturiers ou la fédération des compagnies de navigation au nom de laquelle j'ai eu l'honneur de déposer ici un bill que la chambre a adopté d'une seule voix. S'il y a une de ces sociétés à l'égard de laquelle on puisse affirmer qu'elle représente un monopole, comme le prétend l'honorable député, ce serait bien l'association des manufacturiers. J'espère que la Chambre adoptera ce bill, d'un consentement unanime; rien ne s'y oppose. Ne commettons pas d'injustice envers la société des détaillants, et cela parce qu'il existerait une certaine animosité à leur endroit. La Chambre ne saurait se laisser influencer par pareille considération.

M. W. H. SHARPE:—Je dois observer, en réponse à mon collègue, que les citoyens du Canada occidental, savent tout ce qu'ils ont souffert du syndicat des manufacturiers. Il leur fait encore payer aujourd'hui d'injustes tributs. Parce que nous avons adopté d'autres projets de loi et permis à d'autres syndicats de rançonner les producteurs, cela ne nous autorise nullement à prendre encore une fois la même attitude.

M. RALPH SMITH:—Lorsque ce bill est venu en discussion, il y a deux ou trois jours, j'ai déclaré que je m'y opposais et je tiens à confirmer aujourd'hui ma première attitude. Mon collègue demande s'il serait juste de refuser d'accorder l'autorisation législative à la société des épiciers détaillants, alors que la société des épiciers de gros a reçu la personnalité civile ici même. A mon avis, les raisons qui militent en faveur de l'autorisation législative accordée au syndicat des épiciers de gros sont

bien plus puissantes que celles alléguées en faveur du bill à l'étude, au bénéfice des détaillants. Le commerce de détail est de nature locale, réparti qu'il est sur tout le pays; tandis que le commerce de gros doit nécessairement étendre ses ramifications dans toutes les provinces, afin de pouvoir exercer ses opérations et alimenter le commerce de détail dans tout le pays. A mes yeux, c'est là une mesure législative qui est uniquement du ressort des provinces.

Je désire appeler un instant l'attention du comité sur l'institution qui nous demande l'autorisation législative. Ces jours derniers, les fabricants de produits alimentaires au Canada, de concert avec la société des épiciers de gros, ont tenu, à Toronto, une convention à laquelle assistaient les membres de la société des épiciers détaillants et on y discuta le commerce des produits alimentaires au Canada; or, que s'est-il passé, à cette convention? L'association même qui nous demande aujourd'hui l'autorisation législative, prit part à la discussion et souscrivit aux conclusions adoptées par les autres groupes de représentants, dans le but de fixer et de maintenir à leur niveau les prix des produits alimentaires au pays; ils allèrent même jusqu'à user d'intimidation à l'endroit des manufacturiers qui refusaient de donner leur adhésion à ce qu'on a décoré du nom de système de ventes à l'entreprise. Tout cela s'est passé, ces jours derniers, et les journaux quotidiens en ont publié le compte rendu. Voici ce que cherche ce syndicat de détaillants: Il veut obtenir du Parlement le pouvoir de se coaliser avec ces autres syndicats autorisés par le Parlement fédéral, afin de fixer et de maintenir le niveau des prix de ces produits au Canada, au détriment des consommateurs.

Le compte rendu des délibérations de cette convention, si les députés ont lu la correspondance, les convaincra que cette autorisation est une arme dangereuse à mettre entre les mains d'une société qui, après tout, n'est qu'une institution de nature locale conduisant ses opérations dans toute l'étendue du pays. Rien n'indique dans ce bill la nécessité de l'autorisation fédérale, en vue de l'exploitation de ce commerce. Pour ces diverses raisons, je tiens à déclarer encore une fois mon irréductible opposition à ce bill.

M. ROCHE:— Je désire renouveler mon protesté contre cette mesure. J'ai déclaré, l'autre jour, que je la repoussais et je ne vois pas de raison de modifier mon opinion. Le promoteur du bill, il est vrai, nous a déclaré l'autre jour, qu'il ne s'agit ici que d'une mesure en faveur d'une société de bienfaisance qui n'entend nullement faire de concurrence quelconque, dans le champ de l'industrie ou du commerce. S'il en est ainsi, ces messieurs se trompent de porte. C'est aux législatures provinciales qu'ils devraient s'adresser; et je soupçonne fort que, sous le

masque de ce bill, ils cherchent à obtenir ici des pouvoirs que les législatures provinciales leur refuseraient. Voilà pour quoi ils s'adressent au parlement fédéral.

L'autre soir, un ancien secrétaire provincial qui, certes, doit être au courant des lois de l'Ontario, nous a fait observer ici même que la loi d'Ontario sur les compagnies peut conférer tous les pouvoirs dont cette société a besoin. La seule objection qu'elle fait valoir, c'est qu'elle désire étendre ses opérations au delà des frontières de la province d'Ontario. Qui l'empêche de suivre l'exemple des compagnies d'assurance et d'autres sociétés qui prennent l'inscription et se font délivrer un permis ou une autorisation dans les autres provinces?

Il n'y a aucune raison pour qu'il ne le fasse pas et nous pouvons avoir des soupçons sur une association qui s'adresse au parlement pour obtenir des pouvoirs aussi étendus que ceux que nous rencontrons dans les différentes clauses de ce bill, alors que la véritable autorité pour accorder cette législation, c'est la législature provinciale. L'honorable député qui vient de parler (M. Ralph Smith) a parlé du danger qui existe de voir ces personnes s'associer en vue de faire une coalition et d'augmenter les prix. On nous dit qu'il y a un bill relatif aux coalitions qui vient d'être amendé et amendé par la Chambre. Mais je pense que ce bill ne sera pas très utile à ceux qui pourraient invoquer son appui et je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'imposer au pays de faire appel au bill des coalitions afin d'atteindre une coalition possible des marchands au détail. L'honorable député de la division Saint Laurent de Montréal (M. Bickerdike) a dit: pourquoi nous opposerions nous à la formation en société civile de l'association des épiciers en détail plus qu'à celle des épiciers en gros. Pourquoi nous opposerions-nous à former en société les consommateurs du Canada comme l'ont fait l'autre jour des membres de cette Chambre. L'association elle-même qui demande aujourd'hui sa formation en société a été un des principaux adversaires. Il est possible qu'elle n'ait pas été la cause du rejet du bill mais elle était représentée par son avocat, qui devait s'y opposer, et il l'aurait fait s'il avait assisté à la séance. Si cette association avait fait preuve d'un peu moins d'égoïsme et avait permis aux consommateurs de se former en société pour faire leurs affaires avec leurs voisins, sa cause eut été traitée avec plus d'amabilité ce soir par les membres de la Chambre. Je crois que les marchands de détail n'ont pas plus de motif pour demander à se former en société que les consommateurs qui demandaient l'autorisation de faire des affaires entre eux. On le leur a refusé parce que le promoteur de ce bill a dit que c'était contraire à l'intérêt public. Imaginez-vous l'ensemble des consommateurs de ce pays, les masses populaires,

faisant une loi en leur faveur et qui serait à leur détriment. C'est une proposition déraisonnable et je prétends comme plusieurs députés qui ont parlé sur cette question que la législation nécessaire devrait être accordée par la législature provinciale et non par le Parlement.

M. BICKERDIKE:— Permettez moi de dire qu'il s'agit d'une association fédérale et d'une loi fédérale, une loi pour former en société l'association des marchands de détail du Canada. Je demande si une association semblable peut s'adresser à la province?

On dit que le promoteur de ce bill ou quelques autres personnes ayant demandé au comité le rejet du bill de la corporation, le bill actuel devrait être également rejeté. Nous n'allons certainement pas poursuivre les épiciers en détail du Canada, simplement pour nous venger du député de Saint-Jacques (M. Gervais). Ce n'est assurément pas l'intention de la Chambre.

M. ROCHE:— Ce n'est pas l'idée que nous avons.

M. M. CLARK:— Je suis parfaitement d'accord avec mon honorable ami de Montréal (M. Bickerdike). Je ne vois aucun mal dans le principe de cette mesure. J'ai beaucoup aimé l'autre jour la façon railleuse avec laquelle mon honorable ami de Nanaïmo (M. Smith) s'est adressé au promoteur du bill pour lui reprocher son inconséquence, mais je comprends que s'il y a de la contradiction dans la conduite du promoteur de ce bill, mon honorable ami (M. Smith) est lui-même un peu inconséquent. S'il dit qu'un député est inconséquent parce qu'il s'est opposé il y a quelque temps, au bill de la coopération et qu'il défend aujourd'hui un principe semblable, je crois que l'on peut également lui reprocher d'être inconséquent parce qu'il a défendu il y a quelque temps la coopération et qu'il s'y oppose maintenant. Je crois qu'il y a un peu d'illusion dans tout ce qui a été dit par ceux qui s'opposent à l'adoption de cette mesure. On prétend que les marchands de détail demandent des pouvoirs dont ils ont l'intention de se servir contre les consommateurs. Ce n'est pas du tout une conclusion logique. Les marchands de gros sont actuellement organisés. Ne se peut-il pas que les marchands au détail cherchent des pouvoirs pour se défendre contre les commerçants en gros dans l'intérêt des consommateurs? Mais ce qui a été dit de plus simple l'a été par mon honorable ami de Montréal (M. Bickerdike), à savoir que dans l'empire britannique, toutes les classes de la communauté ont le droit de s'associer. Mon honorable ami qui vient de parler (M. Roche) est un membre de la profession médicale à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir moi-même et nous avons au Canada comme en Angleterre, nos associations médicales qui permettent aux médecins de se grouper pour la défense de leurs intérêts lé-

gitimes. Dans les quelques observations que j'ai présentées l'autre jour sur le bill des coalitions, j'ai montré qu'une des batailles livrées en Angleterre dans le siècle dernier par le parti libéral était pour le droit aux ouvriers, et mon honorable ami de Nanaïmo (M. Smith) le sait bien, de se grouper dans leurs unions ouvrières. Les avocats ont leurs associations, les patrons ont les leurs, en réalité, tous les hommes peuvent s'associer excepté les épiciers en détail.

Je ne crois pas que ce soit une théorie que l'on puisse défendre et soutenir au Parlement. J'estime qu'il est bien plus facile d'appuyer maintenant cette mesure en raison de la loi que nous avons adoptée l'autre jour. J'ai dit alors qu'il n'y avait pas de mal à faire des associations, qu'elles étaient dangereuses seulement quand elles essayaient de restreindre le commerce et d'élever les prix. Mais tout cela est parfaitement en sûreté dans les mains de mon honorable ami le ministre du Travail, et si cette association de marchands de détail prouve qu'elle est un danger pour les droits et les intérêts des consommateurs, nous pouvons parfaitement faire régler son cas par la loi que nous avons adoptée il y a quelques jours.

M. BOYCE:—Mon honorable ami peut-il signaler au comité un avantage que la communauté retirerait par l'adoption de ce bill ?

M. M. CLARK:—Admettez que les marchands en gros imposent des prix trop élevés aux détaillants, ceux-ci n'auraient-ils pas la possibilité d'acheter à meilleur compte des marchands de gros s'ils sont formés en association? Nous savons tous que l'union fait la force. Je pense que mon honorable ami (M. Boyce) admettra que c'est une réponse convenable à sa question. Et s'ils achètent à meilleur compte, ils vendront meilleur marché aux consommateurs.

M. NEELY:—Je suis vraiment surpris de voir que ce bill qui a été étudié il y a quelques jours et dont le premier article a été rejeté par le comité, nous est représenté de nouveau. Quand le promoteur du bill a demandé que le vote sur l'article 1 soit considéré à nouveau, j'ai compris qu'il désirait simplement avoir l'occasion de retirer avec grâce son bill quand il se fut aperçu que le comité n'était pas d'humeur à l'adopter. Autrement, après avoir voté contre l'article 1 du bill, je n'aurais pas donné mon consentement pour revenir sur ce vote, et je crois que plusieurs autres de mes collègues en auraient fait autant. Je pensais que le promoteur du bill avait compris la véritable intention du comité.

Mon honorable ami de Red-Deer (M. Clark) pensent que ceux qui s'opposent au bill s'appuient sur des données fausses. Je ne suis pas d'accord avec lui sur ce point. D'abord il fait un parallèle entre les unions ouvrières du Canada et l'association des marchands au détail, et il pré-

tend que si l'association fait du bien dans un cas, elle en fera dans l'autre. Je ne m'oppose pas ni le comité non plus, je suppose, à ce que les marchands de détail du Canada aient une association volontaire comme ils l'ont actuellement pour défendre ce qu'ils ont le droit de regarder comme leurs intérêts.

Mais j'appellerai l'attention de mon honorable ami de Red-Deer sur le fait qu'aucune union ouvrière ou de travail au Canada, n'est formée en société en vertu d'une loi du Parlement ou de toute autre assemblée législative.

M. GERVAIS:—Elles sont toutes formées en société par la loi générale.

M. NEELY:—Mon honorable ami (M. Gervais) dit qu'elles sont toutes formées en société.....

M. BICKERDIKE:—Je suppose que mon honorable ami (M. Neely) était en Chambre quand j'ai présenté le bill pour former en société la fédération des armateurs. S'il n'y était pas, il aurait dû y être.

M. NEELY:—Je crois que non. Mais je ne comprends toujours pas pourquoi le comité devrait consentir cette autorisation par une loi, à l'association des marchands de détail du Canada. Ils ont aujourd'hui leur association et ils ont la possibilité de s'adresser aux différentes provinces pour leur demander une autorisation en vertu de la loi des compagnies par actions des provinces. Je pense qu'ils pourraient obtenir de cette façon tous les pouvoirs dont ils ont besoin. Autant que je puis m'en rendre compte, tous les noms qui ont été donnés dans l'article 1 appartiennent à des personnes des provinces d'Ontario et de Québec.

M. BICKERDIKE:—Quelle objection y a-t-il à cela ?

M. NEELY:—Je ne trouve aucun nom provenant des autres provinces du Canada. Pourtant ces personnes désirent avoir une autorisation par une loi du Parlement fédéral. Il est vrai que les médecins des différentes provinces du Canada ont leurs associations, mais pas en vertu d'une loi fédérale, ils ont tous obtenu leurs autorisations des parlements provinciaux. Je dirai à mon honorable ami de Red-Deer, en ce qui concerne du moins la profession médicale, qu'il n'y a aucune comparaison à établir avec les épiciers en détail du Canada.

L'honorable M. PUGSLEY:—L'honorable député (M. Neely) veut-il me permettre une question pour me renseigner ? Au sujet des médecins, n'est-il pas vrai qu'un grand nombre d'entre eux ont désiré être formés en société par le Parlement fédéral, mais qu'ils n'ont pas pu s'entendre entre eux sur les conditions ?

M. RALPH SMITH:—La Chambre leur a refusé l'autorisation.

L'hon. M. PUGSLEY:—Je croyais qu'ils n'avaient pas pu s'entendre.

M. NEELY:—J'ai toujours compris qu'ils n'avaient pas pu obtenir cette auto-

risation. Mais, dans tous les cas, il y a cette différence entre les médecins et les épiciers en détail, que la protection qui est accordée aux médecins par la loi des provinces, a pour but de protéger surtout le public contre les charlatans et le charlatanisme et non pas de protéger la profession médicale.

M. BICKERDIKE:—C'est exactement l'objet de notre bill.

M. NEELY:—La formation en société de cette association par le Parlement, n'est assurément pas destinée avant tout à rendre service aux consommateurs et au public.

C'est la différence essentielle entre le présent cas et celui de la profession médicale—dans ce dernier, la loi est faite pour protéger le public, tandis que si quelqu'un doit profiter des dispositions de ce bill, il ne profitera qu'à ceux qui demandent cette chartre. J'ai déjà dit et je le répète qu'une semblable législation est pleine de dangers. En adoptant ce bill, nous donnons à cette association le prestige qui s'attache à toute corporation autorisée par le parlement du Canada. Cela lui permettrait en quelque sorte d'employer la contrainte pour recruter des membres. Elle pourrait exercer une pression sur les marchands détaillants qui sont opposés.

M. GERVAIS:—L'honorable député me permet-il de lui poser une question ?

M. NEELY:—Un instant—qui sont opposés à.....

M. GERVAIS:—L'honorable député me permet-il de lui poser une question ?

M. NEELY:—Puisque mon honorable ami ne veut pas me laisser finir ma phrase, je lui permets de poser sa question.

M. GERVAIS:—Je demande à l'honorable député de signaler au comité un seul mot dans le bill, à l'appui de sa prétention que l'association des marchands détaillants demande le droit de faire une coalition, ou de se livrer à d'autres abus dont il parle sans les définir. Je lui demande d'indiquer un seul mot du bill à l'appui de sa prétention.

(A suivre).

Le lait "Laurentia"

La Cie Canadienne de Produits Agricoles, Limitée, 21 rue Saint-Pierre, à Montréal, dont l'Usine est à Lacolle, vient de publier une brochure très intéressante au sujet du lait "Laurentia".

Nous rappelons que le lait "Laurentia" est un lait filtré, aéré, pasteurisé, homogénéisé et stérilisé. C'est le lait sain par excellence. Il se conserve indéfiniment, A ce titre, les épiciers devraient, à cette saison de l'année surtout, s'intéresser au lait "Laurentia" qui est d'un prix à la portée de toutes les bourses.

L'annonce représente la vapeur qu'actionne la machinerie, montez la vapeur. La publicité est le lubrifiant des affaires, ne ménagez pas l'huile. La publicité est le réveil-matin des affaires, sonnez le réveil.

GUARDIAN ASSURANCE COMPANY, LIMITED

Rapport des Directeurs

PRÉSENTÉ A

L'Assemblée Annuelle de la Compagnie, LE VENDREDI, 27 MAI 1910

Les Directeurs ont l'honneur de vous soumettre le Rapport suivant sur l'état et la condition de la Compagnie et des affaires pour l'année finissant le 31 Décembre 1909, ainsi que les comptes annuels:

DEPARTEMENT DU FEU

Les Primes de l'assurance contre l'Incendie, après avoir déduit les réassurances, se sont élevées à \$2,700,231.40, contre \$2,643,847.26 en 1908, ce qui représente une augmentation de \$56,384.14, et les pertes, après avoir fait la même déduction, se sont élevées à \$1,421,199.12, contre \$1,494,778.16, soit une réduction de \$73,579.04, ce qui représente 52.63 p. c. des primes.

Les dépenses et les commissions s'élèvent ensemble, à \$1,017,158.72, soit à 37.67 p. c. des primes.

Après avoir pourvu aux pertes, aux dépenses, aux mauvaises dettes et à la réserve de primes additionnelle (\$22,873.02) nécessitée par l'augmentation des primes pendant l'année, il y a eu un profit sur le compte commercial de

\$237,971.44. Ajoutant à cela l'intérêt sur le Fonds de Réserve qui s'élève à \$145,897.04, il en résulte un profit de \$383,868.48. Au moyen de cette somme, les Directeurs ont appliqué \$24,152.21 à amortir certaines valeurs dépréciées, laissant une balance de \$359,716.27 à porter au compte de Profits et Pertes. Le Fonds de Réserve de Primes s'élève maintenant à \$1,195,480.29 et le Fonds de Réserve Générale, à \$2,530,632.00, formant un Tonds Total, dans ce département, de \$3,726,112.29.

DIVIDENDE

Les Directeurs recommandent aux Propriétaires que, pour l'année finissant le 31 Décembre 1909, un dividende de 10 s. exempt de la taxe du revenu, soit déclaré sur chaque part de £10 du Capital Souscrit, représentant un taux de 10 p. c. sur le capital payé de £5 par part; et que 4 s. sur chaque part ayant été payés comme dividende intérimaire en janvier dernier, la balance de 6 s. sur chaque part soit payée le 1er Juillet prochain.

COMPTE DE REVENU DE L'ASSURANCE CONTRE LE FEU POUR L'ANNEE FINISSANT LE 31 DECEMBRE 1909.

Montant du Fonds d'Assurance contre le Feu, au commencement de l'année, savoir:

Réserve des Primes dues aux Polices non expirées au 31 Décembre 1908	\$1,172,607.27
Fonds de Réserve Générale	2,530,632.00
	<hr/>
	\$3,703,239.27
Primes reçues après déduction des Primes de Réassurance	2,700,231.40
Intérêts et Dividendes (moins la Taxe du Revenu).	145,897.04
	<hr/>
	\$6,549,367.71

Pertes, après déduction de Réassurance	\$1,421,199.12
Dépenses d'Administration	676,398.05
Commissions	340,760.66
Mauvaises dettes des Agents	1,029.10
Dépréciation sur Valeurs de Bourse	24,152.21
Transfert au Compte de Profits et Pertes	359,716.28

Montant du Fonds d'Assurance contre le Feu à la fin de l'année, savoir:

Réserve de Primes dues aux Polices non expirées au 31 Décembre 1909	\$1,195,480.29
Fonds de Réserve Générale	2,530,632.00
	<hr/>
	3,726,112.29
	<hr/>
	\$6,549,367.71

SUCCURSALE CANADIENNE—MONTREAL.

Fidéli-commis: Hon. A. DESJARDINS;

J. O. GRAVEL, Ecr.;

H. M. LAMBERT, Gérant de la Succursale,

W. M. RAMSAY Ecr.;

R. WILSON SMITH, Ecr.

B. E. HARDS, Assistant-Gérant.

Epicerie, Provisions, Vins et Liqueurs.

REVUE DES MARCHÉS

COMMERCE

Les craintes qui avaient un moment existé à la campagne au sujet des récoltes s'évanouissent avec les journées plus chaudes et ensoleillées. On espère même pour certains produits d'excellents rendements. Les marchands sont satisfaits des ventes et paient bien.

Voici l'époque des vacances arrivées; le commerce de détail à la ville s'en ressentira par suite des nombreux départs qui vont se produire, comme tous les ans, après la fermeture des collèges et couvents. Nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs de la ville de presser la rentrée des crédits et de ne pas craindre de faire payer, avant qu'ils partent, ceux de leurs clients qui se rendent à la campagne pendant les mois d'été.

Il se fera heureusement, d'ici l'automne, de grands travaux de voirie et comme la construction va également bien, les marchands des quartiers ouvriers ne seront pas les plus à plaindre pendant la belle saison.

La semaine d'aviation arrive; ce sera espérons-le, une très bonne semaine pour le commerce.

FINANCES

Les Directeurs de l'Amalgamated Asbestos Corporation, Limited, ont déclaré un dividende trimestriel de 1 3/4 p. c. sur les actions de préférence, payable le 1er juillet.

• • •

La Bourse de Montréal a été bien terne cette semaine; le volume des transactions a été à certains jours insignifiants. Il n'y a pas grand changement dans les cours, malgré le manque d'animation on sent une résistance à la baisse qui peut faire présager de meilleurs jours.

• • •

Voici les différences survenues depuis notre dernière revue:

GAINS:—C. P. R. (ancien), 3-8; Soo (com.), 1 3/4; Northern Ohio 1-2; Twin City, (som.), 1-2; Bell Telephone, 1; Mackay (com.), 4 1/2; Montreal L. H. & P., 1-2; Windsor Hotel, 1; Black Lake Asbestos (com.), 1 5/8; Black Lake Asbestos (préf.), 1; Can. Cement (préf.), 3-4; Dom. Steel and Coal Corporation, 1-2; Laurentide Pulp (com.), 2 1/2; Ogilvie Flour Mills (préf.), 1; Shawinigan W. & P., 1-2.

PERTES:—Detroit United Ry, 1 1/2; Montreal Street Ry, 1 1/2; Porto Rico Ry, 1 1/4; Québec Ry (com.), 1; Toronto Ry,

1-2; Mexican L. & P. (com.), 1-2; Montreal Loan and Mortgage, 7; Amalgamated Asbestos (préf.), 3-4; Can. Cement (com.) 1-4; Can. Converters, 1 1/2; Dom. Coal (com.), 1 1/2; Dom. Iron and steel (com.), 2; Dom. Textile (com.), 3-4; Dom. Textile (préf.), 1; Montreal Cotton, 1; Nova Scotia Steel (com.), 2 1/4; Penmans (com.), 1 1/2.

Nous donnons la cote de la dernière transaction pour chacune des valeurs ci-après:

Chemins de fer

Can. Pac. Ry.	196 3/4
Can. Pac. Ry. (nouveau)	131
Can. Pac. Railway (rights)	9 1/2
Duluth S. S. & A. Ry. (com.)	14 1/2
Duluth S. S. & A. Ry. (préf.)	28 3/4
Duluth Superior	70
Minn. St Paul & Soo (com.)	139
Minn. St. Paul & Soo (préf.)	152
Minn. St. Paul & Soo (rights)	7 1/2

Tramways

Detroit United Railway	54
Halifax Electric Transit	123
Hamilton Electric Railway	92
Havana Electric Ry. (com.)	99 1/2
Havana Electric Railway (préf.)	94 1/2
Illinois Traction (préf.)	90
Montreal Street Ry	242
Northern Ohio	37
Porto Rico Railway	49
Quebec Railway (com.)	43
Quebec Railway (préf.)	120
Sao Paulo (com.)	145 1/4
Sao Paulo (préf.)	137
St. John Railway	102 1/4
Toledo	11
Toronto Railways	119
Tri-City (com.)	87 1/2
Tri-City (préf.)	90
Trinidad Railway	75 1/4
Twin City Rap. Transit (com.)	110 1/2
Twin City Rapid Transit (préf.)	86
West India Electric (com.)	75
Winnipeg Electric Street Railway (com.)	181
Winnipeg Electric Ry. (préf.)	116

Télégraphes, Etc.

Bell Telephone	145
Mackay (com.)	88 1/4
Mackay (préf.)	75 1/4
Montreal Telegraph	150

Divers

Can. North West Land	95
Mexican L. and P. (com.)	76 3/4
Mexican L. & P. (préf.)	107 1/8
Montreal L. H. and P.	133 1/2
Montreal Loan & Mortgage	148
Ottawa L. & P	110
Richelleu and Ontario Nav.	83
Rio de Janeiro L. and P.	93 1/2
Windsor Hotel	109

Valeurs Industrielles

Amalgamated Asbestos (com.)	21
Amalgamated Asbestos (préf.)	34 1/4
Auto Ry. Signal	50
B. C. Packers (com.)	180
B. C. Packers (préf.), A.	73 1/2
B. C. Packers (préf.), B.	90
Black Lake Asbestos (com.)	28 5/8
Black Lake Asbestos (préf.)	66 1/2
Canada Cement (com.)	22
Canada Cement (préf.)	85 3/4
Canadian Car Foundry (com.)	63
Canadian Car Foundry (préf.)	102

Canadian Converters	37
Canadian General Electric	105 3/4
Canadian Rubber (com.)	96
Canadian Rubber (préf.)	105
Dom. Coal (com.)	63 1/4
Dom. Coal (préf.)	111
Dom. Iron and Steel (com.)	63 1/2
Dom. Iron and Steel (préf.)	103 1/2
Dom. Steel and Coal Corporation	64 1/2
Dom. Textile (com.)	69 3/4
Dom. Textile (préf.)	103 1/2
Granby	92 1/4
International Coal (com.)	70
Intercolonial Coal (préf.)	85
I. P. Cement	162
Lake of the Woods (com.)	131
Lake of the Woods (préf.)	126
Laurentide Pulp (com.)	143
Laurentide Pulp (préf.)	142
Laurentide Rights	9 1/4
Magdalen Islands (com.)	31 1/2
Magdalen Islands (préf.)	5
Montreal Coal	90
Montreal Cotton	130
Montreal Gas	150
Montreal Steel Works (com.)	110
Montreal Steel Works (préf.)	118
Nova Scotia Steel (com.)	81 1/2
Nova Scotia Steel (préf.)	122
Ogilvie Flour Mills (com.)	132
Ogilvie Flour Mills (préf.)	128
Penmans (com.)	58 1/2
Penmans (préf.)	87
Shawinigan W. and P.	101
Shawinigan W & P. Rights	10

Bons et obligations

Bell Telephone	102 3/4
Black Lake Asbestos	82 1/2
Cable	87 1/4
Can. Car Foundry	104 1/2
Canada Cement	98 1/2
Canadian Converters	90
Canadian Rubber	99
Detroit United	99 1/4
Dominion Textile, D.	96
Dominion Textile C.	95
Dominion Textile B.	99 1/2
Dominion Textile, A.	97
Dominion Coal	98
Dominion Cotton	103
Dominion Iron and Steel	95 1/2
Halifax Traction	100
Havana Electric	86
Intercolonial Coal	85
Keewatin Mills	104 1/2
Lake of the Woods	112
Laurentide Pulp	110
Magdalen Islands	94
Mexican L. and P.	88
Mexican Electric Light Co.	82
Montreal Harbor, 5 p. c.	102
Montreal L. H. & P.	100
Montreal L. H. & P., 4 1-2 p.c.	98 1/2
Montreal Steel Works	102
Montreal Street Railway	101
Montreal Warehousing	92 3/4
Nova Scotia Steel	110 1/4
Nova Scotia Cons.	109
Ogilvie	114
Ogilvie B.	113 5/8
Porto Rico Railway	85
Price Bros.	103
Quebec Railway	83
Rio de Janeiro L. and P.	97
Sao Paulo	99
St. John Railway	101 3/4
Toronto Radial	100 1/2
West India Electric	90
Windsor Hotel	96
Winnipeg Electric Street Ry.	104

REVUE GÉNÉRALE

EPICERIE

Les affaires continuent à être bonnes sur toute la ligne.

Les changements, cette semaine portent sur les conserves de poissons, le saindoux, et les fruits secs.

SUCRES

Assez bonne demande.

Extra granulé sac	5.15
Extra granulé baril	5.20
Extra granulé 12 baril	5.35
Extra granulé, balle 5 x 20	5.25
Extra ground baril	5.60
Extra ground bte 50 lbs.	5.80
Extra ground 1-2 bte 25 lbs.	6.00
No 1 Yellow baril	4.80
No 1 Yellow sac	4.75
No 2 Yellow baril	4.90
No 3 Yellow baril	5.00
Powdered baril	5.40
Powdered bte 50 lbs.	5.60
Paris Lumps bte	5.95
Paris Lumps 1-2 bte 50 lbs.	6.05
Paris Lumps 1-2 bte 25 lbs.	6.25
Crystal Diamond baril	5.85
Crystal Diamond, bte 100 lbs.	5.95
Crystal Diamond, ½ bte, 50 lbs	6.05
Crystal Diamond, ¼ bte, 25 lbs	6.25
Crystal Diamond, carton 5 lbs.	0.37½
Crystal Diamond, Domino, carton, 5 lbs.	0.40
Sucres bruts cristallisés	3.90 4.50
Sucres bruts non cristallisés	3.75 4.10

Ces prix s'entendent au magasin du vendeur à Montréal.

MELASSES

Très bon demande.

Nous cotons:

Barbade, choix, tonne	0.30	0.31	0.33
Barbade, tierce et krt.	0.33	0.35	0.36
Barbade, demi qrt.	0.35	0.36	0.38
Mélasse fancy, tonne.	0.35	0.36	0.38
Mélasse fancy, tierce et quart	0.38	0.39	0.41
Mélasse fancy, demi-quart	0.40	0.41	0.43

Les prix s'entendent : 1ère colonne, pour territoire ouvert; 2e colonne, pour territoire combiné; 3e colonne, pour Montréal et ses environs.

SIROPS DE TABLE

Bonne demande.

Nous cotons:

Quarts (700 livres) lb	0.03½
1-2 quarts (350 livres) lb	0.03½
1-4 quarts (175 livres) lb	0.03½
Seaux de 38 1-2 lbs. le seau	1.80
Seaux de 25 lbs. le seau	1.30
Canistres 2 lbs., 2 oz. à la cse, cse	2.50
Canistres 5 lbs., 1 oz. à la cse, cse	2.85
Canistres 10 lbs., ½ oz. à la cse, cse	2.75
Canistres 20 lbs., ¼ oz. à la cse, cse	2.70

GLUCOSE

Nous cotons aux 100 livres:

En quarts	3.25
En demi-quarts	3.55
En barils (kegs)	3.70

THÉS

Très bonne demande pour thés verts du Japon, assez bonne demande pour thés noirs de Ceylan. La demande pour les thés verts de Chine laisse à désirer.

VINAIGRE

Nous cotons, prix nets:

Bollman, cruches paillées, 4 gall. imp. cruche	0.00	2.20
Domestique, triple, cruches paillées, 4 gal. imp. cruche	0.10	1.20

72 grains le gall.	0.10	0.12
88 grains le gall.	0.12	0.14
118 grains (proof) le gall	0.15	0.18

EPICES PURES, GRAINES ET SEL

Epices

Très bonne demande surtout pour les poivres.

Nous cotons:

Alspice, moulu lb.	0.15	0.18
Anis "	0.12	0.15
Canary Seed "	0.04	0.05
Cannelle, moulue "	0.20	0.24
Cannelle en mattes "	0.18	0.22
Clous de girofle moulus "	0.20	0.25
Clous de girofle entiers "	0.20	0.30
Crème de tartre "	0.23	0.32
Gingembre moulu "	0.20	0.30
Gingembre en racine "	0.20	0.24
Graine de lin non moulue "	0.06	0.08
Graine de lin moulue "	0.06	0.08
Graine de chanvre "	0.05	0.06
Macis moulu "	0.75	1.00
Mixed Spices moulues "	0.18	0.22
Muscade "	0.35	0.50
Muscade moulue "	0.40	0.60
Piments (clous ronds) "	0.10	0.12½
Pimento (poivre Jamaïque) "	0.08	0.10
Poivre blanc rond "	0.21	0.24
Poivre blanc moulu "	0.23	0.27
Poivre noir rond "	0.15	0.16
Poivre noir moulu "	0.16	0.20
Poivre de Cayenne pur "	0.21	0.25
Whole Pickle spice "	0.16	0.20
Sel fin, quart, 3 lbs.	2.95	3.05
Sel fin, quart, 5 lbs.	0.00	2.95
Sel fin, quart, 7 lbs.	2.80	2.85
Sel fin, quart, 10 lbs.	0.00	2.75
Sel fin, quart, 20 lbs.	0.00	2.75
Sel fin, 1-4 sac, 56 lbs.	0.00	0.40
Sel fin, sac, 2 cwts.	0.00	1.40
Sel fin en quart de 280 lbs.:		
Ordinary fine	0.00	1.80
Fine	0.00	2.05
Dairy	0.00	2.15
Cheese	0.00	2.45
Sel gros, sac	0.60	0.65

ORGE

Nous cotons:

Orge mondé (pot) sac	0.00	2.25
Orge mondé (pot) baril	0.00	4.70
Orge mondé (pot) lb.	0.00	0.03½
Orge perlé (pearl) sac	0.00	3.50
Orge perlé (pearl) lb.	0.00	0.04

LEGUMES SECS

Nous cotons:

Fèves de Lima de Cal. la lb.	0.07	0.07½
Fèves blanches, Can. minot	2.00	2.10
Fèves blanches, Can., moins d'un sac lb.	0.00	0.04
Fèves jaunes minot	2.00	2.10
Flageolets (haricots), sac de 220 lbs lb.	0.00	0.10
Flageolets (haricots), moins d'un sac lb.	0.00	0.12
Lentilles, par sac lb.	0.00	0.06
Lentilles, moins d'un sac, lb.	0.00	0.08
Pois verts No 1 la lb.	0.04	0.05
Pois à soupe No 1, jaunes le minot	1.20	1.25
Pois à soupe No 1, jaunes, moins d'un minot lb.	0.00	0.02½
Blé-d'Inde à soupe, cassé, sac	2.50	2.60
Blé-d'Inde à soupe, cassé, lb.	0.00	0.03
Pois fendus sac	2.70	2.75
Pois fendus, moins d'un sac, lb.	0.00	0.03½

FARINES ET PÂTES ALIMENTAIRES

Très forte demande pour les pâtes françaises et satisfaisante pour les pâtes canadiennes.

Nous cotons:

Farine patente hongroise, qt.	0.00	6.10
Farine patente hongroise, sac	0.00	3.00
Far. patente hongroise, ½ sac	0.00	1.55
Farine patente, 24½ lb.	0.80	0.82½

Farine patente 14 lbs.	0.46	0.47½
Farine patente 7 lbs.	0.23	0.24
Farine straight rollers, qrt.	0.00	5.35
Farine straight rollers, sac	0.00	2.70
Farine à pâtis. Océan qrt.	0.00	5.75
Farine à pâtis. Océan, ½ qrt.	0.00	3.00
Farine d'avoine granulée, sac	0.00	2.50

Far. d'avoine Standard, sac	0.00	2.50
Far(ine d'avoine fine sac	0.00	2.50
Farine d'avoine roulée, brl.	4.30	4.65
Farine d'avoine roulée, sac	2.00	2.20
Farine d'avoine roulée, pochette de 6 livres	0.23	0.27
Farine de sarrasin sac	0.00	2.50
Far. de blé-d'Inde jaune, sac	2.25	2.30
Far. de blé-d'Inde jaune, brl.	0.00	4.90
Banner Saxon et Quaker Oats, et Ogilvie, caisse	0.00	3.95
Dito, doz.	0.00	2.60
Cream of wheat cse	0.00	5.75
Cream of wheat doz.	0.00	2.00
Fécule de pommes de terre, pqts de 1 lb. doz.	0.00	1.35
Vermicelle, macaroni et spaghetti Canadiens.		

En vrac lb.	0.04	0.06
En paquets de 1 lb.	0.06	0.06½
Boîtes de 4 lbs. bte	0.17½	0.20
Boîtes de 5 lbs. bte	0.20	0.22½
Boîtes de 10 lbs. bte	0.40	0.45

Qualité extra fine		
Boîtes de 4 lbs. (net)	0.38	0.40
Boîtes de 5 lbs.	0.00	0.32½
Boîtes de 8 lbs. (net)	0.19	0.20
Boîtes de 1½ lbs.	0.00	0.65

Nouilles aux oeufs:		
Paquets de 1-2 lb. lb.	0.00	0.07
En vrac, cse de 10 lbs. lb.	0.00	0.06
Vermicelle, macaroni, spaghetti, pâtes assorties: alphabet, chiffres, animaux, nouilles, coudes, importés en vrac lb.	0.07	0.07½
En paquets de 1 lb. lb.	0.07½	0.11½
Taploca pearl, la lb.	0.05½	0.06
Taploca seed lb.	0.05½	0.06
Taploca flake lb.	0.07½	0.08
Sagou lb.	0.00	0.00

RIZ

Nous cotons:		
Riz importés.		
Riz Patna, sacs de 112 et 224 lbs., suivant qualité lb.	0.04½	0.05½
Riz Patna, sacs de 56 lbs., suivant qualité lb.	0.04½	0.05½
Riz Carolina	0.11	0.12
Riz moulu	0.04	0.06
Riz soufflé (puffed) caisse de 36 paquets de 2 pintes	0.00	2.90

Riz décortiqués au Canada:
Les prix ci-dessous s'entendent f.o.b. Montréal:

Qualité B, suivant quantité et emballage 100 lbs.	0.00	2.90
Qualité CC, suivant quantité et emballage, 100 lbs.	0.00	2.80
Sparkle	0.00	4.25
India Bright (sac de 250 lbs)	0.00	3.00
Lustre	0.00	3.10
Polished Patna	0.00	3.40
Pearl Patna	0.00	3.50
Mandarin Patna	0.00	3.75
Impérial Glacé Patna	0.00	4.10
Crystal Japan	0.00	4.10
Snow Japan	0.00	4.20
Ice Drips Japan	0.00	4.50
Korean White Crest	0.00	3.45
Korean Glacé	0.00	3.70

FRUITS SECS

La demande est très améliorée pour les raisins de Corinthe; bonne pour les raisins de Valence et les pruneaux et tranquille pour les fruits évaporés de Californie. Il y a une bonne demande pour les

figues, dont les stocks commencent à s'épalser.

Les noix du Brésil sont à prix plus bas de 1-2c.

Dattes et Figues

Dattes en vrac lb.	0.05	0.05½
Dattes en pqt. de 1 lb. lb.	0.00	0.00
Figues, Smyrne, bte carton, 16 oz, 30 s. lb.	0.08	0.08½
Figues, Smyrne, bte 10 lbs., 4 cour. lb.	0.07½	0.09½
Figues, Smyrne, btes carrées, 12 oz., 4 cour. . lb.	0.06½	0.07
Figues, Smyrne, bte 33 lbs., 6 cour. lb.	0.00	0.00
Figues, Smyrne, bte bols 1 lb.	0.10	0.10½

Pruneaux

Pruneaux 30/40	0.09½	0.10
Pruneaux 40/50	0.08½	0.09
Pruneaux 50/60	0.07½	0.08
Pruneaux 60/70	0.06½	0.07
Pruneaux 70/80	0.06½	0.06½
Pruneaux 80/90	0.05½	0.06
Pruneaux 90/100	0.05½	0.06

Raisins de Corinthe

Corinthe Amallas	0.06	0.06½
Corinthe Fillatras	0.06½	0.06½
Corinthe Vostlizas	0.07½	0.08½
Corinthe nettoyés	0.06	0.06½
Corinthe nettoyés, 50 pqt. de 1 lb., à la boîte	0.07	0.07½
Corinthe nettoyés aux E.-U., paquet de 1 lb.	0.06½	0.07

Raisins de Malaga

3 couronnes bte	0.00	2.25
4 couronnes bte	0.00	3.50
5 couronnes bte	0.00	0.00
6 couronnes bte	0.00	5.25
8 couronnes bte	0.00	6.00
4 couronnes ½ bte	0.00	0.00
3 couronnes ½ bte	0.00	0.00
6 couronnes ½ bte	0.00	1.40
8 couronnes ½ bte	0.00	1.75
Epépinés, paq. 1 lb., fancy.	0.00	0.09
Loose Muscatels, cour. 22', lb.	0.08	0.08½

Raisins Sultana

Sultanas, 3 cour.	0.06½	0.07
Sultanas, 4 cour.	0.07½	0.08
Sultanas, fancy nettoyés, 3 cour.	0.09	0.10
Sult., nettoyés, pqt. de 1 lb.	0.08	0.08½

Raisins de Valence

Valence fine off Stalk (btes de 28 lbs.	0.04½	0.05
Valence Selected, btes de 28 lbs.	0.06	0.06½
Valence Layers, 4 cour., btes de 28 lbs. lb.	0.06½	0.06½

Raisins de Californie

Epépinés, paq. 1 lb., fancy.	0.08	0.09
Epépinés, paq. 1 lb., choix.	0.06½	0.07½

Noix et Amandes

Amandes Tarragone	0.13	0.14
Amandes Valence écalées	0.32	0.35
Avelines	0.11	0.12½
Noix Grenoble Mayette	0.13	0.14½
Noix Marbot	0.12	0.13
Noix de Bordeaux écalées	0.28	0.30
Noix du Brésil	0.13½	0.14½
Noix de coco râpées en seau, par 15 ou 20 lbs. lb.	0.00	0.16
Noix de coco rapées en qrt., lb.	0.00	0.15
Noix Pécan polies, moyennes	0.18	0.19
Noix Pécan polies, Jumbo	0.22	0.23
Noix Pécan cassées	0.00	0.00
Peanuts rôties, Coon	0.09	0.10
Peanuts rôties, G.	0.09½	0.11
Peanuts rôties, Sun	0.11	0.12
Peanuts rôties, Bon Ton	0.13	0.14
Peanuts non rôties, Coon	0.07½	0.07½
Peanuts non rôties, G.	0.08	0.08½
Peanuts non rôties, Sun	0.00	0.09½
Peanuts non rôties, Bon Ton	0.00	0.11½
Peanuts françaises, rôties	0.07½	0.08
Peanuts françaises, non rôties	0.06	0.06½

Fruits évaporés	lb.	lb.
Abricots, boîte 25 lbs.	0.00	0.16
Nectarines	0.09½	0.11
Pêches, boîte 25 lbs.	0.09½	0.10
Poires, boîte 25 lbs.	0.00	0.14
Pommes tranchées évaporées btes de 50 lbs.	0.07½	0.08
Pelures de fruits	lb.	lb.
Citron	0.10	0.11
Orange	0.12	0.13
Citronelle	0.14	0.15

CONSERVES ALIMENTAIRES

Conserves de Légumes

Très forte demande sur toute la ligne, et en particulier pour les tomates.

Nous cotons:

	Per doz.	
	Groupe No 2	Groupe No 1
Asperges (Pointes), 2 lbs.	2.95	3.00
Asperges entières can, 2 lbs.	0.00	1.80
Betteraves tranchées, 3 lbs.	0.00	1.40
Blé-d'Inde 2 lbs.	0.85	0.87½
Blé-d'Inde en épis bal.	0.00	4.75
Bléd'Inde en épis 3 lbs.	0.00	1.90
Catsup, bte 2 lbs. doz.	0.00	0.75
Champignons hôtel boîte	0.13	0.14
Champignons choix boîtes	0.16	0.17
Champignons, choix ext., bte	0.19	0.20
Choux de Bruxelles imp.	0.15	0.16
Choux-fleurs	0.00	1.65
Citrouilles 3 lbs.	0.85	1.00
Citrouilles gal.	2.75	3.00
Epinards 2 lbs.	1.40	1.45
Epinards 3 lbs.	2.00	2.05
Epinards gall.	5.25	5.30
Epinards imp. bte	0.11	0.12
Fèves Golden Wax 2 lbs.	0.00	0.85
Fèves Vertes 2 lbs.	0.00	0.85
Fèves de Lima 2 lbs.	1.25	1.30
Flageolets importés bte	0.13½	0.15
Haricots verts importés, bte	0.13	0.17
Macédoine de légumes, bte	0.10	0.16
Marinades en seau gall.	0.45	0.65
Petits pois imp., mi-fins, bte	0.12	0.12½
Petits pois imp. fins bte	0.14	0.15
Petits pois imp., ext. fins, bte	0.16	0.17
Petits pois imp., surfins, bte	0.17	0.18
Pois No 1, extra fins, sifted, 2 lbs.	1.35	1.60
Pois No 3, Early June, 2 lbs.	0.00	1.10
Pois No 4, Standard 2 lbs.	1.00	1.05
Succotash 2 lbs.	1.20	1.25
Tomates 1 gallon	0.00	3.00
Tomates 3 lbs.	0.85	0.90
Truffes, 1-8 boîte	5.00	5.40

Conserves de fruits

Très bonne demande.

Nous cotons:

	Per doz.	
	Groupe No 2	Groupe No 1
Abricots de Californie, 2½ lbs.	0.00	3.50
Ananas coupés en dés 1½ lb.	0.00	1.40
Ananas entiers importés, 2½ lbs.	0.00	2.50
Ananas entiers importés, 1½ lb.	1.40	1.45
Ananas tranchés imp. 2 lbs.	0.00	2.00
Ananas entiers (emp. Can.) 3 lbs.	0.00	2.35
Ananas tranchés (emp. Can.) 2 lbs.	0.00	1.80
Ananas râpés (emp. Can.) 2 lbs.	0.00	2.00
Ananas râpés (emp. Can.) 2½ lbs.	2.40	2.45
Bluets Standard 2 lbs.	0.00	0.90
Bluets Standard gall.	0.00	4.00
Cerises blanches sans noyau, 2 lbs.	1.80	1.85
Cerises rouges avec noyau, 2 lbs.	0.00	1.50
Fraises sirop épais 2 lbs.	1.50	1.52½

Fraises (confitures)	1.35	2.20
Framboises, heavy syrup, 2 lbs.	1.80	1.87½
Gadelles rouges, heavy syrup 2 lbs.	1.90	0.00
Gadelles noires, heavy syrup, 2 lbs.	1.90	0.00
Groselles, heavy syrup, 2 lbs.	1.80	1.85
Mûres, sirop épais 2 lbs.	0.00	1.60
Ollives, 1 gal. gal.	1.25	1.49½
Ollives, 2 gal. gal.	1.10	1.46½
Ollives, 5 gal. gal.	1.00	1.43
Pêches jaunes 2 lbs.	0.00	1.70
Pêches jaunes 2½ lbs.	2.50	2.55
Pêches blanches 2 lbs.	1.77½	1.80
Pêches blanches 2½ lbs.	2.50	2.55
Pêches blanches 3 lbs.	2.82½	2.85
Poires Flemish Beauty, 2 lbs.	0.00	1.55

Poires Flemish Beauty, 2½ lbs.	0.00	1.90
Poires (Bartlett) 2 lbs.	0.00	1.65
Poires (Bartlett) 3 lbs.	2.40	2.45
Poires Pie pelées gall.	4.00	4.05
Poires Pie, non pelées 3 lbs.	1.25	1.30
Poires Pie, non pelées gall.	3.50	3.55
Pommes 3 lbs.	0.95	1.00
Pommes Standard gall.	2.40	2.50
Prunes Damson, sirop épais, 2 lbs.	1.10	1.15
Prunes Lombard, sirop épais, 2 lbs.	0.00	1.00
Prunes Lombard, Standard, gallon	0.00	2.80
Prunes de Californie, 2½ lbs.	0.00	2.75
Prunes Greengage, sirop épais, 2 lbs.	0.00	1.60
Prunes Greengage Standard, gallon	0.00	4.00
Rhubarbe Preserved, 2 lbs.	0.00	1.80
Rhubarbe Preserved, 3 lbs.	0.00	2.40
Rhubarbe gall.	0.00	3.10

Conserves de viandes

Très bonne demande.

	Par doz.	
Dinde désossée 1 lb.	3.90	4.00
Lunch Ham 1 lb.	1.75	1.80
Lunch Ham 2 lbs.	3.10	3.20
Lunch Tongues 1 lb.	0.00	4.00
Lunch Tongues 2 lbs.	0.00	0.00
Lunch Tongues (Aylmer), 1½ lb.	0.00	0.00
Mince Meat, en seau lb.	0.07½	0.09
Mince Meat, en seau, imp.	0.00	0.16
Poulet non désossé, bte 1 lb.	0.00	2.85
Poulet désossés bte 1 lb.	3.90	4.00
Tongue Lunch bte 1 lb.	0.00	0.00

Conserves de poissons

Très bonne demande pour homards et saumons. Le saumon rouge du printemps est coté de \$1.45 à \$1.60 par boîte de 1 lb. Le saumon Cohoes est à \$1.45. Les sardines canadiennes sont très rares sur place. L'emballage de l'an dernier semble être épuisé.

Les sardines canadiennes du nouvel emballage sont attendues pour la fin de juillet.

Nous cotons:

Anchois à l'huile (suivant format) doz.	1.60	4.50
Caviar 1-8 lb. doz.	4.25	4.50
Caviar 1-4 lb. doz.	7.75	8.00
Caviar 1-2 lb. doz.	14.25	14.50
Clams 1 lb. doz	0.95	1.10
Crevettes en saumure, boîtes 1 lb.	1.75	1.85
Crevettes en saumure, boîtes 2 lbs.	0.00	3.00
Crevettes sans saumure, 1 lb.	0.00	1.75
1½ lb.	0.00	3.25
Finnan Haddies doz.	1.10	1.20
Harengs frais, importés, doz.	1.10	1.20
Harengs marinés, imp. "	1.20	1.30

Harengs aux Tom. imp.	1.35	1.40
Harengs kippered, imp.	1.40	1.45
Harengs imp, bte de 100. bte	1.70	1.75
Harengs Canadiens . . . doz.	0.95	1.00
Homards, bte plate, 1 lb.	3.90	4.50
Homards, bte plate, 1-2 lb.	2.25	2.60
Homards, bte haute, 1 lb.	3.60	4.25
Hultres (solid meat), 5 oz.		
doz.	0.00	1.40
Hultres (solid meat), 10 oz.		
doz.	0.00	2.35
Royans aux truffes et aux achards bte	0.17	0.18
Sardines canadiennes . . . cse	3.50	4.00
Sardines françaises, 1/2 btes, bte	0.15	0.31
Sardines françaises, 1/2 btes, bte	0.22	0.50
Sardines Norvège (1/2 bte) cse	7.50	11.00
Sardines Norvège (1/2 bte) cse	17.00	18.00
Sardines Portugaises (1/2 btes) cse	9.00	12.00
Sardines Portugaises (1/2 btes) cse	15.00	16.00
Saumon rose Cohoes, Fra- ser River, boîte plate	0.00	1.45
Saumon rouge (Sockeye).— Horse Shoe et Clover Leaf boîte haute, 1 lb. . . . doz.	1.82 1/2	1.85
Horse Shoe et Clover Leaf boîte plate, 1 lb. . . . doz.	1.97 1/2	2.00
Horse Shoe et Clover Leaf boîte plate, 1-2 lb. . . . doz	1.22 1/2	1.25
Saumon rouge Sockeye (Rivers' Inlet), boîte haute, 1 lb. doz.	0.00	1.80
Saumon rouge du printemps, bte haute, 1 lb. doz.	1.45	1.60
Saumon rouge du printemps, 1-2 lb. doz.	0.95	1.00
Saumons Humpback, 1 lb. doz.	0.90	1.00

LARDS ET JAMBONS

Très bonne demande pour les jambons, tranquille pour les lards fumés.

Nous cotons:

Lards Américains

Lard Américains Monarch . . .	30.50
Lard Jones	30.50
Lard Woodlawn 19/35 more . . .	00.00

Viandes fumées

Lard fumé, désossé . . . lb.	0.00	0.20
Lard fumé, de côte . . . lb.	0.00	0.22
Jambons, 25 lbs. et au-dessus	0.00	0.17
Jambons, 18 à 25 lbs. . . .	0.00	0.18
Jambons, 13 à 18 lbs. . . .	0.00	0.19
Jambons, 10 à 12 lbs. . . .	0.00	0.20
Jambons, désossés	0.00	0.00

SAINDOUX

La demande est assez bonne pour les saindoux purs, dont les prix sont moins élevés; et bonne pour les saindoux composés, dont les prix sont également modifiés.

Nous cotons:

Saindoux pur

En seaux de 20 lbs. le seau	0.00	3.50
En tinettes de 50 lbs. . . lb.	0.16 1/2	0.16 3/4
Canistres de 10 lbs. . . . lb.	0.16 1/2	0.17 1/4
Canistres de 5 lbs. lb.	0.16 1/2	0.17 1/4
Canistres de 3 lbs. lb.	0.16 1/2	0.17 1/4

Saindoux composé

En seaux de 20 lbs. . . . lb.	2.60	2.65
Chaudières de 20 lbs. . . lb.	2.35	2.55
Canistres de 10 lbs. . . . lb.	0.12 1/2	0.13 1/4
Canistres de 5 lbs. lb.	0.12 1/2	0.13 1/4
Canistres de 3 lbs. lb.	0.13	0.14
Tierces lb.	0.12 1/2	0.12 3/4
Demi-quarts lb.	0.13	0.13 1/2
Tinettes, 60 lbs. lb.	0.00	0.13 1/2
Tinettes, 50 lbs. lb.	0.00	0.12 1/2

FROMAGES CANADIENS

Assez bonne demande.

Les petits fromages d'environ 20 lbs se vendent aux épiciers au prix de 11 1-2 à 12c la livre.

FROMAGES IMPORTES

On cote le fromage de Gruyère:

Fromage entier de 27 lbs. ou de 80 lbs.,
27c. à 28c. la lb.
En quantité moindre 30c. la lb.
Le fromage de Roquefort se vend de
32c. à 35c. la livre et le Limbourg de 19 à
20c. la lb.

On cote encore:

Gorgonzola lb. 0.40
Edam lb. 0.35

PRODUITS CHIMIQUES ET DROGUES

La résine est à prix plus fermes.

Nous cotons:

Acide borique, bris de 336 lbs., lb. 0.10
" " quantité moindre, lb. 0.12
Alun, barils de 336 lbs. . . . lb. 0.01 1/2
Alun, barils de 112 lbs. . . . lb. 0.02
Alun, quantité moindre . . . lb. 0.03
Blanc de céruse, bris de 336 lbs.
100 lbs. 0.70
Blanc de céruse, quantité moi-
ndre 2 lbs. 0.01
Bois de campêche . . . lb. 0.02 1/2 0.03
Borax en cristaux, bris de 336
lbs. lb. 0.05
Borax en cristaux, bris de 112 lbs.
" " quantité moindre, lb. 0.06
Borax en poudre,
bris 112 lbs. lb. 0.05 0.06
Boules à mites lb. 0.00 0.00
Camomille lb. 0.20
Campêche (Extrait de):
Boîtes de 12 lbs. . . . lb. 0.07 1/2 0.07 1/2
" 24 lbs., pqt. de 1 lb. " 0.08 0.08 1/2
" 24 lbs., pqt. de 1/2 lb. " 0.09 0.09 1/2
" 24 lbs., pqt. de 1/4 lb. " 0.11 0.11 1/2
" 24 lbs., les 3 gran-
deurs assorties " 0.00 0.08 1/2
Camphre (en oz.) . . . " 0.00 0.75

Carbonate d'ammoniaque, bls.
112 lbs. 4 lbs. 0.10
Carbonate d'ammoniaque, quan-
tité moindre lb. 0.15
Cire blanche pure . . . lb. 0.40 0.45
Couperose, bls 370 lbs. . . . lb. 0.01
Couperose, quantité moindre, lb. 0.02
Gélatine rouge en feuilles . . lb. 0.60
Gélatine blanche en feuil., lb 0.30 0.40
Gélatine Knox en feuil., doz. 1.25 1.30
Gomme arabique lb. 0.18
Houblon pressé lb. 0.12 1/2 0.15
Indigo de Madras lb. 0.60
Lessis commun doz. 0.35
Lessis commun grosse 3.75
Paraffine à usage com. . lb. 0.09 0.12
Paraffine pour cierges . lb. 0.10 0.12
Plâtre à terre, sac 100 lbs. sac 0.70
Résine blanche lb. 0.03 1/2 0.04 1/2
Résine G. suivant quantité, lb. 0.02 1/2 0.03
Salpêtre en cristaux, bls 112
lbs. lb. 0.05
Salpêtre en cristaux, quantité
moindre lb. 0.06
Sel d'Epsom, sacs 224 lbs. . lb. 0.01 1/2
Sel d'Epsom, qté moindre . . lb. 0.02
Soda à pâte, 112 lbs. 0.00 2.00

Soda à laver:

Sacs 224 lbs., 100 lbs. . . . 0.75 0.80
1-2 sacs 112 lbs., 100 lbs. . . 0.80 0.85
Quarts 336 lbs., 100 lbs. . . . 0.85 0.90
Barils 112 lbs, baril 0.95 1.00
Soude caustique, drums 750 lbs. lb. 0.02 1/2
Soude caustique en morceaux,
kegs 50 lbs. keg 1.50 1.60
Soude caustique en morceaux,
kegs 100 lbs. keg 0.00 2.75
Soufre en bâtons, bris 336 lbs., lb. 0.01 1/2
Soufre en bâtons, qté moindre, lb. 0.03
Soufre moulu, sacs 112 lbs. 1.65 1.70
Soufre moulu, qté moindre . lb. 0.03

Tourteaux de lin moulu:

1 à 9 sacs sac 0.00 1.90
10 à 19 sacs sac 0.00 1.85
20 sacs et plus sac 0.00 1.80

Vitriol, bris. 0.05 1/2 0.06
Vitriol, quantité moindre . . lb. 0.07

BOUGIES ET CIERGES

Nous cotons:

B Paraffine en vrac, boîte de 40 lbs:
6 à la lb. lb. 0.00 0.08
12 à la lb lb. 0.00 0.08 1/2
B Paraffine, 6 à la lb. . . . 0.08 1/2 0.09
B Paraffine, 12 à la lb. . . . 0.00 0.12
B Stéarine, 14 oz. 6 et 12 . . . 0.13 0.14 1/2
B Stéarine, 16 oz. 6 et 18 . . . 0.00 0.40
Cierges approuvés lb. 0.16 0.20
Cierges non approuvés . . lb. 0.16 0.20

PLATS EN BOIS

Nous cotons:

Ovales de 1/2 lb, crate 0.00 0.35
Ovales de 1 lb, crate 0.00 0.35
Ovales de 2 lbs, crate 0.00 0.45
Ovales de 3 lbs, crate 0.00 0.55
Ovales de 5 lbs, crate 0.00 0.65

CUVETTES EN BOIS

Nous cotons:

Cuvette No 0, la doz. 10.50
Cuvette No 1, la doz. 8.50
Cuvette No 2, la doz. 7.00
Cuvette No 3, la doz. 6.00

TINETTES EN BOIS

Nous cotons:

Tinettes à beurre, 70 lbs.,
pièce 0.26 0.28
Tinettes à beurre, 50 lbs.,
pièce 0.22 0.24
Tinettes en épinette, à beur-
re, 30 lbs., pièce 0.20 0.21
Tinettes en épinette blanche,
20 lbs., pièce 0.17 0.19
Tinettes à beurre, 10 lbs.,
pièce 0.13 0.15

EPINGLES A LINGE

Epingles ordinaires.

Boîtes de 5 grosses . . . la bte 0.60

Epingles à ressort.

Boîtes de 2 grosses . . . la bte 0.90

LALAIS

Nous cotons:

Avec manches ordinaires. La doz.
4 cordes 5.25 6.00
3 cordes 4.00 4.40
2 cordes 3.40 3.75
Avec manches Rambou
4 cordes 4.25 5.50
A long manche 3.00 3.50
D'enfants, 3 cordes 0.00 2.00
D'enfants, 2 cordes 0.00 1.80
D'enfants, 1 corde (manque)
Manches de faubert (mop), doz. 1.20

ALLUMETTES

Nous cotons:

Telegraph, bte de 10 gr. 4.80
Telephone, bte de 10 gr. 4.70
Tiger, bte de 10 gr. 4.30 à 4.45
Headlight, bte de 1 gr. 4.65
King Edward, bte de 1-2 gr. . . . 3.70
Eagle, bte de 1 gr. 2.15
Silent, bte de 1 gr. 2.50
Silent, bte de 500 5.35
Rising Star, bte de 1 gr. 6.15

Pour quantité de 5 caisses assorties ou non, fret payé pour tous les points de la province de Québec.

Le prix de \$4.30 pour les allumettes "Tiger" ne s'applique qu'à la province de Québec seulement.

FICELLE ET CABLE DE COTON, ETC.

Nous cotons:

Ficelle 4 brins lb. 0.27 0.28
Ficelle 3 brins lb. 0.23 0.24
Corde à linge en rouleau, lb. 0.00 0.22
Corde à linge, 30 pds . doz. 0.00 0.90
Corde à linge, 40 pds . doz. 0.00 1.10
Corde à linge, 50 pds . doz. 0.00 1.40

Corde à linge, 60 pds . doz.	0.00	1.65
Coton à chandelle . lb.	0.00	0.30
Câble Sisal, 7-16 et plus	0.00	0.10
Câble Sisal, 3-8	0.00	0.10½
Câble Sisal, 5-16	0.00	0.11
Câble Sisal, 1-4	0.00	0.11
Câble Sisal, 3-16	0.00	0.11½

PAPIER D'EMBALLAGE

On vend le papier Manille à 4 cents la livre et le papier brun ou gris 3c. la lb.

MECHES, BRULEURS ET VERRES DE LAMPES

Nous cotons:

Mèches No 2 lb.	0.20
Mèches No 1 lb.	0.15
Mèches No 0 lb.	0.12
Brûleurs No 2 doz.	0.85
Brûleurs No 1 doz.	0.65
Brûleurs No 0 doz.	0.65
Brûleurs, dessus verre, (A), doz.	1.65
Brûleurs, dessus verre, (B), doz.	1.90
Cheminées (first), No 2 doz.	0.60
Cheminées (first), No 1 doz.	0.44
Cheminées (first), No 0 doz.	0.41
Cheminées (climax), No 2 doz.	0.62
Cheminées (climax), No 1 doz.	0.46
Cheminées (climax), No 0 doz.	0.43

SAVON DE CASTILLE

Le savon de Marseille (ou Castille) se vend: le blanc de 8c. à 8 1/2c. lb., poids net, et le marbré rouge de 8c. à 9c.

GRAISSE A ROUES

On cote:

Graisse Imperial, en lots de grosse doz.	0.52½
Caisse de 4 doz. doz.	0.55
Quantité moindre doz.	0.60
Graisie au mica.	
Boîtes de 1 lb. (par 3 doz.), doz.	0.95
Quantité moindre doz.	1.00
Boîtes de 3 lbs. (par 2 doz.), doz.	2.50
Quantité moindre doz.	2.60

HUILE D'OLIVE

Nous cotons l'huile de Loubon:

Pintes	0.00	2.90
Chopinnes	0.00	1.40
1-2 chopinnes	0.00	0.75

HUILE DE CASTOR

Nous cotons:

	Grosse.	Doz.
Bouteilles de 1 oz.	\$3.60	\$0.35
Bouteilles de 2 oz.	5.00	0.45
Bouteilles de 3 oz.	6.00	0.55
Bouteilles de 4 oz.	7.25	0.65
Bouteilles de 1-2 chopine.	11.50	1.10
Bouteilles de 1 chopine	17.50	1.60
Bouteilles de 1 pinte	28.00	2.50
Estagnon de 40 lbs.	0.09	0.10
Quart, lb.	0.00	0.10½
Moins d'un quart, gall.	0.00	1.14

HUILE DE FOIE DE MORUE

Nous cotons l'huile de foie de morue de Terre-Neuve, de \$1.40 à \$1.60 le gallon, suivant quantité et l'huile de foie de morue de Norvège, de \$1.50 à \$1.65.

HUILE DE COTON

Nous la cotons:

Au baril gal.	1.10
Moins d'un baril gal.	1.25

VASELINE

Nous cotons:

No 1, la grosse. \$	6.72, esc. 5 p.c.
No 2, la grosse.	14.40, esc. 5 p.c.
No 1, la doz.	0.60 net.
No 2, la doz.	1.25 net.

HUILE DE PETROLE

Nous cotons:

Pratt's Astral Oil le gal.	0.19½
Standard Acme le gal.	0.17
Silver Star le gal.	0.15½

GRAINS ET FARINES

Marché de Chicago

Les puits tombées en divers endroits du district producteur de blé de printemps, où on craignait d'immenses dommages à la récolte, a conduit à des ventes en liquidation, mercredi, égalant presque les achats de la veille. Mais le marché se reprit à l'annonce de nouvelles spéciales indiquant plusieurs jours de température normale et probablement d'une plus forte humidité dans les états qui ont le plus souffert. En clôture, le marché du blé était faible et en perte de 2 5/8c. à 2 3/4c. à 2 7/8c.

Le blé d'Inde perdait 1 1/8c. à 1 1/2c. à 1 5/8c. et l'avoine 1c. à 1 1/2c.

	Juil.	Sept.
Blé	95¾	95¾
Blé d'Inde	58¾	58½
Avoine	38¾	35¾

Marché de Montréal

Il n'y a pas de demande pour le blé. Nos prix sont au-dessus de la parité pour l'exportation. Il en est de même pour l'avoine pour laquelle la demande est médiocre. Peu d'affaires en blé d'Inde et en pois No 2. Il ne se fait rien en orge, en seigle et en surrasin.

Il y a une demande meilleure pour les farines dont les prix se sont raffermis avec la hausse du blé.

Les issues de blé ont une assez bonne demande; les prix sont soutenus.

En farines d'avoine il se fait très peu d'affaires et les prix sont néanmoins soutenus.

Grains

Blé du Nord No 1	1.00	1.01
Blé du Nord No 2	0.99	1.00
Blé du Nord No 3	0.95	0.96
Blé du Nord feed	0.82	0.83
Avoine Man. No 2	0.37½	0.37½
Avoine Man. No 3	0.36½	0.36½
Avoine Ont. et Québec No 2	0.36½	0.37
Avoine Ont. et Québec No 3	0.35	0.35½
Avoine Ont. et Québec No 4	0.34	0.34½
Orge à moulée	0.51	0.52
Pois No 2, ordinaires	0.80	0.82
Sarazin (48 lbs.)	0.00	0.00
Seigle	0.00	0.00
Blé d'Inde (suivant qualité).	0.67	0.68

Farines

Patentes du printemps, premières 2 sacs	0.00	5.40
Patentes du printemps, secondes sacs	0.00	4.90
Patentes d'hiver 2 sacs	5.00	5.10
Straight rollers baril	4.75	4.80
Straight rollers sac	2.20	2.25
Forté à boulanger 2 sacs	4.70	4.90
Farine de blé d'Inde 2 sacs	0.00	3.20
Farine à pâtisserie sac	0.00	2.45

Farine d'avoine

Avoine roulée, 90 lbs sacs	0.00	2.00
Avoine roulée baril	0.00	4.30

Issues de blé

Son Manitoba, au char, ton	00.00	18.00
Grû Manitoba, au char, ton	00.00	21.00
Son d'Ontario, au char, ton	18.50	19.00
Middlings d'Ontario, au char, ton	21.00	22.00
Moulée au char	25.00	28.00

FROMAGE

Marché anglais

MM. Marples, Jones & Co. nous écrivent de Liverpool à la date du 10 juin 1910:

Rien de nouveau à signaler. Les affaires, pendant la semaine, ont été très faibles à des prix à peu près sans changement. Les cotes c. i. f. du Canada se maintiennent aux derniers chiffres; mais

on pense en général avoir des prix plus bas avant longtemps.

Nous cotons:

Canadien, haut choix, blanc ancien	58/0 à 60/0
Canadien, haut choix blanc, nouveau	53/0 à 55/0
Canadien coloré, haut choix, ancien	55/0 à 57/0
Canadien coloré, haut choix, nouveau	53/0 à 55/0
Nouvelle-Zélande, blanc, haut choix (ex-Londres)	57/0 à 58/0
Nouvelle-Zélande, coloré, haut choix (ex-Londres)	55/0 à 56/0

MM. Mills & Sparrow nous écrivent de Londres à la date du 10 juin 1910:

—Le nouveau fromage canadien se vend très lentement, les acheteurs préfèrent de beaucoup la fine qualité de fromage de Nouvelle-Zélande.

—Il s'est fait d'assez bonnes affaires, mais le prix plus élevé coté, la semaine dernière, pour le fromage blanc, a à peine pu être obtenu. Nous considérons qu'aux prix actuels, le fromage offre une valeur exceptionnellement bonne.

Nous cotons:

Nouvelle-Zélande, blanc	57/0
Nouvelle Zélande, coloré	54/0 à 55/0
Canada, blanc, nouveau	54/0
Canada, coloré, nouveau	54/0

Marchés d'Ontario

Brockville, 16 juin.—Offert 4190 boîtes. Vendu 6000 à 7000 boîtes à 10 5-8c.

Belleville, 16 juin.—Offert 3085 boîtes blanc. Vendu 380 boîtes à 10 3-4c., 345 à 10 11-16 et 430 à 10 5-8c.

Kingston, 16 juin.—Offert 1278 boîtes blanc et 525 coloré. Vendu presque le tout à 10 1-2c. et 10 5-8c.

Vankleek Hill, 16 juin.—Offert 1962 boîtes. Vendu le tout à 10 5-8c.

Winchester, 16 juin.—Offert et vendu 1200 boîtes blanc et 120 coloré à 10 5-8c.

Alexandria, 16 juin.—Offert et vendu 941 boîtes blanc à 10 5-8c.

Russell, 16 juin.—Offert et vendu 275 boîtes blanc et 50 coloré à 10 5-8c.

Napanee, 17 juin.—Offert 1900 boîtes blanc et 500 coloré. Vendu 1900 boîtes à 10 5-8c.

Picton, 17 juin.—Offert 203 boîtes blanc et 2499 coloré. Vendu le tout à 10 11-16c.

Cornwall, 17 juin.—Offert et vendu 1658 boîtes blanc et 303 coloré à 10 5-8c.

Iroquois, 17 juin.—Offert et vendu 578 boîtes blanc et 420 coloré à 10 5-8c.

Ottawa, 17 juin.—Offert et vendu 412 boîtes blanc et 548 coloré à 10 5-8c.

London, 18 juin.—Offert 518 boîtes blanc et 1635 coloré. Vendu 715 boîtes de 10 1-2c. à 10 3-16c.

Campbellford, 21 juin.—Offert 1240 boîtes. Vendu 759 boîtes à 10 3-4c. et 160 à 10 11-16c.

Stirling, 21 juin.—Offert 1064 boîtes. Vendu 200 boîtes à 10 7-8c. et le reste à 10 13-16c.

Madoc, 22 juin.—Offert et vendu 735 boîtes à 10 7-8c.

Peterboro, 22 juin.—Offert 3904 boîtes coloré. Vendu 868 boîtes à 10 7-8c. et 3036 à 10 13-16c.

Woodstock, 22 juin.—Offert 970 boîtes blanc et 1042 coloré. Pas de vente.

Marchés de Québec

St-Hyacinthe, 18 juin.—Vendu 900 boîtes à 10-3-8c.

Cowansville, 18 juin.—Offert 190 boîtes. Vendu 83 boîtes à 10 5-8c. et 73 à 10 1-2c.

Marché de Montréal

Pendant la semaine dernière il a été reçu sur le marché de Montréal 84,505

boîtes de fromage, comparativement à 73,228 la semaine correspondante de l'an dernier. Du 1er mai à date les arrivages ont été de 311,178 boîtes contre 282,016 l'an dernier. Malgré une plus forte production cette année nous avons jusqu'à la semaine dernière exporté 11,053 boîtes de moins qu'en 1909.

On pourra voir (marché anglais) dans la correspondance de MM. Mills & Sparrow, que le fromage canadien nouveau se vendait très lentement, les acheteurs préférant de beaucoup la qualité fine du fromage de la Nouvelle-Zélande. Nous avons dans cette file de l'autre hémisphère un sérieux concurrent, aussi devons nous faire tous nos efforts pour améliorer la qualité de notre produit si nous voulons tenir notre rang sur les marchés anglais.

On paie aux producteurs de 10 3/8 à 10 1/2 et on vend aux épiciers de 11 1/2 à 12c.

Les exportations pour la semaine finissant le 18 juin, ont été les suivantes:

1910—69,789 boîtes.
1909—64,848 boîtes.
1908—80,193 boîtes.

Du 1er mai au 18 juin elles ont été comme suit:

1910—263,732 boîtes
1909—274,785 boîtes.
1908—273,367 boîtes.

BEURRE

Marché anglais

MM. Marples, Jones & Co. nous écrivent de Liverpool, à la date du 10 juin 1910:

La demande est soutenue pour toutes les sortes de beurre, bien que les arrivages ne se vendent pas aussi rapidement que les marchands le désiraient. Les prix n'ont pas changé, mais quelques sortes de beurre sont à des prix un peu plus faciles, sans qu'elles soient cotées plus bas. La cote officielle du beurre danois n'est pas changée.

Nous cotons:

Ladles des Etats (manque)
Renovated, choix (manque)
Irlande, crèmerie, choix 105/0 à 107/0
Canada, crèmerie, choix (manque)
Australie, haut choix 102/0 à 104/0
Nouv. Zélande, haut choix 106/0 à 108/0
Sibérie, crèmerie, haut choix 104/0 à 106/0
Argentine, haut choix 102/0 à 104/0
Danois, crèmerie, choix et haut choix, en barils 113/0 à 116/0

MM. Mills & Sparrow nous écrivent de Londres à la date du 10 juin 1910:

—La cote du beurre danois n'est pas changée et le marché est assez soutenu.

—Cette semaine, les arrivages de Sibérie, sont plus considérables que la semaine précédente et on s'attend à ce qu'ils augmentent désormais matériellement. Toutes sortes de rumeurs circulent au sujet des approvisionnements possibles en beurre de ce pays; mais on pense généralement que la fabrication se fera forte.

—Il n'y a pas eu de changement pour le beurre français, et la dernière avance a quelque peu diminué la demande.

—Il n'y a pas eu d'arrivage d'Australie cette semaine, aussi les prix cotés ne sont que nominaux, bien qu'il y ait en entrepôt une assez bonne quantité de beurre; mais c'est principalement du beurre de seconde qualité, qui se vend lentement en ce moment. Nous croyons pou-

voir dire qu'il n'y a pas de beurre de haut choix en entrepôt, de sorte que, si la qualité des arrivages de la semaine prochaine est satisfaisante, nous pensons que les beurres auront une bonne demande.

—Comme nous le prévoyions, les beurres arrivés par le vapeur Ionic se sont vendus à une légère avance par rapport aux expéditions précédentes.

Nous constatons avec plaisir que la qualité continue à être très bonne et que le beurre se vend bien.

Nous cotons:

Danemark 114/0, 115/0 à 116/0
France, haut choix 110/0 à 116/0
Nouvelle-Galles du Sud, haut choix, salé et sans sel 100/0, 102/0 à 104/0
Nouvelle-Galles du Sud, choix salé et sans sel 96/0 à 98/0
Queensland, haut choix, salé et sans sel 100/0 à 102/0
Queensland, choix, salé et sans sel 96/0 à 98/0
Sibérie, haut choix 100/0 à 102/0
Sibérie, choix 96/0 à 98/0
Nouvelle-Zélande, haut choix 108/0 à 110/0
Nouvelle Zélande, seconde 102/0 à 104/0
Nouvelle-Zélande, remalaxé 86/0 à 90/0
Victoria, haut choix, salé et sans sel 102/0 à 104/0
Victoria, choix, salé et sans sel 96/0 à 100/0

Marchés de Québec

St Hyacinthe, 18 juin.—Vendu 900 paquets à 22c.

Cowansville, 18 juin.—Offert 986 boîtes. Vendu 433 boîtes à 22 3/4c. et 339 à 22 5/8c.

Marché de Montréal

Ce ne sont pas les 250 paquets exportés la semaine dernière qui feront maintenir les prix au niveau actuel si les arrivages ne diminuent pas. Il y a accumulation de beurre dans les entrepôts frigorifiques et il va nécessairement falloir exporter au dépens des prix.

On paie aujourd'hui 22c. aux producteurs le beurre de choix et la tendance est à la baisse.

Les épiciers paient les beurres de crèmerie de 23 à 23 1/2c. et les beurres de ferme de 19 à 21c suivant qualité.

Les exportations pour la semaine finissant le 18 juin 1910 ont été les suivantes:

1910—250 paquets.
1909—1285 paquets.
1908—7751 paquets.

Du 1er mai au 18 juin, elles ont été comme suit:

1910—250 paquets.
1909—1364 paquets.
1908—11,486 paquets.

OEUFS

Marché anglais

MM. Marples, Jones & Co. nous écrivent de Liverpool à la date du 10 juin 1910:

Demande soutenue de consommation.

Nous cotons:

Oeufs d'Irlande 7/0 à 8/3
Oeufs du Continent 6/4 à 8/0

Marché de Montréal

Les arrivages sont toujours forts, aussi les prix ont-ils baissé, malgré une bonne demande.

Nous cotons aujourd'hui, en lot de caisse, à la doz.: oeufs choisis, 21c.; oeufs No 1, 19c.; et oeufs No 2, 16 1/2 à 18c.

LEGUMES

Le marché est un peu meilleur.

Asperges la doz. 3.50 5.00
Aubergines la doz. 0.00 2.50
Betteraves le sac 0.00 1.00
Betteraves nouvelles doz. 0.00 1.60
Carottes 0.00 0.50
Carottes nouvelles, la doz. 0.00 0.50
Céleri nouveau la doz. 0.00 1.00
Céleri de Californie, le crate 0.00 7.00
Céleri de Floride 0.00 2.50
Champignons lb. 0.65 0.75
Choux Américains le qrt 1.75 2.00
Choux de Bruxelles manquent
Choux nouveau le crate 1.75 2.00
Choux fleurs 2.00 3.00
Concombres le panier 2.00 2.50
Cresson doz. paquet 0.00 0.30
Epinards la boîte 0.00 0.75
Echalottes la doz pqt. 0.00 0.15
Fèves vertes et jaunes, le panier 3.00 3.50
Navets nouveaux doz. 0.00 1.50
Navets de Québec le sac 0.00 1.50
Oignons blancs lb 0.00 0.03 1/2
Oignons des Bermudes, le crate 0.00 3.25
Oignons d'Espagne, la caisse 0.00 3.25
Oignons égyptiens 0.00 3.25
Panais le sac 0.75 1.00
Patates (au détail), lesac 90 lbs 0.50 0.55
Patates (en gros), le sac 90 lbs. 0.40 0.50
Patates sucrées le panier 0.00 0.70
Persil doz de paquets 0.00 0.50
Piment le crate 0.00 4.00
Poireaux la doz pqt. 0.00 1.00
Radis la doz, pqt. 0.25 0.35
Raffort la lb. 0.00 0.15
Rhubarbe la doz. pqt. 0.00 0.30
Salade de Montréal, frisée, doz. 0.00 0.20
Salade de Montréal, pommée, doz. 0.15 0.20
Salsifis la doz. de pqt. 0.00 1.50
Tomates de Floride, le crate 3.25 4.00
Tomates, 4 paniers au crate 0.00 1.65
Topinambours le quart 0.00 3.50

FRUITS VERTS

Le marché se raffermi.

Abricots de Californie, crate 0.00 2.00
Atocots manquent
Ananas cse 3.00 3.25
Bananes, régime (en crate) 1.40 2.25
Citrons Messine (300s.), bte 2.75 3.50
Cocos, sac 150 lbs. 3.75 4.00
Fraises le casseau 0.12 0.16
Kumquats le casseau 0.00 0.20
Lemons la boîte 0.00 1.00
Mandarines la bte 3.00 4.00
Oranges Jamaïque bte 4.50 5.00
Oranges Navel 4.00 4.50
Oranges de Porto Rico, . bte manquent
Oranges de Valence 420 0.00 6.00
Oranges Valence 714 bte 0.00 7.00
Oranges Valence 1064, . bte 0.00 7.75
Oranges Valence 1120 . bte 0.00 7.00
Oranges Sorrente—
Caisse, 200 3.00 3.50
Caisse, 300 0.60 3.50
Caisse, 100 (1/2 boîtes) 0.00 2.00
Caisse, 150 0.00 2.50
Caisse, 80 0.00 1.75
Caisse, 64 0.00 1.25
Pamplemousses de Floride, bte 0.00 5.00
Pamplemousses de Cuba, bte 4.00 5.00
Pêches de Californie, 2 rangs 1.60 2.00
Pêches de Californie, 3 rangs 1.75 2.00
Pêches de Californie, 4 rangs au panier 2.00 2.50
Poires de Californie, crate 0.00 4.50
Prunes Bleues, de Californie 2.75 3.25
Prunes Rouges de Californie 1.90 2.00

Prunes Japon de Californie	2.50	3.00
Pommes le quart	6.00	8.00
Pommes de Californie, bte	0.00	3.50
Raisin Hamburg	manque	
Raisin Malaga	manque	

POMMES

MM. J. C. Houghton & Co. nous écrivent de Liverpool à la date du 9 juin 1910:

Quelques lots de pommes de Tasmanie et d'Amérique se sont vendus remarquablement bien.

PRIX A L'ENCAN

	Vendredi	Jeudi	Mercredi
	3 Juin	6 Juin	8 Juin
	s. o. s. d.	s. d. s. d.	s. d. s. d.

Sud de l'Australie bte	9 0	10 6	9 6	12 9
Tasmanie "			10 0	11 3

FOIN PRESSE ET FOURRAGES

MM. Hosmer, Robinson & Co. nous écrivent de Boston, à la date du 16 juin 1910:

Les arrivages pour la semaine dernière ont été de 211 chars de foin et 15 chars de paille, 16 chars de ce foin étaient destinés à l'exportation.

Semaine correspondante, l'an dernier, 297 chars de foin et 10 chars de paille, dont 13 chars de foin pour exportation.

Les meilleures qualités de foin sont en bonne demande. Il n'y a pas d'amélioration de la demande pour trèfle mêlé et qualités à meilleur marché.

La demande pour paille de seigle est sans activité et le marché est facile.

Nous cotons :	Grosses balles	Petites balles
Foin, choix	\$23.00 à 0.00	\$22.00 à 0.00
Foin No 1	22.00 à 0.00	21.00 à 22.00
Foin No 2	20.00 à 0.00	19.00 à 20.00
Foin No 3	à	à
Foin, trèfle mêlé	à	à
Foin à vaches	à	à
Paille de seigle liée	23.00 à 0.00	à
Paille de seigle en balles	12.00 à 0.00	12.00 à 0.00
Paille d'avoine	10.00 à 0.00	10.00 à 0.00

Marché de Montréal

Il se fait peu d'affaires et le marché est encombré; nous cotons des prix plus bas. Le marché est faible.

Nous cotons à la tonne, en lot de char sur rails, à Montréal.

Foin pressé, No 1	14.00	14.50
Foin pressé, No 2, extra	13.00	13.50
Foin pressé, No 2, ord.	11.00	11.50
Foin mélangé de trèfle	00.00	10.50
Trèfle pur	9.50	10.00
Paille d'avoine	4.50	5.00

PEAUX VERTES

La demande est très calme. On annonce une baisse de prix pour la semaine prochaine.

Les commerçants de Montréal paient aux bouchers: boeuf de la ville No 1, 13c.; No 2, 12c.; No 3, 11c.; boeuf de la campagne, No 1, 12 1-2c.; No 2, 11 1-2c.; No 3, 10 1-2c.; boeuf non inspecté, 10c. Veau de la ville, No 1, 16c.; No 2, 15c.; veau de la campagne, No 1, 16c.; No 2, 14c.; agneau, petites peaux, 20c.; mouton, \$1.40; cheval, \$2.50.

Personnel

M. Albert Archambault, du département de la comptabilité à la Maison Gunn, Langlois & Cie, Limitée, capitaine au 65e bataillon, est de retour du camp de St-Irène où il a été avec ses camarades l'hôte de M. Rodolphe Forget. M. Archambault est revenu enchanté de son excursion militaire.

CHAUFFAGE EN PLEIN AIR DES VERGERS DANS LE COLORADO

(Traduit du "Scientific American".)

La récolte de fruits de 1909 dans Grand Valley, Colorado, à partir de Palisades jusqu'à Loma, évaluée à \$3,000,000, doit son existence à la lutte unique qui a été engagée contre la gelée, à l'époque où le fruit était à l'âge le plus tendre. Grâce à des mesures générales et au travail de centaines de volontaires enthousiastes, la température dans ces vergers, sur un espace de 27 milles, a été élevée de huit à neuf degrés, et un précédent a été ainsi établi qui aura une grande signification pour l'avenir. On dit qu'en Californie la température avait été élevée auparavant dans quelques vergers à deux ou trois degrés, mais jamais à huit degrés; jamais non plus le travail n'avait été fait sur une superficie aussi vaste. On est en train d'établir des plans pour protéger tous les vergers producteurs de Grand Valley, la saison prochaine; ce n'est pas qu'il y ait des probabilités de gelée chaque printemps dans ce district; mais on considère qu'une protection contre le retour possible des gelées de l'année dernière, constitue une assurance à bon marché. Des représentants d'autres districts producteurs de fruits, ont récemment visité Grand Valley pour se renseigner davantage sur les expériences récentes.

L'élévation de la température sur cette superficie, a été accomplie au moyen d'environ 300,000 brasiers de genres divers, les uns brûlant de l'huile et les autres du charbon, placés à certains intervalles dans les vergers. L'huile était transportée à ces brasiers dans des cuves montées sur chariots. Des machines à épandage étaient aussi employées pour la transportation de cette huile. Un grand approvisionnement d'allumeurs étaient tenus prêts dans un endroit sec. Beaucoup de ces allumeurs étaient faits en enveloppant d'étoupe un fil de fer tordu.

Toutes les opérations étaient dirigées de Grand Junction. Des stations météorologiques étaient établies dans le territoire et munies de thermomètres, lesquels, quand la température était menaçante, donnaient des rapports sur cette température toutes les demi-heures à Grand Junction.

Quand enfin le point dangereux approcha, tous les cultivateurs furent avertis d'avoir à allumer les feux. Des volontaires de presque toutes les classes de la société se rendirent en automobile, en voiture et en bicyclette, sur toute la superficie à protéger. La Trades and Labor Assembly ajourna sa séance et travailla toute la nuit pour prêter son aide. Les hommes travaillèrent en se relayant, les uns le soir allumant les feux, les autres dans la journée alimentant les brasiers. Mêmes les femmes aidèrent au travail. La campagne dura en tout quatre jours.

Cette idée de chauffer les vergers réussit si bien, qu'alors que la température en dehors de la superficie chauffée s'abaissait à 20 degrés, celle de la partie chauffée ne descendait pas au dessous de 29 1/2 degrés. 75 p. c. de tous les arbres fruitiers qui étaient en fleurs furent soignés directement, tandis que des vergers, possédés par des gens sceptiques, furent chauffés par les feux allumés sur le territoire voisin.

Comme il a été déjà dit, un grand nombre de brasiers différents furent employés à ce travail. Le nombre dont on doit se servir par acre dépend de la grandeur des brasiers par acre. Quand on emploie du charbon, c'est généralement du charbon en morceaux. On a calculé qu'avec du charbon de \$4 la tonne, la dépense pour chauffer un verger pendant six heures est de \$4 par acre. Les brasiers à huile sont employés au nombre de soixante à quatre-vingts par acre. D'après certaines personnes il serait préférable d'avoir un brasier de petites dimensions, et d'en employer un plus grand nombre par acre, par exemple, soixante ou quatre-vingts.

Prenez comme exemple une des nombreuses sortes de brasiers employés et mettons le charbon à \$4 la tonne, le coût d'outillage pour la première année et pour dix acres, est estimé à \$449.25, et pour la seconde année à \$186.25.

Maintenant que la question de l'élévation de la température sur une vaste surface est réglée, le prochain problème qui concerne les cultivateurs d'arbres fruitiers, consistera à régulariser la température et à économiser le combustible et la main-d'œuvre. Par exemple, il n'est pas besoin d'élever la température de dix degrés quand une élévation de deux degrés met la fleur hors de danger. Certains cultivateurs se proposent de résoudre ce problème en ayant un grand nombre de petits brasiers et en n'en allumant qu'un nombre suffisant pour maintenir la température au-dessus du point dangereux. D'autres ont imaginé des brasiers ayant un système de tirage, de telle sorte que la chaleur puisse être augmentée ou diminuée à volonté. Les vergers de Grand Valley sont très vastes. L'un par exemple, a une superficie de 243 acres et une valeur d'un quart de million de dollars. Sa récolte comprend des pêches, des pommes, des poires, des prunes, des cerises et des amandes à écales molles. Une armée d'ouvriers est nécessaire pour cueillir les fruits. On espère que, la saison prochaine, des lignes de tramways électriques traverseront tous les vergers de la vallée, et que des wagons frigorifiques arriveront jusqu'à eux.

Les personnes répondant aux annonceurs voudront bien mentionner qu'elles ont vu leur annonce dans "LE PRIX COURANT."

Courroies Spéciales

Nos courroies sont recouvertes de notre Ciment Imperméable et peuvent être exposées au froid ou à la chaleur sans danger de les gâter.



D.K. McLaren, Limited

Montréal, 309 rue Craig Ouest.
Québec, 21 rue St-Pierre.

Toles Canada

"CANADA CROWN"—demi-polies.

"DOMINION CROWN"—entièrement polies.

Demandez à votre marchand de gros ces marques Standard.

A. C. LESLIE & CO.
MONTREAL. LIMITED

L'ART D'ATTIRER LES CLIENTS

Si vous êtes commerçant, votre première préoccupation sera de veiller à votre étalage. Une marchandise bien présentée est à moitié vendue. N'épargnez pas la lumière; le public, comme les papillons, la recherche. On ne s'arrête pas devant un magasin mal éclairé, on s'écrase devant les vitrines rutilantes, aux feux savamment combinés; on admire et on entre.

Étiquetez vos articles, c'est l'essentiel; sur dix clients possibles, neuf n'entrent pas parce qu'ils ignorent le prix qu'ils paieront; ils craignent une trop grosse exigence de la part du marchand, ils préfèrent s'abstenir de demander le prix plutôt que d'être obligés de se retirer en avouant que c'est trop cher. C'est reconnaître implicitement qu'ils ne sont pas assez riches, et c'est un aveu que bien peu aiment à faire, même à un étranger. C'est à ce procédé, qui n'était pas encore en usage dans la nouveauté que Boulecaut, le fondateur du "Bon Marché" de Paris dut le commencement de sa colossale fortune. Renseignez donc, le plus possible, le passant, le désœuvré, la ménagère qui s'arrêtent à votre vitrine; qu'ils sachent à l'avance la somme qu'ils doivent déboursier, cela supprime les hésitations et facilite l'entrée de vos magasins. On sait qu'il n'y a pas de surprise à craindre, on s'habitue à votre seuil, on revient chez vous parce qu'on vous connaît déjà.

Ne laissez pas trop longtemps les mêmes articles à l'étalage, variez-en souvent la disposition, appliquez vous à y mettre un peu d'art; la curiosité, l'intérêt, sont des appâts que le commerçant habile doit utiliser. Certaines étiquettes, telles que: "Occasion exceptionnelle", — "Dernière création", — "Modèle exclusif", etc.; de jolis noms empruntés le plus souvent à l'actualité, à la pièce en vogue, à l'homme en vedette, produisent une influence favorable sur le public.

Ne cachez pas vos marchandises au fond des comptoirs, ne les employez pas sur des rayons trop hauts d'où il est impossible de les voir. Placez-les au contraire en

évidence, afin que les acheteurs puissent facilement se rendre compte de leur fraîcheur ou de leur qualité.

Lorsqu'une personne se présente dans vos magasins, ne la laissez pas s'égarer seule au milieu de vos comptoirs, en quête d'un employé à qui soumettre sa demande. Si vous n'avez pas de commis et que vous soyez occupé avec un autre client, invitez-la à s'asseoir en vous excusant de la faire attendre. Soyez prompt à servir, vous pouvez avoir affaire à quelqu'un de pressé, que votre lenteur et l'abondance de vos explications irritent.

N'imposez jamais vos goûts. Laissez le client libre de ses appréciations, ne le harcelez pas de sollicitations gênantes, dans le but de lui vendre telle marchandise plutôt que telle autre, et quand il demande un objet en précisant la forme ou la nuance de cet objet, ne dites pas: "Cela ne se fait plus", ou "Ce n'est pas la mode" car vous lui décernez ainsi un brevet d'ignorance ou de vulgarité qui est loin de lui plaire.

Adoptez le prix fixe, afin de ne pas être dans l'obligation de ruser avec l'acheteur, à l'instar des ménagères au marché, afin de ne pas lui mentir sur la modicité de vos bénéfices, question dans laquelle il n'a rien à voir.

Montrez à tous une égale prévenance, quelle que soit la mise des gens ou l'importance de l'acquisition. Celui qui ne vous verse que dix cents aujourd'hui, peut très bien, demain ou dans huit jours, faire un achat de \$40.

Quand l'objet demandé n'existe pas dans vos rayons, manifestez-en le regret, exprimez l'espoir d'être plus heureux une autre fois. Ne marquez pas de mauvaise humeur de votre dérangement, restez courtois et souriant. Il ne faut pas que le client sorte de chez vous sur une mauvaise impression, il ne reviendrait pas.

Le créateur d'une spécialité, que ce soit une eau dentifrice quelconque, une confiture de ménage, une liqueur inédite, une eau de beauté, une poudre universelle, doit chercher à sa spécialité un nom sonore, très court, facile à retenir, et qui puisse rester dans la mémoire comme une ob-

session. Point n'est besoin que ce nom ait un rapport avec la chose qu'il présente; cela vaut mieux quand c'est possible, mais ce n'est pas obligatoire. La recherche de l'originalité ne doit cependant pas aller jusqu'à la bizarrerie ou le rébus; il faut savoir s'arrêter à temps et ne pas tomber dans l'incompréhensible. Joseph Bardoux, le grand fabricant de papier à cigarettes qui utilise le point séparant ses deux initiales pour en faire le mot "Job", a eu une inspiration heureuse. Il existe à l'étranger une eau dentifrice, d'ailleurs excellente, d'une très grande réputation. Son créateur, chimiste distingué, l'a baptisée: "Odol". C'est selon moi, le modèle du genre. "Odol", est une très belle trouvaille; c'est sonore, c'est court, ça entre dans la mémoire pour ne plus en sortir.

Un nom exotique est parfois intéressant, car bien des personnes s'imaginent, à tort, que ce qui vient de l'étranger est préférable aux marques domestiques.

Méfiez-vous des noms à la mode; ils passent, et les produits comme les noms s'en ressentent, ils deviennent démodés à leur tour.

Le fabricant doit s'enquérir des goûts et des besoins momentanés ou permanents du public et ne jamais aller contre, quand bien même ces goûts et ces besoins seraient contraires à la plus élémentaire raison. Il ne doit pas s'occuper de ses préférences, mais de celles des acheteurs, il doit simplifier les choses, les mettre à la portée des plus inhabiles, tout en leur donnant une forme élégante. . . . à moins que la clientèle ne réclame, comme cela arrive fréquemment, des choses compliquées, des objets de forme inesthétique, d'aspect disgracieux et de goût équivoque. Dans ce cas, il n'a qu'à s'incliner et produire.

Les nouvelles de l'Ouest au sujet des récoltes sont des plus encourageantes; on s'attend pour l'ensemble à une année exceptionnelle, bien que sur quelques points le manque de pluie se fasse vivement sentir. Les ensemencements sont complètement terminés, sauf pour le fin.

EN ECRIVANT AUX ANNONCEURS, CITEZ "LE PRIX COURANT"

Ferronnerie, Quincaillerie, Peintures, Matériaux de Construction, Etc.

Revue des Marchés

FERRONNERIE

Les affaires sont bonnes sur toute la ligne, et les paiements sont assez satisfaisants.

Nous n'avons aucun changement de prix à signaler, cette semaine.

PLOMBERIE

Tuyaux de plomb

L'escompte est de 25 pour cent.

Les prix sont de 7c. pour tuyaux en plomb et de 8c. pour tuyaux de plomb composition.

Tuyaux de renvol en fonte et accessoires

Prix fermes.

Les escomptes sur les prix de la liste sont: tuyaux légers 60 et 10 p. c.; tuyaux moyens et extra-forts 70 p. c. et accessoires légers, moyens et extra-forts 70 pour cent.

Tuyaux en fer

Tuyaux noirs:

Nous cotons, prix de la liste:

1-4	100 pieds	5.50
3-8	"	5.50
1-2	"	8.50
1	"	16.50
3-4	"	11.50
1 1-4	"	22.50
1 1-2	"	27.00
2	"	36.00

Nous cotons net:

2 1-2	"	16.30
3	"	21.54
3 1-2	"	27.07
4	"	30.89

Tuyaux galvanisés.

Nous cotons, prix de la liste:

1-4	100 pieds	5.50
3-8	"	5.50
1-2	"	8.50
3-4	"	11.50
1	"	16.50
1 1-4	"	22.50
1 1-2	"	27.50
2	"	36.00

Nous cotons net:

2 1-2	"	22.20
3	"	29.19
3 1-2	"	30.70
4	"	41.75

Les escomptes sont les suivants:

Tuyaux noirs; 1-4 pouce, 63 p. c.; 3-8 pouce, 59 p. c.; 1-2 pouce, 69 p. c.; 3-4 pouce à 2 pouces, 71 1-2 p. c.

Tuyaux galvanisés: 1-4 pouce, 48 p. c.; 3-8 pouce, 44 p. c.; 1-2 pouce, 59 p. c.; 3-4 à 2 pouces, 61 1-2 p. c.

Tuyaux en acier

2	pouces	100 pieds	8.50
2 1/2	pouces	"	10.50
3	pouces	"	12.00
3 1/2	pouces	"	15.00
4	pouces	"	19.25

Fer-blanc

Prix fermes.

Nous cotons:

Au Charbon—Allaways ou égal

IC, 14 x 20, base . . . bte 4.40 4.50

Fer-blanc en feuilles

X. Extra par X et par cse. 0.75 1.00 suivant qualité.

(Caisse de 112 feuilles, 108 lbs. net)

Au Coke—Lydbrook ou égal

IC, 14 x 20, base . . . bte 4.10 4.25

(Caisse de 112 feuilles, 108 lbs. net).

Au Charbon—Terne-Dean ou égal

IC, 20 x 28 bte 7.00 7.25

(Caisse de 112 feuilles, 216 lbs. net).

Feuilles Fer-blanc pour Bouilloires

(Caisse de 560 lbs.)

XX, 14 x 60, gauge 26 . lb. 0.07 0.07 1/2

Feuilles étamées

72 x 30 gauge 23	les 100 lbs.	7.75	8.00
72 x 30 gauge 26	les 100 lbs.	8.25	8.50
72 x 30 gauge 28	les 100 lbs.	8.75	9.00

Tôle Canada

Prix fermes.

Nous cotons: 52 feuilles demi-poll, \$2.40; 60 feuilles, \$2.45 et 75 feuilles \$2.50.

Tôle noire

Prix fermes. Sur les marchés primaires, les tôles noires ont subi une hausse de 5s par 100 livres. Cette hausse n'a pas encore affecté le marché local. Mais on peut s'attendre à ce que son effet se fasse sentir avant peu sur notre marché.

Nous cotons: 20 à 24 gauge, \$2.20; 26 gauge, \$2.25; 28 gauge, \$2.50.

Tôles galvanisées

Nous cotons à la caisse:

	"Gorbals Best Best"	Queens Comet	Flour Head	Lys
28 G	4.20	3.95	4.20	4.05
26 G	3.45	3.50	3.75	3.80
22-24 G	3.50	3.45	3.70	3.55
16-20	3.25	3.20	3.45	3.30

Apollo

10 1/2 oz=28 Anglais	4.10
28 G.=26 Anglais	3.85
26 G.	4.35
24 G.	3.60
22 G.	3.60
16 à 20 G.	3.45

Moins d'une caisse, 25c. de plus par 100 livres.

28 G. Américain équivaut à 26 G. Anglais.

Les petites tôles sont également très fermes.

Petite tôle 18 x 24	52 files	4.45
Petite tôle 18 x 24	60 files	4.70

Plaques d'acier

Prix fermes.

1-8 pouce	100 livres	2.65
3-16 pouce	"	2.55

Zinc en feuilles

Nous cotons: \$6.75 à \$7.00 les 100 lbs.

Tuyaux de poêle

Nous cotons par 100 feuilles: 5, 6 et 7 pouces, ordinaires \$7.00 et polis \$9.

Coudes pour tuyaux

Nous cotons à la doz.: coudes ronds ordinaires 75 feuilles, \$1.10; 60 feuilles, \$1.35 et polis, 60 feuilles, \$1.60.

Soudure

Nous cotons: barre demi et demi, garantie 21c. à 24c.; do commerciale, 19c. à 22c.; do, à essayer les tuyaux, 20 à 22c.

Couplets

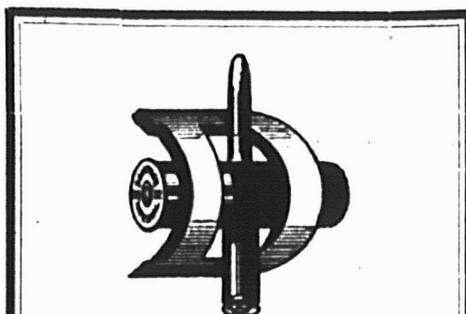
L'escompte sur les prix de la liste est de 65 et 10 pour cent pour les couplets en fer et en acier.

QUINCAILLERIE

Boulons et noix

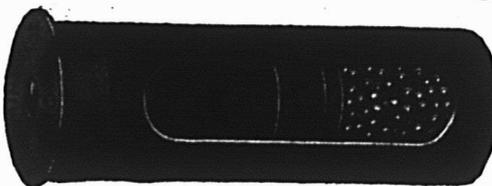
Nous cotons:

Boulons à voitures Norway	(\$3.00) 50 et 10 p. c.
Boulons à voitures carrés	(\$2.40) 60 et 10 p. c.



Attirez-vous à votre magasin la clientèle des hommes de Sport de votre ville ?

LES tireurs qui ont essayé une fois les Munitions Dominion insistent pour en avoir de nouveau et si vous ne pouvez pas leur en fournir, ils iront ailleurs.



ON fait 10% de profit de plus en tenant les Munitions Dominion, faites dans tous les calibres Standard pour Fusils de Chasse, Carabines ou Pistolets.

DOMINION CARTRIDGE COMPANY, LIMITED

Fabricants de Munitions,

Montréal, Canada.

Boulons à voitures (\$1.00): grandeurs, 7/8 et moindres, 70 p. c.; 7-16 et au-dessus 60 p. c.
 Boulons à machine, 3-8 pce et au-dessous 60, 10 et 10 p. c.
 Boulons à machine, 7-16 pce et au-dessous 60 p. c.
 Boulons à lisse, 3-8 et plus petits, 60 et 10 p. c.
 Boulons à lisse, 7-16 et plus gros, 55 et 5 p. c.
 Boulons à charrue, 50 et 10 p. c.

Noix par boîtes de 100 lbs.

Nous cotons:

Noix carrées 4 1-4c. la lb. de la liste.
 Noix hexagones, 4 1-3c. la lb. de la liste.

Pour moins d'une boîte de 100 lbs., les prix sont à augmenter de 1-2c. par lb.

Broche à clôtures

Le prix de la broche ondulée No 9, est coté \$2.85 pour quantité de moins d'un char et \$2.80 pour lot de char.

Le prix de la broche barbelée est actuellement de \$2.45 les 100 livres à Montréal et en plus petite quantité, de \$2.50.

Crampes à clôtures

Fer poli \$2.60
 Fer galvanisé 2.85

Broche pour poulaiiers

L'escompte sur les carréaux de 2", 1 1/2" et 1" est de 60 et 2 1/2 p.c. les autres grandeurs sont cotées comme suit, prix nets:

3/4 x 20 x 24" \$3.40
 3/4 x 20 x 30" 4.10
 3/4 x 20 x 36" 4.75
 1/2 x 22 x 24" 5.00
 1/2 x 22 x 30" 6.30
 1/2 x 22 x 36" 7.50

Broche galvanisée, etc.

Nous cotons:

Acier fin du No 17 au No 24, 25 pour cent sur la liste.

Cuivre jaune 37 1/2 p. c.
 Copper (cuivre rouge) 37 1/2 p. c.

Broche galvanisée:

No 5 les 100 lbs 3.90
 No 6 à 8 les 100 lbs 3.40
 No 9 les 100 lbs 2.90
 No 10 les 100 lbs 3.45
 No 11 les 100 lbs 3.50
 No 12 les 100 lbs 3.05
 No 13 les 100 lbs 3.15
 No 14 les 100 lbs 4.00
 No 15 les 100 lbs 4.20
 No 16 les 100 lbs 4.45

Poli Brûlé:

No 0 à 9 les 100 lbs 2.30
 No 10 les 100 lbs 2.35
 No 11 les 100 lbs 2.42
 No 12 les 100 lbs 2.60
 No 13 les 100 lbs 2.70
 No 14 les 100 lbs 2.80
 No 15 les 100 lbs 2.85
 No 16 les 100 lbs 3.00
 Brûlé, p. tuyaux . . . 100 lbs No 18 3.85
 Brûlé, p. tuyaux . . . 100 lbs No 19 4.70
 Extra pour broche huilée, 10c p. 100 lbs.

Broche à foin

Nous cotons:

No 13, \$2.70; No 14, \$2.80 et No 15, \$2.95. Broche à foin en acier coupée de longueur, escompte 25 p. c. sur la liste.

Broche moustiquaire

Nous cotons: \$1.70 par rouleaux de 100 pieds et \$1.75 par rouleaux de 50 pieds.

Broquettes

Pour boîtes à fraises . . . 75 et 12 1/2 p.c.
 Pour boîtes à fromage . . . 85 et 10 p.c.
 A valises 80 et 12 1/2 p.c.
 A tapis, bleues 80 p.c.

A tapis, étamées 80 et 15 p.c.
 A tapis, en barils 40 p.c.
 Coupées bleues, en doz. . . 75 et 12 1/2 p.c.
 Coupées bleues, en 1-4 pesanteur 60 p.c.
 Sweeden, coupées, bleues et ornées, en doz. 75 p.c.
 Sweeden, coupées, bleues et ornées, en vrac 80 et 20 p.c.
 A chaussures, en doz. 50 p.c.
 A chaussures, en pçts 1 lb. 60 et 10 p.c.

Clous de broche

Nous cotons: \$2.35 prix de base, f.o.b.

Clous coupés

Bonne demande.

Nous cotons: prix de base \$2.40 f.o.b. Montréal.

Clous à cheval

Nous cotons par 100 lbs.: No 7, \$26; No 8, \$23.00; No 9, \$22.00; No 10, \$20; avec escompte de 55 p.c. pour la première qualité et de 57 1-2 p.c. pour la 2e qualité. Ajouter 1-2c net extra pour boîtes de 1 livre.

Fers à cheval

Nous cotons f.o.b. à Montréal:

	No 2	No 1
	et plus	et plus
	grand	petit
Fers ordinaires légers et pesants	le qrt 3.65	4.00
Neverslip crampons 7-16, le cent	2.60	
Neverslip crampons 1-2, le cent	2.90	
Neverslip crampons, 9-16, le cent	3.20	
Neverslip crampons, 5-8, le cent	3.80	
Neverslip crampons 5-16, le cent	2.10	
Neverslip crampons 3-8, le cent	2.40	
Fers à neige le qrt 0.00	3.90	
New Light Pattern le qrt 4.00	4.25	
Featherweight Nos 0 à 4	5.50	
Fers "Toe weight" No 1 à 4	6.25	

Fers assortis de plus d'une grandeur au baril 10c. à 25c. extra par baril.

Chaines en fer

On cote par 100 lbs.

3-16 No 6	10.00
3-16 exact 5	8.50
3-16 Full 4	7.00
1-4 exact 3	6.50
1-4	6.50
5-16	4.40
3-8	3.90
7-16	3.80
1-2	3.70
9-16	3.60
5-8	3.40
3-4	3.30
1	3.30
7-8	3.30

Onelda Community, Limited, Niagara Falls, Ont.

Coll Chain.—Modèle Américain, 60 p.c.
 Coll Chain.—Modèle Niagara, 60 p.c.
 Chaines à vache.—Modèle Américain, 40 et 5 p.c.
 Chaines à vache.—Modèle Niagara, 40 et 5 p.c.
 Laisnes à chien.—Modèle Américain, 55 p.c.
 Laisnes à chien.—Modèle Niagara, 55 p.c.
 Chaines à licou.—Modèle Américain, 55 p.c.
 Chaines à licou.—Modèle Niagara, 55 p.c.
 Chaines d'attache.—Modèle Niagara, 75 et 5 p.c.
 Divers:—

Accessoires de stalles, 35 et 5 p.c.
 Chaines de hamac, 35 et 5 p.c.

Pièges à gibier

Newhouse Escompte. 30 et 10%
 Hawley et Norton 50 et 5%

Victor 70 et 5%
 Onelda Jump (Modèle Star) . . . 60 et 5%

Animal Trap Company

Pièges à souris Out O'Sight . doz. 0.60
 Pièges à rats Out O'Sight . doz. 1.20
 Pièges à souris Easy Set doz. 0.45
 Pièges à rats Easy Set doz. 0.95
 Pièges à souris Blizzard doz. 0.45
 Pièges à rats Blizzard doz. 0.95
 Pièges à souris Hold-Fast (autrefois Devil) doz. 0.25
 Pièges à rats Hold-Fast (autrefois Devil) doz. 0.80
 5-Hole Tin Chokers doz. 0.80

Vis à bois

Nous cotons les escomptes suivants sur la liste:

Tête plate, acier 85 et 10 p.c.
 Tête ronde, acier 80 et 10 p.c.
 Tête plate, cuivre 75 et 10 p.c.
 Tête ronde, cuivre 70 et 10 p.c.
 Tête plate, bronze 70 et 10 p.c.
 Tête ronde, bronze 65 et 10 p.c.

Fanaux

Nous cotons:

Cold Blast No 2 doz. 6.75
 Wright No 3 doz. 8.50
 Ordinaires doz. 4.75
 Dashboard C. D. doz. 9.00
 No 0 doz. 5.75

Peints, 50c. extra par doz.

Tordeuses à linge

Nous cotons:

Royal Canadian doz. \$42.75
 Colonial doz. 42.75
 Safety doz. 44.50
 E. Z. E. doz. 42.00
 Rapid doz. 42.00
 Paragon doz. 42.25
 Bicycle doz. 47.25

Munitions

L'escompte sur les cartouches canadiennes est de 35 et 5 pour cent.

Plomb de chasse

Nous cotons:

Ordinaire 100 lbs 7.50
 Chilled 100 lbs 7.90
 Buck and Seal 100 lbs 8.80
 Ball 100 lbs 8.70

L'escompte est de 25 pour cent sur la liste.

METAUX

Antimoine

Le marché est fort.

Nous cotons de \$8.25 à \$8.50 les 100 lbs.

Fontes

Nous cotons:

Carron Spécial 0.00 20.00
 Carron Soft 0.00 19.75
 Clarence No 3 0.00 18.00
 Cleveland No 1 0.00 18.75
 Middlesboro No 3 0.00 17.75
 Summerlee No 2 0.00 20.25

Fer en barre

Nous cotons:

Fer, marchand base 100 lbs. 1.90
 Fer forgé base 100 lbs. 2.35
 Fer fini base 100 lbs. 2.15
 Fer pour fers à cheval base 100 lbs. 2.15
 Feuillard mince 1 1/2 à 2 pcs, base 3.15
 Feuillard épais No 10 base 2.20

Acier en barre

Nous cotons net, 30 jours.

Acier doux base 100 lbs. 2.00 2.05
 Acier à rivets base 100 lbs. 2.10 2.15
 Acier à lisse base 100 lbs. 2.00 2.05
 Acier à bandage, base 100 lbs. 2.05 2.10
 Acier à machine, base 100 lbs. 2.15 2.25
 Acier à pince base 100 lbs. 2.50 2.55
 Acier à ressorts, base 100 lbs. 2.75 3.00

Cuivre en lingots

Le marché local est toujours faible.
Nous cotons: \$13.75 à \$14.00. Le cuivre en feuille est coté à 30 cents.

Etain en lingots

Le marché est soutenu; mais le ton n'est pas très ferme.

Les prix sont sans changement.

Nous cotons: 35 1-2c à 36c.

Plomb en lingots

Le marché est plus fort.

Nous cotons: \$3.45 à \$3.55.

Zinc en lingots

Le marché est plus faible.

Nous cotons de \$5.75 à \$5.85 les 100 livres.

HUILES, PEINTURES ET VITRERIE

Huile de lin

Nous cotons au gallon, prix nets: huile bouillie, 90c; huile crue, 87c.

Huile de loup-marin

Nous cotons au gallon:

Huile extra raffinée 60c

Essence de térébenthine

Forte demande et prix très fermes.

Nous cotons net, 30 jours: au gallon, pour un baril, 85c.; de 2 barils à 4 barils 83c.; et pour quantité moindre de 1 baril, 90c.

Blanc de plomb

Nous cotons:

Blanc de plomb pur 5.65 5.75
Blanc de plomb No 2 4.95 5.10
Blanc de plomb No 3 0.00 5.00
Blanc de plomb No 4 4.45 4.75

Pitch

Les prix sont sans changement.

Goudron dur 100 lbs. 0.55 0.65

Peintures préparées

Nous cotons:

Gallon 1.25 1.70
Demi-gallon 1.30 1.75
Quart, le gallon 1.35 1.50
En boîtes de 1 lb. 0.09½ 0.10½

Verres à Vitres

Nous cotons: Star, au-dessous de 26 pouces uni: 50 peds, \$1.70; 100 peds, \$3.20; 26 à 40, 50 peds, \$1.80; 100 peds, \$3.40; 41 à 50, 100 peds, \$3.85; 51 à 60, 100 peds, \$4.10; 61 à 70, 100 peds, \$4.35; 71 à 80, 100 peds, \$4.85.

Double Diamond, 100 peds: 0 à 25, \$6.75; 26 à 40, \$7.25; 41 à 50, \$8.75; 51 à 60, \$10.00; 61 à 70, \$11.50; 71 à 80, \$12.50; 81 à 85, \$14.00; 86 à 90, \$16.50; 91 à 95, \$18.00. Escompte 33 1-3 p.c.

Sur Diamond, escompte 20 p.c.

Câbles et cordages

Nous cotons:

Best Manilla . . . base lb. 0.00 0.10½
British Manilla . . base lb. 0.00 0.09½
Sisal base lb. 0.00 0.09
Lathyrn simple . . base lb. 0.00 0.10
Lathyrn double . . base lb. 0.00 0.10½
Jute base lb. 0.00 0.10½
Coton base lb. 0.00 0.23
Cordes à châssis . base lb. 0.00 0.34

Ficelle d'engrèbage

Bonne demande.

Manilla, 650 peds lb. 0.09½
Manilla, 600 peds lb. 0.08½
Manilla, 550 peds lb. 0.08½
Sisal, 500 peds lb. 0.08

Par 5 tonnes, 1-8c. de moins. Par lot de char, 1-4c. de moins.

Papiers de Construction

Nous cotons:

Jaune et noir pesant 0.00 1.85
Jaune ordinaire, le rouleau 0.00 0.82

Noir ordinaire, le rouleau 0.00 0.40
Goudronné, les 100 lbs. 0.00 1.85
Papier à tapis, les 100 lbs. 0.00 2.75
Papier à cou., roul., 2 plis 0.00 0.70
Papier à cou., roul., 3 plis 0.00 0.95
Papier surprise, roul., 15 lbs. 0.00 0.50

FERRAILLES

	La lb.
Culvrè fort	0.00 0.11
Culvrè mince ou fonds en cuivre	0.00 0.09½
Lalton rouge fort	0.00 0.10
Lalton jaune fort	0.00 0.08
Lalton mince	0.00 0.06
Plomb	0.02½ 0.02½
Zinc	0.00 0.03

	La tonne
Fer forgé No 1	0.00 12.00
Fer forgé No 2	0.00 0.00
Fer fondu et débris de machines No 1	0.00 16.00
Plaques de poêles	0.00 12.50
Fontes et aciers malléables	0.00 9.00
Pièces d'acier	0.00 5.00

	La lb.
Vieilles claques	0.00 0.09½

A TRAVERS LE COMMERCE DE LA FERRONNERIE

—M. C. C. Ballantyne, gérant de la succursale canadienne de la Compagnie Sherwin-Williams, est parti pour un long voyage dans l'Ouest. Il prend la route des grands lacs, en s'arrêtant à Fort William et de là ira directement jusqu'à la côte du Pacifique.

—M. Robert E. Harris, président de la Nova Scotia Iron & Steel Co., était à Montréal, la semaine dernière. Les affaires de cette compagnie sont plus florissantes que jamais.

—M. J. R. Henderson, président et directeur-gérant de la Brandram-Henderson Co., Limited, Montreal, a fait un voyage d'inspection dans l'Ouest, la semaine dernière. Il a visité Toronto, Hamilton, London et St. Catharines.

—M. A. E. Hanna, secrétaire-trésorier de la Dominion Wire Mfg. Co., Limited, est parti, la semaine dernière par le Empress of Britannia, pour un voyage de vacances en Europe. Il était accompagné de Madame et de Mademoiselle Hanna.

—M.M. Vickers Sons & Maxim ont communiqué au Département des Travaux Publics les plans d'un établissement de construction et de réparation de navires, qui doit être situé à Montréal et qui coûtera \$2,500,000. L'établissement comprend un bassin de radoub, trois mouillages pour la réparation et la construction des navires en acier, ainsi que de vastes ateliers de machines; l'établissement entier couvrira une superficie de cinquante acres.

—Dr A. E. Barlow, autrefois du Service Géologique; Prof. Gwillim, de l'Université Queen's, Kingston, et M. J. Valiquette, du Bureau des Mines de la province de Québec, sont partis pour un voyage d'exploration dans la région du lac Chibougamon, à 200 milles en amont du lac St-Jean.

—M. R. F. Colton, représentant James Deakin & Sons, Sheffield, Angleterre, qui a fait un voyage en Ontario, est rentré à Montréal, la semaine dernière et est reparti samedi soir pour la côte du Pacifique.

—M. James Pender, de James Pender & Co., St. John, N.B., était de nouveau à Montréal, la semaine dernière; son voyage avait pour but son nouveau brevet

pour la galvanisation des clous. M. Pender a déclaré que les affaires étaient excessivement bonnes dans les Provinces Maritimes. Il s'est montré très intéressé par la récente amalgamation de la Montreal Rolling Mills et autres compagnies. La compagnie de M. Pender fabrique tous les clous employés par la manufacture de tabac Macdonald, à Montréal.

—La Consolidated Iron Co., connue familièrement sous le nom de Drummond Company, a mis en exploitation quelques-unes de ses mines de fer dans l'Est, spécialement à Gloucester, d'où elle espère extraire bientôt 1000 à 1200 tonnes de minerai par jour; ce minerai sera expédié du Port de Newcastle, sur le Miramichi.

—Les dernières nouvelles minières du Nouveau-Brunswick signalent la location pour la Canada Paint Co., de Montréal, d'une mine de baryte à Gouldville, près de Memramcook. Cette mine fut d'abord exploitée par des capitalistes de Boston, il y a une trentaine d'années, et on expédia deux cargaisons, mais pour une raison quelconque, l'exploitation fut abandonnée. La baryte a une grande valeur pour la manufacture des peintures, et l'ingénieur des mines de la Canada Paint Co. déclare qu'il y a une grosse veine de baryte d'excellente qualité dans la mine de Gouldville; la compagnie va y expédier immédiatement de Montréal la machinerie nécessaire pour commencer activement l'exploitation de la mine.

—La Empire Paint & Varnish Co. a ouvert un établissement au No 66 de la rue Prince, où elle fera des affaires générales en gros. M. Louis A. Cadieux, qui faisait un grand commerce sous son propre nom, a établi cette firme. Il représente plusieurs maisons de peintures et de vernis du vieux monde.

—La Milroy Supply Co. a ouvert un magasin de ferronnerie en gros, 329 rue Craig Ouest. Cette maison tient une ligne générale de ferronnerie et fait de forts achats chez les manufacturiers. M. Milroy, qui est à la tête de cet établissement, est le frère de M. Gavin Milroy, de la maison Turner Bros, rue St-Pierre.

—La Canadian Electrical Association tiendra sa vingtième convention annuelle à l'hôtel Royal Muskoka, Muskoka Lakes, les 6, 7 et 8 juillet, et tous les arrangements ont lieu favorablement. Le contingent de Québec sera nombreux, et l'association locale doit proposer quelques questions intéressantes.

Ouvrez l'oeil!

Vos affaires vont bien; vous voulez faire un bon placement; vous savez que la propriété vaudra de l'or à Montréal d'ici quelques années et vous voulez un terrain à bâtir.

Nous vous approuvons dans votre prévoyance et nous vous félicitons de la chance qui vous favorise:

On annonce, en effet, pour la semaine prochaine, une grande vente d'ouverture, par le Crédit Métropolitain, des terrains du Plateau "Bon Air". Il n'y a pas de terrains mieux situés pour acquérir rapidement un accroissement de valeur.

Ne manquez pas l'occasion!

Personnel

M. Johnny Gunn, de la maison Gunn, Langlois & Cie, Limitée, Capitaine au First Victoria Rifles, est au camp de Farnham depuis plus d'une huitaine et est attendu à Montréal aujourd'hui, vendredi

PRÊTS ET OBLIGATIONS HYPOTHECAIRES

Pendant la semaine terminée le 18 juin, 1910.

BUREAU DE MONTREAL OUEST

Date	Montant	Taux d'intérêt	Nom du Prêteur	Nom de l'Emprunteur	Affectant un ou des lots d'un quartier de Montréal ou autres villes	Nature de l'acte
Juin 14			F. X. Leduc et al	Dame Frank Sullivan	St-Antoine	Prêt.
" 15			Suc. H. McKenzie	Petal Lyan	St-Anne	"
" 15			Suc. Thos Ryan	Wm McNally	"	"
" 16			La Duchesse de Bassano	Chs E. Gudowill	St-Antoine	"
" 16			Suc. Wm Smith	Louis Ressler	"	"
" 16			Peter Strathearn	Alex. Shields	St-Anne	Obligation.
" 18			Régis Lamarche	W. P. Beaudoin	"	"

BUREAU DE MONTREAL EST

Date	Montant	Taux d'intérêt	Nom du Prêteur	Nom de l'Emprunteur	Affectant un ou des lots d'un quartier de Montréal ou autres villes	Nature de l'acte
Juin 13	\$ 2100	7	Dme Vve D. Drainville	Antoine Viens	St-Marie	Obligation.
" 13	1500	7	Landre Bélanger	Dme Arthur Thibault	St-Jacques	"
" 15	25000	6	The Synod of the Diocese of Montreal	Théodule David	St-Marie	"
" 16	700	7	Dme Vve J. B. Dufault	P. S. Dufault dit Lamarche	St-Louis	"
" 16	2500	6	Arthur Durocher	Subst. E. C. T. Lacroix	"	Prêt.
" 16	5300	6	Crédit Foncier F.C.	Auguste Dufresne et al esqual.	"	"
" 17	1600	6	"	Dme F. Larocque	St-Jacques	"
" 18	2000	6 1/2	Dme Vve A. Dupuis	Charles Boon	St-Laurent	"
" 18	2700	8	Hervé Desroches	Chs G. Gaucher	"	Obligation.

BUREAU D'HOHELAGA ET JACQUES-CARTIER

Date	Montant	Taux d'intérêt	Nom du Prêteur	Nom de l'Emprunteur	Affectant un ou des lots d'un quartier de Montréal ou autres villes	Nature de l'acte
Juin 10	\$ 5000	6	Dme Vve F. Larin	Gédéon Danis	Laurier	Obligation.
" 10	2000	6	C. Emile Ménard	Théodore Ménard	St-Denis	"
" 10	4900	6	Montreal Loan & Mortgage Co	Rebecca Goldstein	St-Jean-Baptiste	"
" 10	200	7	Dme S. Coutu	Gédéon Dumouchel	Laurier	"
" 10	500	7	Mélanie Derome	P. J. Chartrand	"	"
" 10	1000	6	Idola Bénard	Dme Alp. Massé	Hochelaga	"
" 10	1157	6	Fabien D. Dagenais	Jos. Dagenais	Sault-au-Recollet	"
" 10	4000	6	Dme H. L. Perreau	Pierre Chapleau	Laurier	"
" 10	200	8	Cassedy Lareault	Engène Dupuis	DeLorimier	"
" 10	3600	6	George Hyde et al	Albert Holmes	St-Gabriel	Prêt.
" 10	500	6	P. Aug. Lafleur	Euclide Poirier	Verdun	Obligation.
" 10	2200	6	Magloire Delorme père et al	Jos. Rocan dit Bastien	Sault-au-Recollet	"
" 10	1500	7	Dme Vve Horace Tétrault	Alfred Pelletier	DeLorimier	"
" 10	3000	6	Dme John Anderson	Dme George Smith	Laurier	Prêt.
" 10	10000	6	Jas Baillie	Jas. H. Maher	Westmount	Hypothèque.
" 10	200	7	Jas Baillie	Cyriaq Bélanger	Lachine	Prêt.
" 10	8500	6 1/2	Rév. H. Bloomfield et al	Dme F. E. Devlin	Westmount	"
" 10	1000	8	Delphis Payette	Nap Trudeau	Hochelaga	Obligation.
" 10	2500	6	Marguerite Prud'homme et al	Jos. Ed Gravel	Duvernay	"
" 11	2000	6	Dme M. Leguerrier	Honoré Plante et al	St-Denis	"
" 11	2800	5	Dme Vve S. Goyer et al	Edmond Grou	Paroisse St Laurent	Prêt.
" 11	1300	4 1/2	Dme Régis Brunet	Adelard Grou	"	"
" 11	1000	6 1/2	Benjamin Levert	Félix Paquin	Laurier	Obligation.
" 11	1800	6	Dme L. V. Gadbois	Dme A. V. Gadbois	St-Denis	"
" 11	600	8	Horm. Delorme	Edouard Chaumeau	DeLorimier	"
" 11	3000	6	Jos. P. Lefebvre	Euclide Perusse	Hochelaga	"
" 11	1000	6	Dme Vve L. Vigeant	Edgar Belle-Ile	Longue-Pointe	"
" 11	1500	6	Emma Mallette	Jas. McDonald	Rosemont	"
" 11	700	5	Dme Vve Etienne Crevier	Jos. Crevier fils	Paroisse Ste-Anne	"
" 11	1600	6	Crédit Foncier F.C.	Dme Jos. A. Colletet	Duvernay	Prêt.
" 11	1900	7	Trust & Loan of Co	Marcel Gabard	Mont-Royal	"
" 13	800	6	John Thomas Bennet	Arnold Esple	Verdun	Obligation.
" 13	1000	7	Nap. Beaudet	Wm Despatie esqual	St-Henri	"
" 13	800	4	Camille Légaré	David Rodrigue	Mont-Royal	"
" 13	300	6	William R. Lunan	Louis V. Lavertue	Sault-au-Recollet	"
" 13	500	6	Dme Vve G. Roussin	John T. Gladstone	Outremont	Prêt.
" 13	1500	6	Dme Vve G. Roussin	Azarie Théoret	St-Denis	Obligation.
" 13	1900	6	Léon Groux	J. A. Emile Boileau	Hochelaga	"
" 13	250	7	John Dwane	Thos. Lochhead	Lachine	"
" 13	500	7	Oller Lavallée	Wm Halley	"	Prêt.
" 14	500	5 1/2	The Presbyterian College of Montreal	Napoléon Harnois	St-Henri	Obligation.
" 14	150	10	Nap. Beaudet	Révd. Sam. J. Taylor	Montréal Ouest	Prêt.
" 14	1800	6	F. X. Martin	Louis Champagne	Hochelaga	Obligation.
" 14	5100	6	C. H. Catelli	E. Théo. Varbonnee	St-Denis	"
" 15	3600	6	The Synod of the Diocese of Montreal	Jos. Adelard Descarries	Lachine	"
" 15	581	7	G. N. Ducharme	Isidore Tougas	Maisonneuve	"
" 15	1000	7	Dme John N. Fulton	Amédée Paquette	Mont-Royal	"
" 15	2500	7	Trust & Loan Co. of Canada	Thomas Smith et al	Lachine	"
" 15	2000	6	David Allan Miller	Georges Cholette	Hochelaga	Prêt.
" 15	2000	6	Dme Vve D. J. Hadley	Gédéon Ménard	Sault-au-Recollet	Obligation
" 15	2300	5	Standard Life Assurance Co	Fred. Evans	St-Gabriel	Prêt.
" 15	4000	6	Alfred H. Désy	School Trustees for the Municipality of Côte Visitation	Rosemont	"
" 15	700	6	Dme Vve J. B. Vallée	Henry E. Wall	Outremont	Obligation.
" 15	3532	6	People Mutual Building Society	Jos. A. Girard	Sault au-Recollet	"
" 16	1800	6	Marie J. Gaudry dit Bourbonnière et al	Alex. Lendasy	Lachine	"
" 15	450	6	Dme Oscar Lajeunesse	Roch Limoges	Maisonneuve	"
" 15	4000	6	Louis Ethier et al	Dme Denault Falcon	Rosemont	"
" 15	3000	6	Horm. Péladeau et al	Louis V. Dampousse	St-Denis	Prêt.
" 15	10050	6	Crédit Foncier F.C.	Laurent Dalbec	DeLorimier	"
" 15	3000	7	"	Henri Tessier	Duvernay	"
" 15	6500	7	Trust & Loan Co. of Canada	Damase Leclair	N. Dame de Grâces	"
" 16	1000	7	Anthime Gadbois	Louis Malo	St-Denis	"
" 16	500	6	H. Deragon et uxore	Geo. Gauthier	Maisonneuve	Obligation.
" 16	1400	6	Z. Aubertin	Sal. Smilovitch	St-Jean-Baptiste	"
" 16	1500	6	Dme A. E. Décarie	Edgard Villeneuve	Laurier	"
" 16	2000	6	Crédit Foncier F.C.	Auguste Courtois	DeLorimier	"
" 16	2000	6	Valery Ruffler	Jos. T. Kenny	Westmount	Prêt.
" 16	2000	6	"	Auguste Jauvin	Hochelaga	Obligation.

La Construction

Permis de construire à Montréal

Semaine terminée le 15 juin 1910.

Coin Ste-Catherine et St-Urbain, une maison formant un magasin et un entrepôt, le classe; coût probable, \$166,000. Prop. H. Kellert & Sons, rue St-Jacques.

Rue Papineau, quartier St-Jean-Baptiste, 2 maisons, formant 6 logements, 3 étages, 3e classe; coût probable, \$6,000. Prop. A. Lauzon, 742 Papineau.

Rue Dorion, quartier Ste-Marie, 2 maisons, formant 6 logements, 3 étages, 3e classe; coût probable, \$6,000. Prop. R. Marsolais, 770 Dorion.

Rue Chambord, quartier St-Denis, une maison formant un logement, 2 étages, 3e classe, coût probable, \$2,000. Prop. H. Legault, 310 Chambord.

Rue Papineau, quartier St-Denis, une maison, formant 2 logements, 2 étages, 3e classe; coût probable, \$2,000. Prop. L. Yanofsky, rue Papineau.

Rue Mance, quartier Laurier, une maison, formant 3 logements, 3 étages, 3e classe; coût probable, \$4,500. Prop. Eug. Léveillé, 9 Villeneuve.

Rue Hutchison, quartier Laurier, une maison, formant 3 logements, 3 étages, 3e classe; coût probable, \$5,000. Prop. A. Vallée, Sainte-Anne de Bellevue.

Rue St-Urbain, quartier Laurier, une maison, formant 3 logements, 3 étages, 3e classe; coût probable, \$4,000. Prop. Pierre Dubois.

Rue St-Paul, No 513, modifications à une maison; coût probable, \$2,500. Prop. Dame D. Hart, 296 Sherbrooke Ouest.

Rue Duquette, Hochelaga, une maison, formant 3 logements, 3 étages, 3e classe; coût probable, \$3,000. Prop. H. Vallée, 75 Ste-Elizabeth.

Rue Marie-Anne, quartier Duvernay, 1 maison, formant 6 logements, 3 étages, 3e classe; coût probable, \$3,800. Prop. J. P. Lacroix, 784 Marie-Anne.

Rue Resther, quartier St-Denis, une maison, formant 2 logements, 2 étages, 3e classe; coût probable, \$1,500. Prop. Jos. Perron, 1471 St-Hubert.

Rue Dorchester, quartier St-Jacques, 1 maison, formant 3 logements, 3 étages, 2e classe; coût probable, \$4,300. Prop. Jos. Gareau, 134 Coursol.

Rue Cartier, quartier Papineau, une maison, formant 3 logements, 3 étages, 3e classe, coût probable, \$3,000. Prop. Geo. Rattlelade, 276 Marquette.

Rue Cartier, quartier Papineau, une maison, formant 5 logements, 3 étages, 3e classe; coût probable, \$4,000. Prop. J. B. Dupré, 1649 Park Avenue.

Rue Brown, Hochelaga, 2 maisons, formant 6 logements, 3 étages, 3e classe; coût probable, \$4,000. Prop. J. Borderie, 2760 Labelle.

Rue Stanley, No 124, modifications à une maison; coût probable, \$1,100. Prop. C. E. Spragg, 124 Stanley.

Rue Aylwin, Hochelaga, une maison, formant 3 logements, 3 étages, 3e classe; coût probable, \$3,000. Prop. Wm Bédard, 421 Aylwin.

Rue St-Urbain, quartier St-Jean-Baptiste, une maison, formant 1 logement, 3 étages, 3e classe; coût probable, \$3,000. Prop. F. Guérin, 211 Esplanade.

Rue St-Félix, quartier St-Joseph, une maison, formant 3 logements, 3 étages, 2e classe; coût probable, \$2,000. Prop. Dame E. Ranger, Vaudreuil.

Avenue du Parc, quartier Laurier, 2 maisons, formant 6 logements, 3 étages, 2e classe; coût probable, \$10,000. Prop. F. E. Riopelle, 1102 Rachel.

Coin Auger et Galt, quartier St-Paul, une école, 3 étages, 2e classe; coût probable, \$64,808. Prop. Commission Scolaire Catholique de Saint-Paul.

Rue Forsyth, Hochelaga, une maison, formant 3 logements, 3 étages, 3e classe; coût probable, \$3,000. Prop. Jos. Dufort, 139 Hogan.

Rue Sanguinet, quartier St-Jean-Baptiste, une maison, formant 3 logements, 3 étages, 3e classe; coût probable, \$3,500. Prop. Jos. Brault, 250 Mont-Royal.

Rue Notre-Dame Ouest, No 9, modifications à un magasin; coût probable, \$2,400. Prop. J. E. Fournier, 9 Notre-Dame Ouest.

Rue Parthenais, une maison, formant 3 logements, 3 étages, 3e classe; coût probable, \$3,000. Prop. Eustache Varin, 1372a Parthenais.

Rue St-Hubert, quartier St-Jacques une maison, formant 1 logement, 2 étages, 3e classe; coût probable, \$4,500. Prop. A. Dumont, 1127 Cadieux.

Rue Messier, 2 maisons, formant 6 logements, 3 étages, 3e classe; coût probable, \$5,000. Prop. T. A. Chagnon, 606 Mentana.

Rue Sanguinet, quartier Laurier, deux maisons, formant 5 logements, 3 étages, 3e classe; coût probable, \$5,500. Prop. F. X. Laliberté, 206 Beaudry.

Boulevard Saint-Joseph, quartier Laurier, une maison, formant, un logement, 2 étages, 3e classe; coût probable \$4,000. Prop. Paul Demers, 115 Avenue Van Horne.

Rue Amity, quartier Ste-Marie, une maison, formant 5 logements, 3 étages, 3e classe; coût probable, \$3,000. Prop. T. Clermont, 544 Frontenac.

Rue Garnier, quartier St-Denis, 2 maisons, formant 6 logements, 3 étages, 3e classe; coût probable \$4,000. Prop. E. Coulombe, 431 Garnier.

Rue Papineau, quartier DeLorimier, 1 maison, formant 5 logements, 3 étages, 3e classe; coût probable, \$4,000. Prop. H. L. Desaulniers, 1427 Papineau.

Ave St-Charles, Notre-Dame de Grâces, 6 maisons, formant 6 logements, 2 étages, 2e classe; coût probable, \$21,000. Prop. H. Gaffney, 19 St-John St.

Rue Shuter, quartier St-Georges, une maison, formant 3 logements, 3 étages, 2e classe; coût probable \$4,500. Prop. R. M. Nairn, 117 Shuter.

SUR LA ROUTE

M. H. Whissell, représentant spécial dans la province de Québec de E. W. Gillett Co. Ltd, parti pour un voyage de deux mois dans la Gaspésie, rapporte que les marchandises fabriquées par la dite compagnie, se vendent de plus en plus dans les lieux qu'il visite actuellement.

JOURNAL DE LA JEUNESSE.—Sommaire de la 1957e livraison (4 juin 1910).—Noblesse et patrie, par H. de Charlieu.—Les Secrets de la Prestidigitation: Le coffre-fort inutile.—Fabrique de cannes, par Pierre de Mériel.—Tante Météore, par Gustave Marchal.—Fable irlandaise.—Bienfaits et méfaits du lierre, par H. Norval.

Abonnements:—France: Un an, 20 fr.—Six mois, 10 fr. Union Postale: Un an, 22 fr.—Six mois, 11 fr.

Le numéro; 40 centimes. Hachette & Cie, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le style d'annonce qui est naturel est le style correct. Viser à l'effet ne constitue ni le bon style ni le bon sens.

Renseignements Commerciaux

Cessions

Chicoutimi — Villeneuve & Villeneuve, mag. gén., F. X. Gosselin, gardien. East Templeton—Roy, David, hôtel. Masham Mills—Grace & Co., mag. gén. Montréal—Beauchemin & Frère, thés, etc. (A. Desmarteau).

Brien, Jos. A. Desmarteau, bar. Giguère & Cie, W. A., chapeaux. Assemblée des créanciers, le 20 juin.

Lecalre, Bruno à A. Desmarteau. Cecl est une erreur et aurait dû se lire:

Legaré B., épiciers.

Viau, A. & A. Assemblée le 23 juin, meubles.

Mont Tremblant.—Bessette, Fabien à A. Desmarteau, moulin.

Ste-Agathe des Monts—Libolron, Geo. à A. Lamarche, mag. gén.

St-Samuel—Caron, Ludger. V. E. Paradis, gardien.

Trois-Rivières—Lajoie Frère & Cie, à A. Turcotte, mdses sèches.

Warwick—La Cie Cantin de Warwick mfrs de lainages. (Volontaire).

Curateurs

Granby—Lamarre, V. à J. M. Coter & Cie, mdses sèches

Lamarre, V. à R. Koory, mdses sèches.

Marville—Lamarre, V. à A. G. Duyranl. Lamarre V. à A. Ghiz.

Lamarre, V. à Habid Karem, mdses sèches, etc.

Metabetchouan—V. E. Paradis à David Otis, chaussures.

Montréal—Desmarteau, Alex. à G. H. Beaulieu, tailleur.

Chartrand & Turgeon à Jos. Desjardins, plombier

Vinet & Dufresne à D. Spinelli & Cie, mfrs vermicelle.

Turgeon, P. L. à E. Tremblay & Cie, hôtel.

Bilodeau, F. X. à Jos. Ouimet, contr.

Wilks & Burnett à Henry Michael, mdses sèches.

St-Jérôme—V. E. Paradis à Otis David.

Dissolutions de Sociétés

Beauport—Roberge & Latouche, ferblanc. Montréal—Agote Institute, méd. brevettées.

Canadian Magnesite Co.

Chaput & Cie.

Dent Allcroft & Co.

DeSilva Institute, méd. brevetées.

Hood, W. T., Safe Guard & Audit Co.

Manitoba Fur Mfg. Co.

Marchessault & Morency.

Morin & Larose.

Paradis & Boisvert, mfrs poêles.

Perrault, Audy & Cie.

Royal Printing Co.

3 in 1 Parcel Delivery.

Western Beef Co.

St-Hyacinthe—Girouard, P. & Cie, charbon.

Décès

Montréal—Desmarais, Z., chaussures. Thurston, E. H., mfr de mdses en cuir.

Fonds à Vendre

Joliette—Lafrenière, Jos., harnais. Montréal—Beauchemin & Frère, thés, etc.

Brault & Cie, épiciers.

Cie. O. Poirier, Ltée.

Masson & Cie, épiciers en gros.

Standon—Labrecque, Jos., mag. gén. Patenaude, T. hôtel.

Il n'est pas besoin d'argument pour vendre



L'Embellisseur du Foyer.

Vous n'avez qu'à mentionner ses nombreux usages dans l'intérieur pour donner du lustre aux vieux meubles ou aux boiseries ternies, afin de faire immédiatement une vente.

"Lacqueret" n'est ni une peinture, ni un émail, ni un vernis; c'est une laque brillante et transparente. Elle durcit en séchant et reste dure; ses couleurs ne passent pas. N'importe qui peut l'appliquer, et elle est parfaitement sanitaire.

Tenez une ligne complète de cet article dont la vente est merveilleuse.

INTERNATIONAL VARNISH CO. LIMITED

Manufacture Canadienne de Standard Varnish Works

TORONTO et WINNIPEG.

New-York, Chicago, Londres, Berlin, Bruxelles.



LA LIGNE ROYALE.

NOUVEAUX VAPEURS A TURBINE à TRIPE HELICE.

Absolument les plus modernes.

Navires les plus rapides sur la route la plus courte.

De MONTREAL, QUEBEC et BRISTOL.

DEPARTS

De BRISTOL :

23 juin

ROYAL GEORGE

7 juillet

ROYAL EDWARD

21 juillet

ROYAL GEORGE

De MONTRÉAL :

7 juillet

21 juillet

4 août

et ensuite le jeudi, tous les quinze jours.

La Nouvelle Malle Royale entre le Canada
et la Grande Bretagne.

Pour taux, fret et passagers, s'adresser à un agent quelconque de la compagnie, ou à Wm. Philips, faisant fonctions de Gérant du Trafic, Guy Tombs, faisant fonctions d'Agent Général du Fret et des Passagers, et A.H. Davis, Agent des Passagers, Edifice Imperial Bank, Montréal.

Lithographie sur Fer-Blanc.

Enseignes.

Boîtes. Plateaux. Nouveautés.

Enseignes sur Acier Emailé.

Reproductions. Décalcomanie.

J. N. WARMINTON,

207 rue St-Jacques, - Montréal

Joseph Rodgers & Sons, Limited

Sheffield, Ang.

Evitez les imitations de notre

COUPELLERIE,

en vous assurant que cette MARQUE EXACTE se trouve sur chaque lame.

Seuls agents pour le Canada :

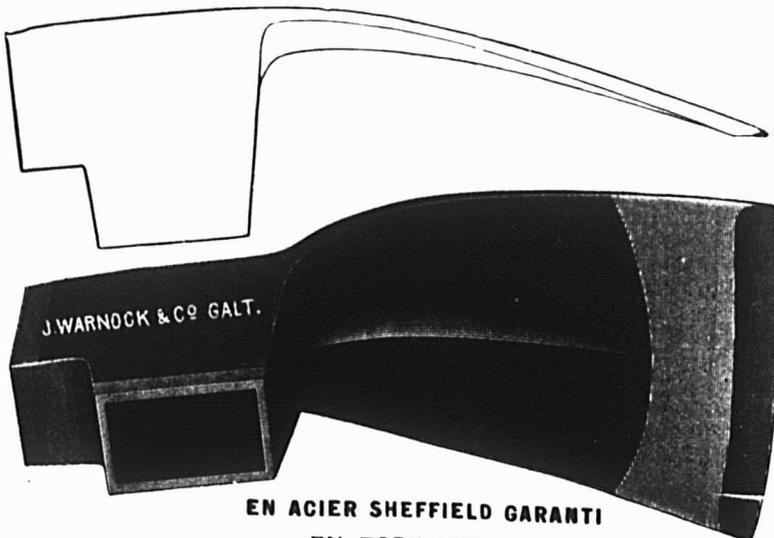
JAMES HUTTON & CO.,

Montréal.

REGISTERED TRADEMARK



GRANTED 1882



EN ACIER SHEFFIELD GARANTI

EN ECRIVANT AUX ANNONCEURS, CITEZ "LE PRIX COURANT"

Hache "Adze"

**ALLANS HILLS EDGE TOOL CO.,
LIMITED**

Successors de JAS. WARNOCK CO., Limited

GALT, - ONT.

BANQUE D'HOCHELAGA

1874-1909.

Capital autorisé \$4,000,000
 Capital payé \$2,500,000
 Réserve \$2,300,000

DIRECTEURS:

F. X. ST. CHARLES, Ecr., Président
 ROBT. BICKERDIKE, Ecr., M.P. Vice-Président
 Hon. J. D. ROLLAND,
 J. A. VAILLANCOURT, Ecr.,
 A. TURCOTTE, Ecr.
 E. H. LEMAY, Ecr. J. M. WILSON, Ecr.
 M. J. A. PRENDERGAST, Gérant-Général.
 F. G. LEDUC, Gérant.
 E. C. VIDRICAIRE, Aast.-Gérant.
 O. E. DORAIS, Inspecteur.

Bureau Principal - Montréal
BUREAUX DE QUARTIERS

AVE. MONT-ROYAL, (coin St-Denis)
 RUE STE-CATHERINE, EST
 RUE STE-CATHERINE, CENTRE
 RUE NOTRE-DAME, OUEST
 HOCHELAGA
 MAISONNEUVE
 POINTE ST-CHARLES
 ST-EDOUARD
 ST-HENRI
 VILLE ST-LOUIS
 VERDUN, près Montréal.
 VIAUVILLE, près Montréal.
 DELORIMIER
 ST. EDOUARD, Ville Emard.

SUCCURSALES

BERTHIERVILLE, P.Q.
 EDMONTON, ALTA
 FARNHAM, P.Q.
 JOLIETTE, P.Q.
 LAPRAIRIE, P.Q.
 L'ASSOMPTION, P.Q.
 LOUISEVILLE, P.Q.
 QUEBEC, P.Q.
 " ST-ROCH
 SOREL, P.Q.
 SHERBROOKE, P.Q.
 ST-BONIFACE, Man.
 ST-HYACINTHE, P.Q.
 ST-JACQUES L'ACHIGAN, P.Q.
 ST-JEROME, P.Q.
 ST-PIERRE, Man.
 TROIS-RIVIERES, P.Q.
 VALLEYFIELD, P.Q.
 YANKLEEK HILL Ont.
 WINNIPEG, Man., Higgins Ave.

Emet des Lettres de Credit Circulaires pour les voyageurs, payables dans toutes les parties du monde; ouvre des crédits commerciaux; achète des traites sur les pays étrangers; vend des chèques et fait des paiements télégraphiques sur les principales villes du monde; prend un soin spécial des encaissements qui lui sont confiés, et fait remise promptement au plus bas taux du change. Intérêts alloués sur dépôts d'épargne.

Fonds Vendus

Dalhousie—Liboiron, J. P., mag. gén.
 Limoilou—Gauvin, J. E. S., épicier.
 Montréal—Wand, Thos. contr.
 St-Albans—Grondines, H. E., mag. gén.
 St-Méthode—Gobell, J. E., mag. gén.

Incendies et Dommages par l'eau

Montréal—American Outfitters.
 Elkin & Co., mfrs d'habits.
 Herald Co., Ltd (The) Editeurs. Ass.
 Marchand, M., costumes pour dames.
 Montreal House Furnishing Co.
 Walsh & Bussières, tailleurs.
 Pohenagamooke—Ouellet, Thos., épicier, etc.

Liquidateurs

Montréal—L. J. Cartier à Montreal Reduction & Smelting Co.
 Québec—Ballargeon, C. J. à Canada Cement Construction Co.

Nouveaux Etablissements

Longueuil—Vincent & Cie, charretiers.
 Montréal—Beauvoyer & Brouillet, quincailleries et peintures; Berlin Millinery; Canadian Magnesite Co. Ltd; Co-Operative Suit & Cloak Co.; P. Dalpé & Cie; Enterprise Chemical Co.; Gilchrist & Barry, immeubles; Heasley, R.; Geo. Hodge & Cie; La Cie Chaput Limitée; Levin & Rogovin, magasin de 2de main; A. Martin & Cie, charpentiers; Mount Royal Footwear Co. mfrs; Montreal Auto Livery Co.; Paradis & Boisvert, mfrs; People's Tent & Awning Co.; Pigeon & Genest, mdses sèches; Quinn Bros. Cartage Co.; Restaurant George V; Richard Philippe, tailleur pour dames; Royal Printing Co.; Sellier, Chas.; St. Lawrence Upholstering Co.; Salhani & Mitchell, mdses sèches; Success Liniment & Medecine Co., méd brevetées; F. Tarranto & Cie., colporteurs; J. M. Balacan, merceries; International Grocery Co.; Ward & Bury, Zoel Paille & Cie; Star Café Co.; Varin & Seguin.
 St-Hyacinthe—Demers & Cooney, charbon.
 St-Patrice—H. A. E. Flamand Frères & Cie, moulin à scie, etc.
 St-Vincent de Paul—P. Larchevêque & Cie., quincailliers.
 Ville St-Paul—Tél. Daignault, hôtel.

PROVINCE DE QUEBEC

COUR SUPERIEURE

ACTIONS

Défendeurs	Demandeurs	Montant:
Annonciation		
Danis, E.	Leona Reumont	5000
Beloeil		
Dubois, A., St. George, S.	Viot	500
Boyle Island		
Greene, Jas., Greene, Catherine, Leydon, A. L. C., Leydon, A.	H. G. Gagné	683
Lachine		
Ranson, E. A.	A. Dalbec	1710
Maisonneuve		
Choquette, Chas & Cie	Félix Dansereau	208
Robillard, L. A.	L. Morin	700

BANQUE DE MONTREAL

(FONDEE EN 1817)

CONSTITUEE PAR ACTE DU PARLEMENT

Capital tout payé..... \$14,400,000 00
 Fonds de Réserve..... 12,000,000 00
 Profits non Partagés..... 603,796 30

SIEGE SOCIAL, MONTREAL
 BUREAU DES DIRECTEURS

Le Très Hon. Lord Strathcona and Mount Royal, G.C.M.G., G.C.V.O., Président Honoraire.
 Hon. Sir George Drummond, K.C.M.G., C.V.O., Président.

Sir Edward Clouston, Bart., Vice-Président.

E. B. Greenshields, James Ross, David Morrice, Sir William Macdonald, Hon. Robt Mackay, C. R. Hosmer, R B. Angus, Sir Thos. Shaughnessy, K.C.V.O., A. Baumgarten.

Sir Edward Clouston, Bart., Gérant-Général.

A. Macnider, Insp. Chef et Surint. des Succursales.
 H. V. Meredith, Aast. Gér.-Gén. et Gér. à Montréal.
 C. Sweeny, Surintendant des Succursales de la Colombie Anglaise.

W. E. Stavert, Surintendant des Succursales des Provinces Maritimes

F. J. Hunter, Inspecteur Succursales N. O. et C. B.

E. P. Winslow, Inspecteur, Succursales Ontario.
 D. R. Clarke, Inspecteur Succursales Provinces Maritimes et Terre-Neuve.

SUCCURSALES :

143 Succursales au Canada.
Grande-Bretagne, Londres, Bank of Montreal—
 47 Threadneedle St., E. C., F. Williams Taylor, Gérant.
Etats-Unis, New-York—31 Pine St., R. Y. Hedden W. A. Bog et J. T. Molineux, Agents.
 Chicago, Banque de Montréal—J. M. Greata, Gér. Spokane, Wash., Bank of Montreal
Terre-Neuve: St. John's, Bank of Montreal
 Birchy Cove, Baie des Isles Bank of Montreal
Mexico, D. F., Bank of Montreal.
 T. S. C. Saunders, Gérant

GEO. GONTHIER

EXPERT COMPTABLE ET AUDITEUR

103 Rue St-François-Xavier
 MONTREAL
 TEL. BRUL, MAIN 3701

Laurence & Robitaille

MARCHANDS DE

Bois de Sciage et de Charpente

BUREAU ET CLOS

Coin des rues Craig et St-Denis

Bell Tél., Main 1488. MONTREAL
 Tél. des Marchands, 804.

CLOS AU CANAL

Coin des rues William et Richmond

B 11 Tél., Main 3844

Téléphone Longue Distance No 89
 Magnifiques Salles d'échantillons pour Commis Voyageurs, complètement détachées de l'Hôtel
HOTEL VICTORIA
 J. L. PATENAUDE, Prop.
 Coin Labelle et Ste-Anne, - ST-JEROME, P.Q.

LA BANQUE NATIONALE

FONDEE EN 1860

Capital - - - \$2,000,000
 Réserve - - - 1,200,000

Notre service de billets circulaires pour les voyageurs "Travellers Cheques" est en opération depuis un an et a donné satisfaction à tous nos clients; nous invitons le public à se prévaloir des avantages que nous offrons.

Notre bureau de Paris,

RUE BOUDREAU

7, SQUARE DE L'OPERA

est très propice aux voyageurs canadiens qui visitent l'Europe.

Nous effectuons les virements de fonds, les collections, les paiements, les crédits commerciaux en Europe, aux Etats-Unis et au Canada, aux plus bas taux.

Ne vous faites pas "D'IDÉES" au sujet de

Floorglaze

Nous vous en prions, ne vous figurez pas que FLOORGLAZE est bon uniquement pour les planchers. FLOORGLAZE est un émail pour planchers, de couleur durable ayant toute l'élasticité de la bonne peinture, et plus encore; il a une douzaine d'emplois dans la maison, extérieurement et intérieurement. Il est annoncé de façon que vous ne pouvez faire autrement que de le vendre *une fois*, et sa propre qualité le fait vendre encore aux mêmes personnes et à leurs voisins.

FLOORGLAZE est la sorte de marchandise qui vous fait impression comme étant celle qui convient à votre magasin.

Imperial Varnish & Color Co.,

LIMITED
TORONTO

Une bonne chose à faire maintenant serait de demander à votre marchand en gros une carte en couleurs et une boîte-échantillon de FLOORGLAZE.

Demandez aussi ce beau et durable "Vernis Elastilite" que nous fabriquons. Bon pour l'intérieur et l'extérieur—pour finissage brillant ou imitation.

Lorsque vous avez besoin du métal BABBITT, demandez la marque . . .

KING BABBITT

le meilleur pour tout ouvrage.

MANUFACTURÉ PAR

The Jas Robertson Co., Ltd.

144 rue William

MONTREAL

NOVA SCOTIA STEEL & COAL CO.

LIMITED.

MANUFACTURIERS DE

ACIER en BARRES MARCHAND, MACHINERIE à ROUES, TRANSMISSIONS en ACIER COMPRIMÉ POLI, TOLES D'ACIER jusqu'à 48 pos de large, RAILS en "T" de 12, 18 et 21 lbs à la verge, ÉCLISSES, ESSIEUX DE CHARS DE CHEMINS DE FER.

GROSSES PIÈCES DE FORGE, UNE SPÉCIALITÉ

FER EN GUEUSE "FERONA" POUR FONDERIE, "CHARBON OLD SYDNEY."

Acierie, Trenton, N.E.

Mines de Charbon, Sydney Mines, N.E.

Hauts Fourneaux, Ferrona, N.E.

Bureau Principal: NEW GLASGOW, N.E.

LA BARATTE "FAVORITE"

est bonne de quelque côté que vous la considérez. Le baril est en bois franc parfaitement séché, avec balance à tourillons boulonnés. Le support est en acier à cornières très léger, parfaitement rigide et très fort. Elle est actionnée le plus commodément à la main et au pied, et a des coussinets à cylindres pour fonctionner aisément. Elle

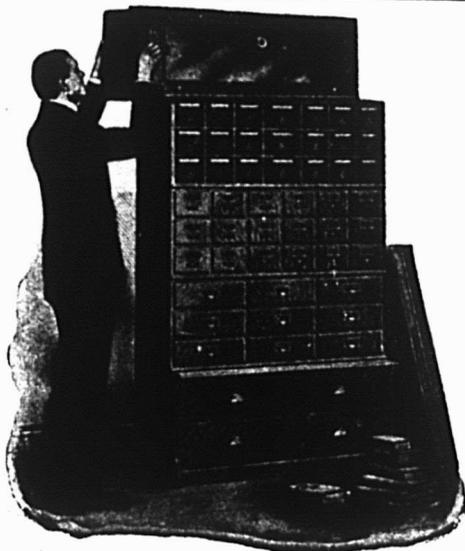
Bat facilement toutes les autres Barattes

au Canada comme article de vente. En fait, il se vend plus de barattes "Favorite" que de barattes de toutes les autres marques. C'est la baratte qui vous paie le mieux.

8 grandeurs, pour baratter de 1/2 à 30 gallons de crème.

DAVID MAXWELL & SONS, St. Mary's, Ont.

Agence à Montréal, 446-448 rue St-Paul



Spécialité de Mobilier et Accessoires pour Bureaux.

PUPITRES (DESKS) de tout genre pour bureaux d'affaires.

CLASSEURS (FILING CABINETS) en bois et en acier.

TABLES ET CHAISES pour Bureaux de Direction.

BANCS ET SIÈGES pour Églises, Maisons d'Éducation, Théâtres et Salles de Réunion.

CORRESPONDANCE SOLLICITÉE.

Canada Office Furniture Co., Limited

221, RUE ST-JACQUES, MONTREAL.

LA BANQUE MOLSON

Incorporée en 1855

BUREAU PRINCIPAL, MONTREAL.

Capital payé - - - \$3,500,000
Fonds de Réserve, - \$3,850,000

JAMES ELLIOT, Gérant Général.

A. D. DURNFORD, Inspecteur en Chef et Sur-Intendant des Succursales.

Succursales dans la Province de Québec :

ANTHURASKA
CHICOUTIMI
DRUMMONDVILLE
FRASERVILLE et RIVIERE DU LOUP
KNOWLTON (STATION)
LACHINE LOCKS
MONTREAL—
RUE ST JACQUES—
RUE STE-CATHERINE—
MAISONNEUVE—
MARKET AND HARBOUR—
COTE DES NEIGES
ST-HENRI—
PIERREVILLE
QUÉBEC
RICHMOND
ROBERVAL
SOREL
ST. CESAIRE
STE-FLAVIN STATION
ST-OURS, QUB.
STE. THERESE DE BLAINVILLE
VICTORIAVILLE
WATERLOO

77 Succursales dans tout le Canada.
Agences à Londres, Paris, Berlin et dans toutes les principales villes du monde.
Emission de Lettres de Crédit pour le commerce et lettres circulaires pour voyageurs.

Norton Creek	
McIntyre, Jas.	Ames, Holden Co. 4e cl.
Ottawa	
Lavole, J. M.	Nap. Séguin 201
Pointe aux Trembles	
Senez, A.	Benoit & Fils 100
Senez, A.	W. Bessette 296
Québec	
Hebert, G.	J. G. Blondin 104
Morin, J.	Les Bourgoûin 192
Richmond	
Cadieux, H. A.	Ogilvie Flour Mills Co. 122
Shawinigan	
Gélinas, Alph.	J. E. Charbonneau 154
St-André	
Larocque, G.	La Foncière 17
Sainte-Dorothée	
Gravel, F.	Bigras 210
St-Eustache	
Longpré, Chas, A.; Berthiaume, J. B.	Chas. Longpré 2e cl.
Saint-Gabriel de Brandon	
Beauchemin, E.; Longpré, P. H.	Archambault 548
Michaud, T.	H. Fortier 352
St-Jean d'Iberville	
Monty, N.	Canadian Nursery 225
Saint-Laurent	
Trudeau, A.	Cousineau 946
St-Rose de Laval	
Viau, J. G.	Lake of the Woods Milling Co. 146

La Banque Provinciale du Canada

Siège Central; 7 & 9, Place d'Armes, Montréal, Can.

Capital Autorisé \$2,000,000.00
Capital Versé \$1,000,000.00
Réserve et Surplus \$361,358.98

Conseil d'Administration :

Président: M. H. LAPORTE, de Laporte, Martin & Cie Administrateur Crédit Foncier Franco-Canadien.
Vice-Président: M. W. F. CHARLEY, de la Maison en Gros de Carley Sons & Co.
Honorable L. BEAUBIEN, Ex-Ministre de l'Agriculture.
Monsieur G. M. BOB WORTH, Vice-Président "Canadian Pacific Railway Co."
Monsieur ALPHONSE RACINE, de la Maison A. Racine & Cie, Marchands en gros, Montréal.
Docteur H. P. LACHAPELLE, Administrateur du Crédit Foncier Franco-Canadien.

TANCREDE BIENVENU, Directeur-Gérant
A. S. HAMELIN, Auditeur-Général; J. W. L. FORGET, Inspecteur ALEX. BOYER, Secrétaire.

Censeurs :

Président: Hon. Sir ALEX. LACOSTE
Ex-Juge en Chef de la Cour d'Appel.
A. S. Hamelin, Auditeur.

Sir LOMER GOUIN, Premier Ministre Provincial de la province de Québec.

Département d'Epargne

Emission de certificats de dépôts spéciaux à un taux d'intérêt s'élevant graduellement jusqu'à 3 1/2 p. c. l'an, suivant termes. Intérêt de 3 p. c. sur dépôts payables à demande

37 SUCCURSALES DANS LA PROVINCE DE QUEBEC

Correspondants à l'Étranger:
Etats-Unis: New-York, Boston, Buffalo, Chicago, Angleterre, France, Allemagne, Autriche, Italie.

De Niagara A LA MER.

Billets d'excursion pour toutes les stations seront vendus au PRIX DU BILLET SIMPLE. Valables pour départ, le 30 juin et le 1er juillet et retour jusqu'au 4 juillet 1910.

L'EXCURSION DE LA SAISON —A la rivière Saguenay si renommée, par la route pittoresque du St-Laurent, avec retour, le jour, de Québec à Montréal. Les places sont limitées. Pas d'encombrement. Le vapeur Palais "St-Irénée" part le 30 juin à 8 p.m., et revient le 3 juillet, 6 p.m. Passage, repas et cabines compris, \$16.75. EXCURSIONS, 1er juillet à 2 p.m., le nouveau grand vapeur "Trois-Rivières" part pour Lavaltrie: retour à 8 p.m. Prix 75c. A 2.30 p.m., le vapeur favori "Terrebonne" part pour Varennes et Verchères: retour à 8 p.m. Prix 60c. Boissons à bord aux prix de la ville.

BUREAU DES BILLETS EN VILLE, 128 RUE SAINT-JACQUES, EN FACE DU BUREAU DE POSTE.

COUR SUPERIEURE		
JUGEMENTS RENDUS		
Défendeurs	Demandeurs	Montants
Dorval		
School Comisioners	Josephine Proulx	1e cl.
Township de Dunham		
Loiselle, Chas	Mathew, Moody & Sons Ltd	170
Ville Emard		
La Corporation de la Ville Emard & St. Paul Electric Light & Power Co.	J. H. Montreuil	1e cl.
Corporation Ville Emard	P. Barrette	1e cl.
Fraserville		
Senécal, L.	The Imperial Varnish & Color Co.	314
Longueuil		
Mignot, Chas; Aubertin, A. (Ville Emard)	J. A. Brault	287
Québec		
Brunet, M.; Lachance, C.; Tanguay, L.; Brulé, Lachance, Tanguay	The United Shoe Machinery Co of Canada	6423
Sorel		
Rabinovitch, Sam-Bermann; Rabinovitch & Bros (Montreal)	Bermann	290
Rabinovitch, Sam.; Rabinovitch Gatalie (Montréal)	Glickman	410
St-Evariste Beauce		
Bolduc, Jos.	Brantford Carriage Co. Ltd	2147
St-Jacques des Piles		
Donnat, Arthur	L. Clément	1e cl.

P. A. GAGNON

COMPTABLE LICENCIÉ
(Chartered Accountant)

Chambres 315, 318, 317 Edifice New-York Life
11 Place d'Armes, . . . MONTREAL
Bell Main 4912

DESAUTELS & MOREAU

LIMITÉE

Comptables, Auditeurs, Liquidation de Faillites, Compositions effectuées. Edifice Crédit Foncier, 35 rue St-Jacques, MONTREAL.
Téléphone Main 3359.

Arthur W. WILKS Alexander BURNETT

WILKS & BURNETT

Comptables, Auditeurs, Commissaires pour toutes les Provinces
Règlement d'affaires de Faillites
601 BATHURST BANQUE DES MARCHANDS
Téléphones { BELL MAIN 5500
 { MARCHANDS 849 MONTREAL

GARAND, TERROUX & CIE

BANQUIERS ET COURTIERS

116, RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL
EN FACE DU BUREAU DE POSTE

Téléphones : Main 1908, 1909. Résidence : St-Louis, 403.

JOHN FINDLAY

IMMEUBLES ASSURANCE
PRÊTS SUR HYPOTHÈQUES
30, rue St-Jean, MONTREAL.

L. R. MONTBRIAND,

Architecte et Mesureur,
No 200 rue St-André,
Montréal.

TEL. BELL ST. LOUIS 1202

A. PAQUETTE & FILS

ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX

1239, rue St-Hubert, MONTREAL.

TANCREDE PAGNUELO

AVOCAT

COMMISSAIRE, COUR SUPÉRIEURE

Bureau: 72 Notre-Dame Est, - - Montréal.

Vis-à-vis le Palais de Justice

Collection de Comptes, Billets, etc., sans frais.

Tél. Main 3051

Maison Fondée en 1870.

Auguste Couillard

Importateur de

FERRONNERIE ET QUINCAILLERIE

VERRES A VITRES, PEINTURES, ETC.

Spécialité: Podés de toutes sortes.

Nos. 233 a 239 rue St-Paul

Ventes 12 et 14 St-Amable, MONTREAL.

La maison n'a pas de commis voyageurs et fait bénéficier ses clients de cette dépense. Attention toute spéciale aux commandes par la maille. Mieux les marchands de la compagnie seront toujours servis aux plus bas prix du marché.

Tél. Bell Main 2785 Résidence: St-Thérèse

LUCIEN GIROUX

NOTAIRE

Argent à prêter, Édifice St-Charles

Règlement de Succèsions 43, rue St Gabriel.

MONTREAL.

Tél. Est 1399 Résidence:

1211a, rue St-Denis

Tél. St-Louis 1124

JOS. BINETTE

ENTREPRENEUR ET CONTRACTEUR

456, rue St-Charles-Borromée - Montréal

C. D. SHELDON

COURTIER DE PLACEMENTS

Spécialité de placements dans les chemins de fer et stocks industriels.

Venez ou écrivez pour avoir des renseignements complets sur mon système de placements.

CHAMBRE 101, 180, rue St-Jacques

MONTREAL

J. E. Gravel. E. A. Ouimet

Gravel & Ouimet

Agents d'Immeubles

Prêts--Assurances--Successions

97 rue St-Jacques.

Tél. Bell Main. 3971 MONTREAL

Résidence Privée: 535 rue Ontario.

AMEDEE ALLARD

Entrepreneur Général et Manufacturier de

Portes, Chassis, Escaliers, Découpage, Tournage

Etc., Etc.

Coin Adam et Lasalle, Malsonneuve.

The John Morrow Screw, Limited.

Ingersoll Nut Co., Limited.

Ecrous comprimés à chaud. Ecrous comprimés à froid. Ecrous demi-finis. Ecrous finis. Ecrous en acier tourné. Ecrous en laiton carrés et hexagonaux. Ecrous en laiton molletés. Vis d'arrêt. Vis à Grosse Tête.

Spécifiez toujours la marque "MORROW," c'est la meilleure.

INGERSOLL, ONT.

Rés.: 437, St-Antoine Tél. Bell Uptown 2874

JOS. A. BRUNET, L. LB.

NOTAIRE

Édifice Banque d'Épargne, 2e Etage, Chambre 5

180, Rue St-Jacques, Montréal.

Argent à prêter sur propriétés immobilières

Tél. Bell Main 79

TEL. BELL

Les Commandes seront exécutées promptement et à prix modérés.

OCT. VAILLANCOURT

Entrepreneur et Manufacturier de

PORTES, CHASSIS, JALOUSIES, ETC.

1848, rue Sanguinet, Ville St-Louis.

Le Gazogène "National"

Répond à un besoin.

L'ACÉTYLÈNE est le moyen d'éclairage par excellence, sa lumière est celle qui se rapproche le plus des rayons du soleil. Il fallait trouver un moyen de produire l'acétylène sans qu'il se surchauffe. Il fallait aussi détruire les bulles de ce gaz afin de l'amener à une température uniforme, le sécher, parce qu'à son état primitif il est toujours humide, le laver et le filtrer. Le générateur "National" est le seul qui répond à ce besoin, et d'une manière parfaite. Sa construction est faite d'après des lois scientifiques, de manière à ce qu'il donne la meilleure lumière possible, et avec la plus grande économie.

Le carbure ne s'évapore pas. Il est placé dans le gazogène en quantité suffisante pour donner la lumière pendant plusieurs jours, il est dans un récipient fermant hermétiquement et il peut y demeurer tant qu'il n'est pas dépensé. C'est là un fait important.

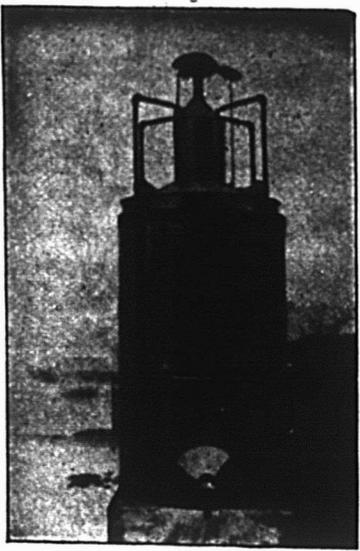
Le Gazogène "National" est certainement le système d'éclairage le plus sûr et le plus économique.

Manufacturé par la

National Acetylene Gas Co.

SHERBROOKE, QUÉ.

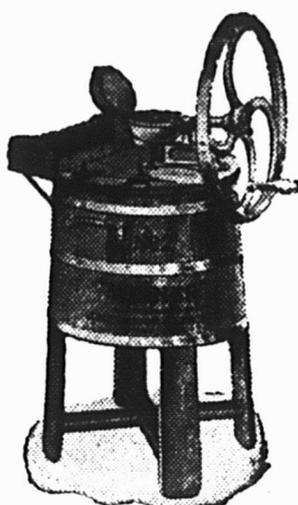
Toute personne visitant MONTREAL peut voir ce gazogène en fonction chez Mr. R. N. SEVIENY, 510 rue St-Jacques, près de la gare Bonaventure.




LAVEUSE WHITE,

ou à Haute Vitesse.

est la machine la plus rapide et tourne sur Coussinets à Billes. L'engrenage est entièrement couvert. Fonctionne au pied ou à la main.



LAVEUSE WINNER

No. 2

Machine rotative. La lessiveuse s'élève et s'abaisse à chaque révolution.

Un territoire exclusif est donné aux marchands. Ecrivez immédiatement pour une agence.

J. H. CONNOR & SON, LIMITED, OTTAWA,

MANUFACTURIERS.

**PATENTES
OBTENUES PROMPTEMENT**

Avez-vous une idée?—Si oui, demandez le Guide de l'Inventeur qui vous sera envoyé gratis par Marlon & Marlon, Ingénieurs-Consultants, Edifice New York Life, Montréal, et 907 G Street, Washington, D. C.

**QUEBEC STEAMSHIP CO.
LIMITÉE.**

ST. LAWRENCE LINE.

SS. "CASCAPEDIA"

1900 Tonnes.

PARTIRA DE MONTREAL (Sec Ion 23)

Lundi, 4 Juillet à 4 heures, p. m.

et de Québec le jour suivant à midi pour

Bassin de Gaspé, Malbale, Percé, Grande Rivière, Summerside, Charlottetown et Picou.

Excellentes commodités pour passagers. Aucune cargaison n'est reçue après midi, le jour du départ.

Pour fret, passage et salons, adressez vous aux Agents des Tickets de la QUEBEC STEAMSHIP COMPANY: W. H. Henry, 286 rue St-Jacques, W. H. Clancy, 130 rue St-Jacques, Thomas Cook & Son, 530 rue Ste Catherine Ouest, L. J. Rivet, 13 Boulevard St-Laurent, ou J. B. Brock & Co., 211 rue des Commissaires, Montréal.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

TRAINS DE DIMANCHE MONTREAL-SAINTE-HYACINTHE

A dater du dimanche 12 juin et les dimanches suivants jusqu'à nouvel ordre, un train spécial partira de Montréal à 12.30 p.m. (midi) arrivant à St-Hyacinthe à 1.20 p.m.; au retour le train partira de St-Hyacinthe à 8.00 p.m., arrivant à Montréal à 9.10 p.m.

EXCURSIONS DE COLONS

Billets aller et retour pour l'ouest du Canada via Chicago, en vente les:—14 et 28 juin; 12 et 26 juillet 9 et 23 août; 6 et 20 septembre à très bas prix.

Bons pour 60 jours.

LA ROUTE DES LACS POUR L'OUEST DU CANADA

La route la plus attrayante est celle du Grand Trunk Railway System, Northern Navigation Co., à travers les lacs Huron et Supérieur, et par le Canadian Northern, de Port-Arthur à Winnipeg et l'Ouest, offrant le meilleur service de chemin de fer possible et un voyage sur l'eau au-delà de toute comparaison.

Billets d'aller et retour à prix réduits pour Vancouver, San Francisco et autres stations sur la côte du Pacifique.

Pour plus de détails, s'adresser aux BUREAUX DES BILLETS EN VILLE, 130 rue St-Jacques. Tél. Main 6905, 6906, 6907 ou à la gare Bonaventure.

Saint-Laurent	
Clément, J.	Migneron, T. 118
Dufresne, F.	Chas. Strubbe le cl.
St-Louis	
La Ville St-Louis	L. D. Masson 1000
St-Louis de Gonzague	
Bergevin, El.	W. H. Dwyer 417
St-Paul	
Charland, Jos.	Davies, Ltd. 124
Verchères	
Bouthillier, Jos.	McLaughlin Carriage Company, Limited 1008
Waterloo	
Concoran, Jas. (M. D.)	The Chapman Dart Company 353
Westmount	
City of Westmount	Ware Co. of Canada, Limited le cl.

COUR DE CIRCUIT

JUGEMENTS RENDUS

Défendeurs	Demandeurs	Montants
Amqui		
Dumais, P.	M. Moody, Sons & Co	14
Vaillancourt, Jos.	J. B. McColl	26
Bagotville		
Lamouche, F.	L. Clément	10
Bilodeau, J. F.	Théo. Meunier es-qual.	10
Bonaventure		
Poirier, I.	L. Clément	40
Bordeaux		
Picard, C.	R. T. Leduc	33
Boucherville		
Melançon, Jos.	H. Hervieux	29
Caughnawaga		
Blue, De J.	S. H. Ewing et al	46
Emard		
Dagenais, C.	La Providence	54
Hammond, T.	L. Leduc	9
Sauvé, A.	O. Décarie et al	35
Farnham		
Bessette, L.	Toronto Type Foundry Company	20
Granby		
Lagimoisier, P.	L. Clément	9
Grand Mère		
Blanchard, Ls.	L. Clément	10
Cloutier, C.	L. E. Gingras	25
Hébertville		
Lavoie, E.	L. Clément	88
Huberdeau		
Larose, E.	B. Gardner & Co Limited	15
Isle Perrot		
Legault, O.	L. Clément	57
Lachine		
Lachapelle, Ed.	M. Charette	40
Laplante, J. P., jr.	L. C. Pelletier	30
Laprairie		
Longtin, D.	De M. J. Demers et vir	10
Longueuil		
Baker, M.	A. Mainville	65
Lalumière, A.	L. Ticktin	renv.
Maisonneuve		
Dufresne, F.	A. Guay	3e cl.
Lachapelle, Ls.	F. X. Beauregard	29
Lescadre, J. H.	The Montreal Crockery Company	45

**DEMANDEZ
Les Toles Galvanisées
GILBERTSON'S**



COMET

Fabriquées par GILBERTSONS et marquées "COMET."
Elles sont de haut grade—leur qualité et leur finis sage ne sont pas surpassés.

Fabricants:
W. GILBERTSON & Co., Limited
Pontardawe, South Wales

Seul Agent Canadien:
ALEXANDER GIBB
13 Rue St-Jean MONTREAL

**Jardine Universal Ratchet
Clamp Drill.**

(Perceuse à Rochet Universelle de Jardine.)
Employée dans toutes sortes de manufactures pour les réparations urgentes aux machines.

Tous les ateliers de machines et de chemins de fer devraient l'employer.

Les constructeurs de ponts, les poseurs de voies ferrées et les ouvriers en constructions métalliques en ont besoin constamment.

A.B. JARDINE & CO.
HESPELER, ONT.

HORMISDAS L'ONTANT, Entrepreneur-Plâtrier, 6/9 Berrl. Phone Bell Est-1177.

**RASOIR "RADIUM" de
H. BOKER & CO.**

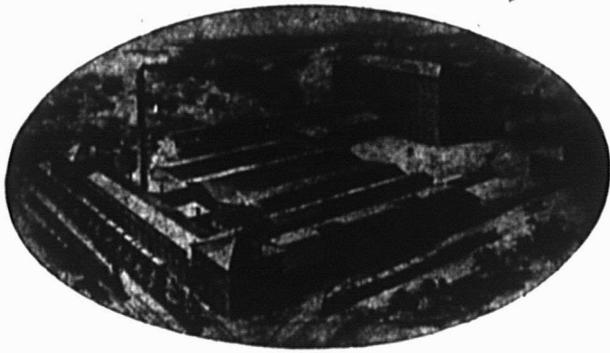


Affilé par les ouvriers les plus habiles tous experts dans leur partie. La matière, la main d'œuvre et le fini de ces Rasoirs sont parfaits; chaque Rasoir est garanti durer la vie d'un homme. Demandez notre Brochure Gratuite

"Some Pointers for Gentlemen who shave themselves."
(Quelques Indications pour les Hommes qui se rasent eux mêmes.)

McGILL CUTLERY CO., Regd.
Boîte Postale, 366, Montréal.

Téléphone. Main 5089
W. H. D. MILLER
ANCIENNEMENT
STEVENS & MILLER
Membres du Montreal Board of Trade
GRAIN. MILL FEED, ETC.
Chambres 436-437, Board of Trade, Montréal.



Le seul établissement du genre au Canada.

The Asbestos Manufacturing Company,
LIMITED,
LACHINE, P.Q. CANADA.

Produits en Asbeste.

Couvertures en Asbeste pour tuyaux à Vapeur et Chaudières.
Doublages en Asbeste, Feutres et Papiers de Construction.
Cartons en Asbeste, Garnitures en Asbeste pour Plaques et
Pistons, Textiles en Asbeste de toute description, Cordages,
Fils, Rubans, Cordes, etc., Rideaux de Théâtre.

Bardeaux en Ciment à l'Asbeste, Doublages Ondulés à l'As-
beste, Bois de Construction à l'Asbeste, Feuilles Plates.

Correspondance Sollicitée.
fournis avec plaisir.

MINES:
Bell Asbestos Mines,
Thetford Mines.

ADRESSEZ VOTRE CORRESPONDANCE A

The Asbestos Manufacturing Company, Limited.
263 RUE ST. JACQUES. CARRE VICTORIA. MONTREAL, CANADA.

ESSAYEZ

nos Célèbres Peintures Préparées
de Fabrication Anglaise,

Marque "FALCON,"

Blanc de Plomb, Minium, etc. Vernis
pour Peintres de Bâtisses et Pein-
tres de Voitures.

Notre EMAIL-FALCONITE Blanc,
nos Emaux Oxydés FALCON,

Nos Peintures Vernis pour Voitures,
Nos Teintes Vernis LACKERITE, etc.

WILKINSON, HEYWOOD & CLARK
LIMITED

(de LONDRES, Angleterre)

SUCCESSALE CANADIENNE 300 Rue Notre-Dame Ouest
MONTREAL

FRANCIS C. REYNOLDS, Gérant.



Les Carabines "ROSS"

NE SONT PLUS À L'ÉTAT D'ESSAI.

Nos modèles militaires et de sport se vendent facilement et donnent un bon profit. Nous annonçons maintenant notre
Arme pour Tir Militaire Mark III se détaillant à \$45.00, et partout où nous avons des clients,
nous leur adressons les demandes de renseignements.

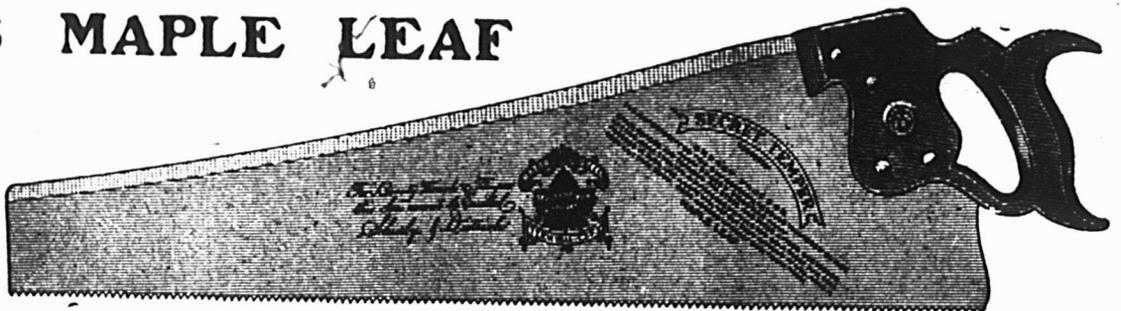
ÉCRIVEZ IMMÉDIATEMENT POUR ESCOMPTE, ETC.

ROSS RIFLE CO., -- Québec, P.Q.

SCIES MAPLE LEAF

Nos Scies
sont trempées
au moyen
d'un procédé
secret.

Satisfaction
garantie.



THE MAPLE LEAF SAW WORKS
SHURLY & DIETRICH, Propriétaires, Galt, Ont.

Ventes par le Shérif

Du 27 Juin au 4 Juillet 1910.

Malbaie	
Gaudin, Geo. et al Massey Harris Co., Ltd	9
Notre-Dame de Grâce	
Alexander, J. A. De J. S. Laurière	46
Fernet, G. C. Berthiaume	23
Ottawa	
Guilbault, O. R. A. Letellier	70
Québec	
Adam, M. N. E. Menrose Lefrançais	58
Hamel, S. Colonial Fluid Beef Company	renv.
Mackay, J. M. D. K. McLaren	74
Rapide de l'Original	
Gauthier, W. Massey Harris Co., Limited	21
Rawdon	
Cameron, Dan. J. E. Bourke	10
Richmond	
Bédard & Cie Rock City Tobacco Co., Limited	26
St-Agapt	
Olivier, J. H. The G. F. Harvey Co.	62
Ste-Agathe	
Beauchamp, J. L. Clément	12
Reinhardt, De J. et vir	22
Sainte-Geneviève	
Rose, J. S. St-Pierre	22
Saint-Hyacinthe	
Tom. Loose Leaf Ltd The Dreyfus Importing Co.	68
Richard, T. Montreal Brewing Co.	35
St-Lambert	
Fafard, De G. L. Baisez	45
Saint-Léon le Grand	
Dostie, O. M. Moody, Sons & Co.	16
Saint-Martin	
Savard, L. L. Clément	19
St-Norbert	
Graham, I. L. Clément	30
St-Paul	
Doyle, D. J. Lemaitre	12
Lefebvre, H. R. Maison Jean Paquette, Limitée	78
St-Pierre	
Emond, Jos. De L. Cohen	68
Monast, L. S. F. N. Tremblay	29
Ste-Scholastique	
Fortier, J. W. Ewing et al	47
Stratford	
Morin, L. L. Clément	6
Thetford Mines	
Tanguay, Noé Théo. Meunier ès-qual.	6
Verdun	
Lanthier, A. Toronto Type Foundry	18
Malboeuf, Jos. A. Drouin	12
Waterloo	
Lagasse, Jos. Théo. Meunier ès-qual.	20
Westmount	
Dickson, W. A. A. Tallefer	23
Duffy, A. E. R. Ryan	20

District de Beauce

Israël Dufresne vs Phillias Champagne.
Canton de Marlow.—Les droits et prétentions du défendeur sur le lot No 25a.
Vente le 30 juin, à midi, à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Théophile.
Israël Dufresne vs Phillias Champagne.
Canton Marlow.—Le lot No 22b.
Vente le 30 juin, à midi et quart à la porte de l'église de Saint-Théophile.

District de Montréal

Walter I. Joseph vs Raoul Guilbault.
Montréal.—Les lots Nos 1840, 1841, 1842, 1843, 1844, 1845, du quartier Saint Laurent, avec bâtisses.
Vente le 30 juin, à 10 heures a. m., au bureau du Shérif à Montréal.
Ovila Bériault vs Henri Lalonde.
Ste-Marthe.—Le lot No 276.
Vente le 30 juin, à 11 heures a. m., à la porte de l'église paroissiale.
Maitres Bastien, Bergeron, Cousineau & Jasmin, distrayants in re Hilaire Latour vs Hormisdas Stocker et al.
Ile Perrot.—Part du lot 205 sans bâtisse.
Vente le 30 juin, à 11 heures, a. m., à la porte de l'église paroissiale.

District d'Ottawa

The Martin Semour Co. Ltd. vs J. E. A. Doré.
Buckingham.—Pt du lot No 139, avec bâtisses.
Vente le 28 juin, à 10 heures a. m., à la porte de l'église paroissiale.

District de St-François

Adélaïde J. Burns vs Les Héritiers et représentants de feu Dame Mary Jane McDonald.
Coaticook.—Pt du lot No 1615, avec bâtisses.
Canton Barnston.—Le lot No 4 u et 4v du 5e rang, avec bâtisses.
Vente le 28 juin, à 10 heures a. m., à la porte de l'église de la paroisse de St-Edmond de Coaticook pour les lots de cette paroisse et le même jour à 2 heures p. m., à la porte de l'église de St-Wilfrid de Barnston, pour les lots de cette paroisse.

NOUVELLES DECLARATIONS SOUS LA LOI LACOMBE

Employé.	Employeur.
Boisseau, Arthur	La Cie Rolland
Calvé, Jos.	C. P. R.
Couturier, Nap.	Shreden Forward, Co.
Cossman, J.	Malca Cossman
Duhamel, Stevens	Lalonde & Dupuis
Duval, E.	City Ice Co.
Emond, Henri	T. Monette
Hay, Walker	N. Shap.
Labonté, Joseph	T. Carli
Labelle, Aldéric	City Ice Co.
Landry, Albert	G. T. R. Co.
Leroux, Pierre	Cité de Montréal
Lessard, Honoré	Cité de Montréal
Martin, Thomas	M. S. R. Co.
Morneau, Louis	Nap. Courteau
Murray, Herman	Dominion Quar. Co.
McKillop, J.	W. Walker
McCormick, H.	Northern Electric
Newman, M. G.	Gazette Printing Co.
Page, Jos.	Simpson & Peel
Prévost, Alex.	Dominion Textile

Pilotte, Philiat Olivier Limoges
Rollins, John Samuel Graham
Robidoux, Jos. Alaska Feather & D. Co.
Sauvé, J. E. Gunn, Langlois & Co.
Simon, Samuel St. Lawrence Sugar Co.
Stacey, E. Montreal Rolling Mills

Une nouvelle manufacture de peintures, vernis, etc.

La Pinchin, Johnson Company, Ltd, Minerva House, Londres, Angleterre, établie dans la manufacture des peintures, couleurs et vernis depuis 1834 fonde une maison au Canada.

Elle fait actuellement construire à Toronto, sur l'avenue Carlaw une manufacture qui sera équipée avec la machinerie la plus moderne.

La nouvelle manufacture de peinture aura 10 pieds de front sur une profondeur de 50 pieds; elle aura quatre étages et un sous-sol élevé.

La Pinchin Johnson Company, Ltd., compte être prête à commencer ses opérations dans cinq à six semaines.

Les officiers de la compagnie canadienne sont MM. James E. Ebersole, président et trésorier, Toronto; Oscar Rosenberg, vice-président, Chicago, Ill.; Gordon C. Scott, secrétaire, Toronto, Ont.

La Compagnie canadienne entend pousser les affaires rondement; elle prend d'ores et déjà ses dispositions pour que ses produits soient répandus dans tout le Dominion d'un océan à l'autre. Elle manufacture toute la ligne de peintures ainsi que toutes les spécialités en peintures pour tous usages. En somme, elle reproduira ici les marques réputées de la compagnie mère dans les mêmes hautes qualités qui lui ont valu partout une excellente renommée.

ECHANTILLON GRATUIT DE "AMATITE"

Toiture qui n'a pas besoin de peinture

Beaucoup de lecteurs de ce journal emploient sans doute des toitures toutes préparées et ne connaissent pas Amatite.

C'est un nouveau genre de toiture, qui a été mis sur le marché, il y a quelques années et a rencontré beaucoup de faveur en raison de sa surface minérale qui n'a pas besoin d'être peinte. Cette surface minérale est encastrée dans du goudron, qui tient fermement la pierre et forme une sorte de surface de béton au goudron. Cette surface peut parfaitement résister à toute sorte d'intempéries pendant des années sans aucune peinture.

Son prix n'est pas plus élevé que celui des toitures peintes surannées. En fait, dans bien des cas, on verra que son coût est considérablement moindre.

La prochaine fois que vous ferez peindre vos toitures, rappelez-vous que les toitures peinturées ne sont plus les seules que vous pouvez acheter.

En outre c'est une bonne idée d'examiner Amatite. Vous pouvez obtenir des renseignements complets et un échantillon gratuit des manufacturiers, sur demande. Adressez-vous à The Paterson Manufacturing Company, Limited, Toronto, Montréal, Winnipeg, Vancouver.

C'EST UN FAIT ACQUIS

que dans la vie pratique des affaires, les annonces insérées dans un bon journal de la partie, rapportent. Faites un essai dans le "Prix Courant" et vous serez satisfait.



Les ordres que nous avons en mains sont les plus forts que nous ayons jamais eus ; mais nous avons de la place pour un certain nombre de nouveaux Clients qui veulent grossir les rangs des hommes qui emploient avec satisfaction les

POMPES McDOUGALL

Nous disons la même vieille histoire : qualité d'abord et prix aussi facile que possible pour vous. Entendons-nous. "AREMACDEE" est une garantie.

THE R. McDOUGALL CO., LTD.

GALT, CANADA

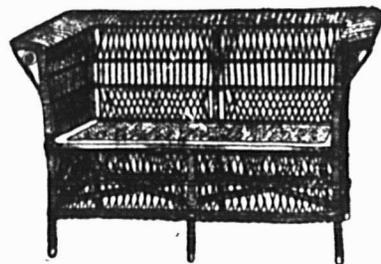
Meubles en Rotin

de toutes
sortes.



Voitures
de Bébés.

No. 6.—Voiturette pliante.



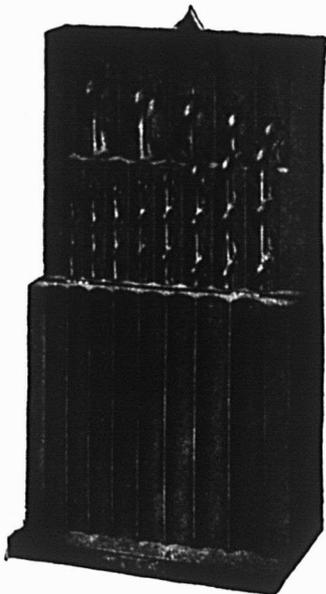
Catalogue envoyé aux
marchands.

Meubles de Véranda pour
Habitations d'Été.

**IMPERIAL
RATTAN CO.,
LIMITED**
STRATFORD, - ONT.

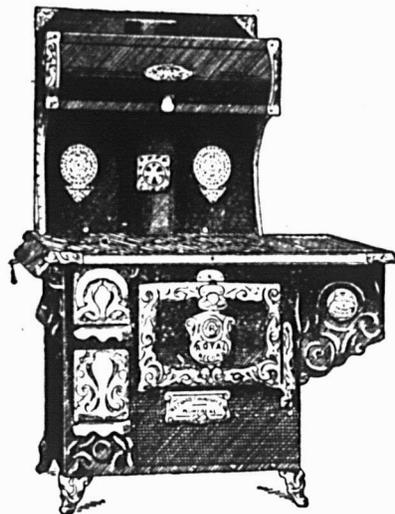
Mèches de Tarière

Demandez à votre Fournisseur les Mèches de Tarière
"RAPID" et "PARRY."



The Rapid Tool Company, Limited
PETERBOROUGH, CANADA.

Catalogue Envoyé sur Demande.



LE
Poêle
QUE
VOUS
DEVEZ
VENDRE

Bien annoncé Il est en grande demande.
Un Bon Profit Vous est Assuré

Ecrivez-nous pour termes et conditions
de vente.

RECORD FOUNDRY & MACHINE CO.,
MONTREAL

COURROIES DE TRANSMISSION EN ACIER

En Allemagne, on emploie des courroies de transmission en acier dans de nombreuses et grandes manufactures ainsi que dans des stations de pouvoir électrique, dit "Scientific American". La principale difficulté qui se présente dans leur emploi est la réunion des deux extrémités de la courroie. Les fabricants unissent maintenant ces deux extrémités de plaques d'acier qui n'ont besoin que d'être boulonnées ensemble. Il est nécessaire d'employer un acier de qualité et de trempe spéciales. Il est avantageux de couvrir les roues sur lesquelles passe la courroie d'une toile grossière à laquelle sont fixées de minces tranches de liège, afin d'éviter les glissements. La durée du liège est à peu près illimitée, et il réduit le glissement à moins d'un dixième pour cent du parcours. Le professeur Kammerer a fait des expériences avec une courroie d'acier, large de deux cinquièmes de pouce et épaisse d'un quinzième de pouce, avec deux roues d'un diamètre de huit pieds, pour la transmission d'une force de 16 h. p., avec une tension de 440 livres. Bien que les roues ne fussent pas recouvertes, elles fonctionnèrent très silencieusement, même à une vitesse de 200 pieds par seconde. Le glissement maximum fut de un pour cent du parcours, et la perte d'énergie due à cette cause était inappréciable.

Les courroies de transmission en acier possèdent les avantages suivants : l'énergie est transmise sans glissement, et presque sans perte; les courroies ne s'allongent pas, leur largeur peut être réduite de un-tiers à un dixième de celle des courroies en cuir, transmettant le même pouvoir; en conséquence, les roues peuvent être plus étroites et plus légères, et l'atelier moins assombri par elles. Les courroies en acier ne se détériorent pas d'une manière appréciable, elles peuvent être employées dans des endroits humides et ne semblent pas être attaquées par la fumée ou les acides. Elles permettent d'obtenir des vitesses de 100 pieds par seconde et conviennent par conséquent très bien pour les turbines. La tension requise est inférieure d'une dixième à celle des courroies en cuir transmettant le même pouvoir, à cause de la différence de poids, d'où économie additionnelle résultant de la diminution de friction sur les coussinets. On peut économiser beaucoup de place en se servant de courroies en acier, parce que leur efficacité de travail ne dépend pas de leur longueur. On peut les employer horizontalement au lieu d'engrenages. Les fabricants affirment qu'elles coûtent moins que les courroies en cuir de bonne qualité.

Les courroies de transmission en acier les plus anciennes sont en service depuis

deux ans. Dans une manufacture de Berlin, une courroie en cuir, large de 24 pouces, a été remplacée par une courroie en acier, large de 4 pouces, qui transmet une force d'environ 250 h. p. Cette courroie, après deux ans de service, n'offre aucun signe d'usure. La seule objection que l'on puisse faire aux courroies en acier, c'est qu'on les voit difficilement, et qu'elles peuvent, en conséquence, causer des accidents, si elles ne sont pas protégées avec soin.

LA LAQUE

La laque que nous connaissons bien sous forme de cire à cacheter, de vernis, de poli pour meubles, de matière pour la fabrication des chapeaux durs et de décoration de toutes les nouveautés indiennes concevables — cabarets, boîtes, tables, lits, et mille autres articles—aura bientôt une importance beaucoup plus grande, parce qu'elle est essentielle aux travaux ayant rapport à l'électricité et aussi parce qu'elle est en grande demande pour la fabrication des plaques de gramophone. Aussi les exportations de cette substance de l'Inde ont quadruplé et se sont élevées, en 1905, à 6,000 tonnes pour les Etats-Unis seulement.

La laque est un produit du règne animal et peut être définie une excrétion résineuse d'un insecte à écailles connu sous le nom de Tachardia Lacca, d'une famille appartenant de près à celle des poux des plantes, et originaire de l'Inde. Cet insecte vit sur de nombreuses variétés d'arbres, y compris le banian et le manguiier. Ces insectes se développent en grand nombre les uns contre les autres, et chacun d'eux est une sorte de siphon animé.

Chaque insecte porte à l'extrémité de sa bouche un dard délié avec lequel il perce l'arbre et, dans l'ouverture ainsi pratiquée, il insère un organe de suction, par lequel il absorbe la sève de l'arbre.

Cette sève, en traversant le corps de l'insecte, se modifie et en sort sous forme de laque. La laque s'accumule et forme peu à peu autour de l'insecte une petite excroissance rouge en forme de dôme. Ces excroissances se formant par myriades, tendent à empiéter l'une sur l'autre et à former une incrustation rugueuse sur les branches.

La laque est invariablement recueillie par les indigènes. Cette opération se pratique en cassant les branches et les brindilles incrustées. Celles-ci sont vendues sous le nom de "laque en branches" à des intermédiaires qui les apportent en grandes quantités aux manufactures. Là on brise ces branches en petits morceaux et on les écrase soit à la main, soit à la machine. Cette matière écrasée est divisée en trois parties: le bois, qui est utilisé comme combustible; la poussière,

qui est vendue aux fabricants d'ornements et de jouets; la véritable laque granulée est connue sous le nom de laque en grains.

Le procédé suivant consiste à laver la laque en grains, pendant vingt-quatre heures. L'eau qui résulte de ce lavage est d'une couleur pourpre foncée et formait autrefois la teinture laque appréciée, qui a été remplacée plus tard par les teintures à l'aniline. Vient ensuite le séchage: la matière est étendue et enfin blanchie. On la met dans des sacs en drap très étroits, longs de douze pouces et larges de deux pouces, que l'on suspend au-dessus d'un feu. On tord lentement les sacs, et la substance liquide filtre sur le plancher. On l'étend en feuilles minces, forme sous laquelle elle est vendue.

L'ECLECTRON—METAL PLUS LEGER QUE L'ALUMINIUM

D'après Kosmos, revue technique paraissant à Pforzheim, les usines Griesheim-Electron ont exhibé, à l'exposition aéronautique de Francfort sur le Main, leur nouvel alliage breveté, le métal "électron", que l'on prétend être beaucoup plus léger que l'aluminium et, en même temps, beaucoup plus durable, dit "Scientific American".

Le métal le plus léger employé jusqu'alors à des fins techniques était l'aluminium ainsi que quelques alliages d'aluminium, dont la force et la durée sont moindres que celles du nouveau métal. La densité de l'aluminium et de ses alliages est de presque 3, et ces métaux sont environ deux fois plus lourds que l'électron.

Aux usines chimiques de Griesheim-Electron, on a découvert que la magnésie est utilisable pour des fins techniques. En ajoutant de la magnésie, dont le prix est relativement bas, à un ou deux métaux, on obtient un alliage dont la densité est 1.75 à 2, qui possède beaucoup de solidité, de force et d'élasticité et qui se travaille facilement. La couleur de ces alliages ressemble à celle de l'argent et ils sont très sonores.

Le nouveau métal se comporte bien, dit-on, sous les variations de température, et il répond à toutes les exigences techniques; à l'air, il se couvre d'une couche d'oxyde protectrice. Comme métal fondu, il offre une résistance de 18 kilogrammes par millimètre carré et a une capacité d'expansion allant jusqu'à 5 pour cent. Par les procédés de condensation, tels que compression, laminage, etc., les propriétés physiques de ce métal—résistance et élasticité—peuvent être matériellement améliorées, sans que sa densité soit augmentée considérablement. On peut ainsi obtenir une résistance à la tension allant jusqu'à 35 kilogrammes par millimètre carré et une capacité d'extension atteignant 18 pour cent.

En variant la quantité de métal de l'al-

Cette Nouvelle Enseigne de "Dépôt de GILLETTE" veut dire Ventes Pour VOUS.

¶ Elle est nouvelle—différente—meilleure—et l'une des plus jolies et des plus efficaces que vous ayez jamais vues. Elle a 15 pouces de diamètre, elle est en fort métal, lithographiée des deux côtés en 4 couleurs avec un fond bleu qui attire l'œil, et elle est à l'épreuve des intempéries.

¶ On peut la visser ou la clouer en une minute à la devanture du magasin, au cadre de la vitrine ou de la porte, à un pilier, à un mur ou à toute surface droite pour s'accommoder à votre magasin et satisfaire aux règlements municipaux. Il est fait un modèle spécial pour être fixé à plat sur un mur ou un panneau.

Celui qui dépasse le magasin sans la voir est aveugle ou dans les nuages.

Notre publicité dans les journaux et magasins a complètement éduqués les Canadiens relativement à l'idée du "GILLETTE." Maintenant nous allons plus particulièrement mettre en relief l'idée du "Dépôt de GILLETTE." En d'autres termes, nous parlerons moins du rasoir et plus de l'enseigne, pour quelque temps au moins. Nous avons déjà convaincu les gens qu'ils ont besoin du GILLETTE, désormais nous allons **les mener tout droit** aux magasins Gillette où cette enseigne est fixée.

¶ Ils trouveront cette enseigne du "Dépôt" **quelque part** dans votre ville—sera-ce sur **votre** magasin?

¶ Mettez l'enseigne—nous vous enverrons les futurs acheteurs—et ce sera à vous de clore l'affaire.

¶ Il vaut mieux écrire de suite pour demander une nouvelle enseigne de "Dépôt." Cela vaut la peine d'être le premier.

¶ Si vous voulez l'enseigne pour poser à plat sur le mur, indiquez-le d'une façon spéciale.

Gillette Safety Razor Co. of Canada,
LIMITED
Bureaux et Manufacture : 63 rue St-Alexandre,
MONTREAL



EN ECRIVANT AUX ANNONCEURS, CITEZ "LE PRIX COURANT"

DAVIS & VÉZINA.
Manufacturiers de
*Portes, Châssis, Fixtures,
Plainage, Embouvetage, Etc.*
Tél. Bell: BBT 5648
1290, Ontario Est, - Montréal.

Bell Téléphone, Bot 3804

O. MASSICOTTE

Membre du Board of Trade, Membre de la
Chambre de Commerce, Commissaire de la
Cour Supérieure

Agent d'Immeubles. Chances d'Affaires.
Edifice "La Patrie."

Seul propriétaire des terrains New Orchard.

BIRON & SAVIGNAC
NOTAIRES
87, rue St. Jacques, - Chambres 18 et 19.
Montréal.
Règlement de successions.
Argent à prêter sur titre et 3ème hypothèques.
Propriétés immobilières à vendre et à acheter.
TEL. MAIN 500

Henry N. Chauvin, Geo. Harold Baker,
Harold Barle Walker
CHAUVIN, BAKER & WALKER
RMOCRTS
179 rue St-Jacques, Montréal



A VENDRE—Plateau Westmount, un cottage,
8 appartements, neuf et moderne. Aussi 2 mai-
sons de 2 flats, 6 appartements.
A vendre le tout ou séparément.
L. DENEAU, 1885, Notre-Dame O.
MONTREAL.

DAOUST REALTY Limited
COURTIERS D'IMMEUBLES
Edifice "La Presse" Montréal.
Tél. Main 4918.
Spécialité:
LOTS VACANTS.



Quincaillerie de tous genres.
Serrures Incrochetables, Etc
L. J. A. Surveyer,
Importateur Direct.
52, Boulevard St Laurent,
MONTREAL.

liage et la méthode d'emploi, les quanti-
tés d'électron peuvent être variées dans
des limites très étendues.

Les usages de ce métal sont donc très
nombreux. Il est particulièrement dési-
rable quand on se propose d'obtenir une
extrême légèreté et en même temps une
grande force de résistance.

Les propriétés physiques du métal
électron sont, dit-on, supérieures à celles
de l'aluminium; la quantité proportion-
nelle nécessaire à des usages techniques
est de 60 pour cent ou plus du poids de
l'aluminium requis.

On espère que l'électron sera exces-
sivement utile dans la construction des
dirigeables, aéroplanes et automobiles.
Le dirigeable Zeppelin contient 6,000 ki-
logrammes (13,200 livres) d'aluminium,
qui pourraient être remplacées par 3,500
kilogrammes (7,700 livres) d'électron:
Un grand automobile renferme, dans son
mécanisme, environ 600 kilogrammes
(1,320 livres) d'aluminium, qui pour-
raient être remplacés, au dire des expo-
sants, par 125 kilogrammes (275 livres)
d'électron.

**LE CUIR ET L'AUTOMOBILE AUX
ETATS-UNIS**

De "La Halle aux Cuirs":—

La quantité de cuir exigée par l'indus-
trie de l'automobile et par les adeptes
de ce sport est inconnue.

L'on a dit qu'il fallait au moins un cuir
pour garnir une de ces voitures, d'où l'on
peut évaluer que, rien que pour la gar-
niture, les automobiles ont absorbé déjà
1,500,000 cuirs en poil. La production
d'automobile pour cette année en pren-
dra 200,000 de plus. Et encore ces chif-
fres constituent des minimums. Cer-
taines grosses voitures demandent plus
d'un cuir; de plus, il n'est pas rare de
voir regarnir des anciennes autos, et ce
travail demande encore du cuir. Il faut
cependant ajouter que l'on emploie une
certaine quantité de cuir artificiel pour
la garniture des autos.

On peut, sans exagération, estimer à
3,000,000 le nombre de personnes faisant
de l'automobilisme, car tout propriétaire
d'auto a une famille ou des amis qui l'ac-
compagnent dans ses randonnées, et qui
ont un costume automobiliste. La fabri-
cation de ces costumes exige de nom-
breux milliers de peaux. De plus, il faut
encore beaucoup de cuir pour la fabri-
cation des porte-montres, gants, leggings,
etc.

Des dames de la société de New-York
allèrent récemment à une exposition
d'automobile et commandèrent des vête-
ments d'auto en cuir de nuance assortie
à leur teint et à la couleur de leurs che-
veux.

Les tanneurs de New-York, N. J., tra-
vaillent beaucoup pour la fabrication du
cuir à automobile.—(Hide and Leather).

W. LAMARRE & CIE
- MARCHAND DE
BOIS ET CHARBON
Poin, Paille, Avoine, Etc.
242 AVENUE ATWATER
Près St-Jacques, ST-HENRI.
Correspondance sollicitée.
BELL TEL. MOUNT 609.
MARCHANDS 1824.

Ontario Silver Co., Limited,
NIAGARA FALLS, Canada.
- MANUFACTURIERS DE -
Culliers, Fourchettes, Coutellerie,
et Articles en Plaqué.
DEMANDEZ NOTRE CATALOGUE ET NOS COTATIONS.

TEL. BELL, MAIN, 1859
LEANDRE BELANGER
Notaire, Comptable et Commissaire
No 20 rue St-Jacques - MONTREAL
Argent à Prêter à 4, 5 et 6%

60 YEARS' EXPERIENCE
PATENTS
TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS & C.
Anyone sending a sketch and description may
quickly ascertain our opinion free whether an
invention is probably patentable. Communica-
tions strictly confidential. HANDBOOK on Patents
sent free. Oldest agency for securing patents.
Patents taken through Munn & Co. receive
special notice, without charge, in the
Scientific American.
A handsomely illustrated weekly. Largest cir-
culation of any scientific journal. Terms for
Canada, \$3.75 a year, postage prepaid. Sold by
all newswriters.
MUNN & Co. 381 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C. 7

LIVRES DE RECOMPENSES
Nouvelles Séries Historiques.
Nouvelles Reliures en
divers formats.
LIVRES DE PRIERES
POUR RECOMPENSES
PREMIERE COMMUNION
Chapelets, Médailles,
Articles Religieux.
Assortiment le plus considérable.
La CIE J. B. ROLLAND & FILS,
6 à 14, rue St-Vincent,
MONTREAL.

Assurances

L'AGENT AMATEUR

Aux premiers temps de l'histoire de l'homme, celui-ci pouvait se procurer ce dont il avait besoin sans l'aide de son voisin. Il n'y avait ni marché, ni échange, ni division du travail; mais l'homme, au cours de ses occupations, apprit bientôt qu'un homme pouvait faire une même chose mieux qu'une autre et que son voisin pouvait faire mieux que lui un certain travail. Cela le conduisit à se rendre compte que les facultés que les hommes possèdent ne sont pas également réparties; il en résulta une division du travail, et c'est alors que l'homme commença à se spécialiser.

La tendance actuelle est certainement à la spécialisation, et nous savons tous qu'on peut obtenir plus et de meilleurs résultats en se spécialisant et en concentrant ses efforts sur une certaine ligne plutôt qu'en les dirigeant suivant de nombreuses lignes et en éparpillant des forces directes. Tous ceux qui visent au succès dans l'assurance doivent se spécialiser et consacrer tout leur temps à leur travail.

Plus un homme a d'intérêts, plus grande est l'étendue qu'il essaye de couvrir par son énergie et ses efforts, moins il peut espérer réussir d'un côté ou de l'autre. Si un agent entreprend son travail avec la résolution de consacrer tout son temps à la vente de l'assurance vie, son travail sera plus facile, son revenu plus grand et ses chances d'avancement beaucoup plus certaines que s'il partageait son temps entre plusieurs occupations. Quand un homme a beaucoup d'occupations différentes, il négligera certainement l'une d'elles et, comme nous le savons tous, c'est d'habitude l'assurance qui est négligée.

Aucun homme ne devrait entrer dans l'assurance avec l'idée d'en faire simplement une affaire temporaire. L'agent qui ne se donne pas corps et âme à son travail, avec dévotion et enthousiasme, ne réussira pas. L'agent amateur ne se mettra pas en route, animé de cet esprit. Bien qu'il y ait des cas où un homme peut s'occuper de différentes choses à la fois, c'est l'exception et cela doit être évité.

On dit parfois qu'un homme naît agent d'assurance vie, mais ne le devient pas. Un homme naît certainement avec des aptitudes pour l'assurance, mais ce qu'il y a de plus essentiel au succès, c'est qu'il soit travailleur et honnête, et il n'en reste pas moins bien établi qu'un homme est grandement ce qu'il s'est fait lui-même.

Pour arriver à un véritable succès, il faut une préparation, non seulement pour les conditions qui peuvent être facilement prévues, mais pour les circonstan-

ces qui surgissent au moment critique. Une préparation complète, jointe à de la persévérance, mène sûrement au succès. Il fut un temps où les professions n'exigeaient pas autant de préparation qu'aujourd'hui; elles n'étaient pas aussi avancées qu'aujourd'hui. Cela est également vrai de la profession d'agent d'assurance sur la vie, et on s'aperçoit que l'agent amateur n'est pas aussi bien équipé pour la lutte que l'homme qui consacre tout son temps à sa profession. Celui qui n'est pas préparé est éliminé, tandis que celui qui met toute sa vie et toute son énergie dans l'affaire réussit.

L'homme qui cherche une position et qui dit qu'il peut faire tout est généralement prié de s'adresser ailleurs. Il n'existe pas d'homme aujourd'hui pouvant faire n'importe quoi. L'expérience est un marche-pied pour s'élever au succès. Pouvons-nous espérer qu'un homme acquière de l'expérience s'il ne consacre que ses moments perdus au travail, et cela seulement quand l'agent général est avec lui?

Deux raisons principales pour lesquelles tant d'agents d'assurance vie n'arrivent pas au succès, sont les suivantes :

1o. Absence de but défini ; 2o. Absence d'effort convenable. Le but défini et l'effort bien dirigé sont essentiels au succès; leur absence est fatale. L'agent amateur ne veut pas employer l'effort et l'énergie nécessaire au succès. Il faut parler aux gens d'assurance-vie ; il est donc nécessaire de vous tenir constamment en contact avec vos clients, sinon quelque autre agent se présentera et recueillera le bénéfice d'une affaire que vous aurez laissé refroidir par négligence.

Une seule classe d'homme réussit dans la vente de l'assurance-vie—celle des travailleurs. Tous les autres échouent. L'agent amateur qui travaille à la vente de l'assurance-vie est une exception. Ce n'est que par un emploi constant et développé de l'intelligence et du pouvoir de persuasion que l'agent d'assurance-vie acquiert une force productrice qui donne de la valeur à son travail. L'agent, pour réussir, doit mettre à contribution son temps et ses connaissances, et, pour sauvegarder ce capital autant que possible, il ne faut pas que ses intérêts et son attention soient divisés.

(A suivre).

Capital autorisé \$1,000,000.00
Assurance en vigueur 7,000,000.00
Dépôt au Gouvernement 25,000.00

The Provincial Fire Insurance Co., of Canada

COMPAGNIE A FONDS SOCIAL

BUREAU-CHEF

160, RUE ST-JACQUES

Edifice Guardian

MONTREAL

Agents demandés pour la ville
et la campagne.

LA COMPAGNIE

'EQUITABLE'

D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU

Les nouvelles primes reçues depuis le dernier rapport fait au gouvernement, sont au delà de

\$74,871,53

et la compagnie a émané au delà de

2,143

polices depuis cette date, ce qui est un des meilleurs résultats qu'une compagnie puisse obtenir.

S. T. WILLETT, PRESIDENT F. CAUTHIER, GERANT

ASSUREZ-VOUS

DANS

LA SAUVEGARDE

- 1o PARCE QUE Ses taux sont aussi avantageux que ceux de n'importe quelle compagnie.
- 2o PARCE QUE Ses polices sont plus libérales que celles de n'importe quelle compagnie.
- 3o PARCE QUE Ses garanties sont supérieures à la généralité de celles des autres compagnies.
- 4o PARCE QUE La sagesse et l'expérience de sa direction sont une garantie de succès pour les années futures.
- 5o PARCE QUE Par dessus tout, elle est une compagnie canadienne-française et ses capitaux restent dans la province de Québec pour le bénéfice des nôtres.

Siège social : 7 PLACE D'ARMES,
MONTREAL.

London Guarantee & Accident Co. Limited.

Contrats de Garantie et de Fidélité.
Polices d'assurances contre les Accidents et la Maladie.

Polices Collectives contre les Accidents pour les Ouvriers.

D. W. Alexander, Gérant pour le Canada.

TORONTO.

W. M. McCombe, Gérant pour la Province de Québec.
Edifice Canada Life, MONTREAL.